

Rapport annuel du CIO 2014

Crédibilité, durabilité et jeunesse



Rapport annuel du CIO 2014

Crédibilité,
durabilité
et jeunesse

Table des matières

Lettre du président Thomas Bach	4
1. Conduire le Mouvement olympique	6
Le rôle du Mouvement olympique	6
Le Comité International Olympique	10
Agenda olympique 2020	14
Comités Nationaux Olympiques	18
Solidarité Olympique	20
Fédérations Internationales	24
Le rôle des partenaires olympiques	32
Le programme des partenaires olympiques	33
Diffusion olympique	41
Gouvernance	48
Organisation du CIO	48
Commissions	50
Commissions d'éthique, des finances et comité d'audit	51
Excellence opérationnelle	55
Membres	58
Membres, Sessions et décisions de 2014	58
Principales décisions des Sessions du CIO en 2014	64
Indemnités des membres	66

2. Promouvoir l'Olympisme dans le monde entier	68
Assurer la célébration des Jeux Olympiques	70
Sotchi 2014 : des Jeux Olympiques qui feront date	72
Sotchi, une ville transformée	74
Une source d'inspiration pour un public mondial	76
Célébrer Nanjing 2014	78
Promouvoir l'Olympisme dans la société	82
Collaboration avec les Nations Unies	82
Journée internationale du sport au service du développement et de la paix	84
Stratégie pour la jeunesse	86
Développement et paix	90
Sport, culture et éducation	93
Durabilité par le sport	96
Placer les athlètes au cœur du Mouvement olympique	100
Protéger les athlètes intègres	102
Protéger la santé des athlètes	104
Maximiser la performance de l'organisation	106
La Maison olympique	106
La Médiathèque olympique	107
shaRing	108
3. États financiers	110
Faits marquants pour la période 2013–2016	110
Assurer la stabilité financière pour l'avenir	116
Faits marquants pour l'exercice 2014	117
États financiers cumulés 2014	120
Notes aux états financiers cumulés	127

Lettre du président Thomas Bach

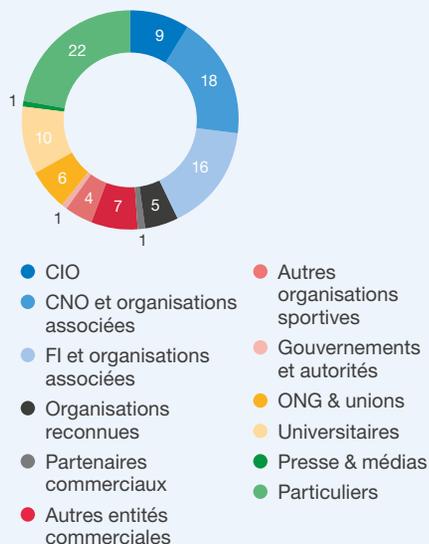
Les événements de 2014 ont marqué le début d'une ère nouvelle pour le Comité International Olympique et le Mouvement olympique. Nous avons ouvert les fenêtres pour laisser passer un courant d'air frais. Nous avons ouvert nos esprits à de nouvelles méthodes. Nous avons ouvert les portes à un engagement plus profond et plus significatif avec tous les secteurs de la société. Les résultats donneront forme à l'avenir de notre mouvement et au sport dans les années qui viennent.

L'approbation de l'Agenda olympique 2020 en décembre a été le point d'orgue d'un dialogue durant une année avec les parties prenantes de l'ensemble du monde du sport, des experts d'autres secteurs et avec le public. Les discussions ont porté sur trois grands thèmes qui sont essentiels pour que le sport ait un impact positif sur la société : crédibilité, durabilité et jeunesse.

Le sport ne peut être une force de bien tant qu'il ne fait pas preuve de crédibilité ni de durabilité dans ses propres affaires. Nos actions doivent correspondre à nos paroles. La crédibilité commence par la démonstration d'un réel engagement au respect de normes élevées de bonne gouvernance, de transparence et d'éthique. La durabilité signifie opter pour un concept holistique de respect pour l'environnement, la faisabilité et le développement, et la volonté de laisser un héritage durable. La jeunesse est notre avenir. Elle a, plus que jamais, besoin du sport pour lutter contre les tendances négatives qui incitent à l'inactivité, à une alimentation médiocre et à des modes de vie malsains.

Sur ces questions, nous avons demandé l'avis à 14 groupes de travail composés d'experts indépendants venus des gouvernements, du monde des affaires, de l'université et d'autres secteurs de la société. Nous avons aussi reçu 40 000 contributions du public, à l'origine de plus de 1 200 idées.

Origine des contributions (%)



Ces idées ont été regroupées et ont donné forme à 40 recommandations spécifiques qui ont été approuvées à l'unanimité par la 127^e Session du CIO, le 8 décembre 2014. La mise en œuvre des recommandations de l'Agenda olympique 2020 a débuté quasiment immédiatement.

Le processus de sélection des villes hôtes, devenu plus ouvert à la collaboration, accorde davantage d'importance à la durabilité et à l'héritage. Les changements ont incité Tokyo 2020 à modifier ses plans, ce qui a déjà permis l'économie de plus d'1,7 milliards de dollars (USD), sans compromettre la qualité. Almaty et Beijing, villes candidates pour 2022, en collaboration avec le CIO, ont également tenu compte des réformes en vue d'optimiser leur concept.

Début janvier 2015, le processus de sélection pour l'organisation des Jeux Olympiques de 2024 a débuté par une nouvelle phase d'invitation. Celle-ci donne aux villes intéressées la possibilité d'en apprendre davantage sur la manière de planifier des Jeux qui répondent aux besoins de leur communauté.

D'autres mesures ont accru le rôle des Fédérations Internationales dans la planification et la préparation des Jeux, renforcé les efforts du CIO pour protéger et honorer les athlètes intègres et accroître l'engagement du CIO avec la société civile. Quant aux plans pour la mise en place de la chaîne olympique, ils progressent rapidement aussi.

Ce rapport annuel est une réponse directe à la Recommandation 29 d'accroître la transparence : « Le CIO produira un rapport d'activité et financier annuel, qui comprendra la politique d'indemnisation des membres du CIO. » Outre le respect de ces exigences, ce rapport décrit les activités de l'année écoulée dans quatre secteurs d'action prioritaires du CIO :

- Assurer la célébration des Jeux Olympiques,
- Promouvoir l'Olympisme dans la société,
- Placer les athlètes au cœur du Mouvement olympique, et
- Maximiser la performance de l'organisation.

« Si nous voulons que nos valeurs, à savoir l'excellence, le respect, l'amitié, le dialogue, la diversité, la non-discrimination, la tolérance, le fair-play, la solidarité, le développement et la paix – si nous voulons que ces valeurs olympiques demeurent pertinentes dans la société, le temps du changement, c'est maintenant. »

Président du CIO, Thomas Bach,
à la 127^e Session du CIO



Il précise également le rôle important joué par les partenaires olympiques et fournit un rapport financier complet. Les recommandations de l'Agenda olympique 2020 sont intégrées à ce rapport aux sections correspondantes pour indiquer les changements que leur adoption a entraînés ou entraîneront.

Aucun rapport ne peut rendre compte de toutes les activités du CIO si nombreuses au cours d'une année entière, mais les temps forts sont là : les spectaculaires Jeux Olympiques d'hiver de Sochi 2014, les Jeux Olympiques de la Jeunesse d'été de Nanjing 2014, le protocole d'accord historique avec les Nations Unies et l'approbation à l'unanimité de l'Agenda olympique 2020.

2014 a été une année de changements, de changements soutenus par une série de succès et une vision claire. Toutes les mesures sur la transparence, la conformité et la bonne gouvernance recommandées par l'Agenda olympique 2020 ont maintenant été adoptées. Le CIO est entré dans l'année 2015 tourné vers l'avenir avec confiance, guidé par une feuille de route stratégique propre à mettre en forme l'avenir du sport et à renforcer son rôle dans la société. Le monde en sera meilleur pour ça.

Président du CIO, Thomas Bach

« Moins les gens croient en l'avenir, plus ils veulent découvrir ce que l'avenir leur réserve. En ce qui nous concerne, cela veut dire en savoir plus sur la durabilité des Jeux Olympiques et sur notre action; se renseigner sur notre gouvernance et nos finances; savoir si nous sommes fidèles à nos valeurs et si nous nous acquittons de notre responsabilité sociale. Le monde moderne exige plus de transparence, plus de participation, des normes d'intégrité plus élevées. Le monde moderne considère moins de choses comme acquises, ne verse pas dans un optimisme béat, remet en question même ceux dont la réputation est exemplaire. Ce monde accorde moins facilement sa confiance. »

Président du CIO, Thomas Bach

1. Conduire le Mouvement olympique

Le rôle du Mouvement olympique

Le Mouvement olympique est l'action concertée, organisée, universelle et permanente, exercée sous l'autorité suprême du CIO, de tous les individus et entités inspirés par les valeurs de l'Olympisme. Elle s'étend aux cinq continents. Elle atteint son point culminant lors du rassemblement des athlètes du monde au grand festival du sport que sont les Jeux Olympiques.



Le but du Mouvement olympique est de contribuer à la construction d'un monde meilleur et pacifique en éduquant la jeunesse par le biais d'une pratique sportive en accord avec l'Olympisme et ses valeurs.

L'appartenance au Mouvement olympique exige le respect de la Charte olympique et la reconnaissance par le Comité International Olympique (CIO).

Outre ses trois principales parties constitutives, le Mouvement olympique comprend aussi les comités d'organisation des Jeux Olympiques (COJO), les associations nationales, les clubs et les personnes appartenant aux Fédérations Internationales (FI) et aux Comités Nationaux Olympiques (CNO), en particulier les athlètes dont les intérêts constituent un élément fondamental de l'action du Mouvement olympique, ainsi que les juges, arbitres, entraîneurs et autres officiels et techniciens du sport. Il englobe également les autres organisations et institutions reconnues par le CIO.

Charte olympique

La Charte olympique est la codification des Principes fondamentaux, des Règles et des Textes d'application adoptés par le CIO. Elle régit l'organisation et le fonctionnement du Mouvement olympique et fixe les conditions de la célébration des Jeux Olympiques.

Par essence, la Charte olympique a trois objectifs principaux :

- a) la Charte olympique, en tant que document de base de nature constitutionnelle, fixe et rappelle les principes fondamentaux et les valeurs essentielles de l'Olympisme;
- b) la Charte olympique sert également de statuts au Comité International Olympique;
- c) de plus, la Charte olympique définit les droits et les obligations réciproques des trois principales parties constitutives du Mouvement olympique, soit le Comité International Olympique (CIO), les Fédérations Internationales (FI) et les Comités Nationaux Olympiques (CNO), ainsi que les comités d'organisation des Jeux Olympiques (COJO), qui doivent tous se conformer à la Charte olympique.





Principes fondamentaux de l'Olympisme

La Charte olympique établit les principes fondamentaux de l'Olympisme. Ceux-ci sont à la base de tout ce que nous entretenons.

1. L'Olympisme est une philosophie de vie, exaltant et combinant en un ensemble équilibré les qualités du corps, de la volonté et de l'esprit. Alliant le sport à la culture et à l'éducation, l'Olympisme se veut créateur d'un style de vie fondé sur la joie dans l'effort, la valeur éducative du bon exemple, la responsabilité sociale et le respect des principes éthiques fondamentaux universels.
2. Le but de l'Olympisme est de mettre le sport au service du développement harmonieux de l'humanité en vue de promouvoir une société pacifique, soucieuse de préserver la dignité humaine.
3. Le Mouvement olympique est l'action concertée, organisée, universelle et permanente, exercée sous l'autorité suprême du CIO, de tous les individus et entités inspirés par les valeurs de l'Olympisme. Elle s'étend aux cinq continents. Elle atteint son point culminant lors du rassemblement des athlètes du monde au grand festival du sport que sont les Jeux Olympiques. Son symbole est constitué de cinq anneaux entrelacés.
4. La pratique du sport est un droit de l'homme. Chaque individu doit avoir la possibilité de faire du sport sans discrimination d'aucune sorte et dans l'esprit olympique, qui exige la compréhension mutuelle, l'esprit d'amitié, de solidarité et de fair-play.
5. Reconnaissant que le sport est pratiqué dans le cadre de la société, les organisations sportives au sein du Mouvement olympique auront les droits et obligations inhérents à l'autonomie, à savoir le libre établissement et le contrôle des règles du sport, la définition de leur structure et gouvernance, la jouissance du droit à des élections libres de toutes influences extérieures et la responsabilité de veiller à ce que les principes de bonne gouvernance soient appliqués.
6. La jouissance des droits et libertés reconnus dans la présente Charte olympique doit être assurée sans discrimination d'aucune sorte, notamment en raison de la race, la couleur, le sexe, l'orientation sexuelle, la langue, la religion, les opinions politiques ou autres, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance ou toute autre situation.
7. L'appartenance au Mouvement olympique exige le respect de la Charte olympique et la reconnaissance par le CIO.

Le Comité International Olympique

Le Comité International Olympique (CIO) est l'autorité suprême du Mouvement olympique. Il agit en tant que catalyseur pour la collaboration entre toutes les parties prenantes de la famille olympique, à savoir les Comités Nationaux Olympiques (CNO), les Fédérations Internationales (FI), les athlètes, les comités d'organisation des Jeux Olympiques (COJO), les partenaires TOP et les partenaires de diffusion. Il entretient également des relations de coopération avec les autorités publiques et privées, en particulier les Nations Unies, les gouvernements nationaux et des organisations supranationales.



« La mission du CIO est de promouvoir l'Olympisme à travers le monde et de diriger le Mouvement olympique. »

Charte olympique

Le rôle du CIO comprend les responsabilités suivantes :

assurer la célébration régulière des Jeux Olympiques;

s'opposer à toute forme de discrimination affectant le Mouvement olympique;

encourager et soutenir la promotion des femmes dans le sport, à tous les niveaux;

diriger la lutte pour la protection des athlètes intègres;

encourager et promouvoir l'éthique et la bonne gouvernance dans le sport;

renforcer l'unité du Mouvement olympique; protéger l'indépendance du sport et en préserver l'autonomie;

promouvoir un héritage positif des Jeux Olympiques pour les villes et les pays hôtes;

promouvoir le développement durable;

encourager et soutenir le développement du sport pour tous;

soutenir les efforts déployés pour assurer l'avenir social et professionnel des athlètes;

s'opposer à toute utilisation abusive politique ou commerciale des athlètes;

encourager et soutenir les mesures liées aux soins médicaux et à la santé des athlètes;

encourager les initiatives qui intègrent le sport à la culture et à l'éducation;

encourager et soutenir l'organisation, le développement et la coordination du sport et des compétitions sportives;

encourager et soutenir les activités de l'Académie Internationale Olympique (AIO) et d'autres institutions qui se consacrent à l'éducation olympique;

coopérer avec les organisations et les autorités publiques ou privées compétentes aux fins de mettre le sport au service de l'humanité et de promouvoir ainsi la paix.

En 2014, le CIO
a pris un certain
nombre de
mesures pour
faire progresser
ces objectifs.

Premièrement, en développant ses capacités, grâce à de nouveaux partenariats et sponsors, le CIO est mieux en mesure de toucher de nouveaux publics et de faire profiter des bienfaits du sport à plus de monde. Deuxièmement, la mise en œuvre de programmes avec la possibilité d'un impact immédiat répand le bien-être physique et les valeurs de l'Olympisme directement dans le public du monde entier. Enfin le CIO met en place des réformes essentielles pour protéger le statut unique des Jeux Olympiques et renforcer son rôle en tant que dirigeant mondial engagé à l'égard d'une société pacifique et favorisant l'intégration.

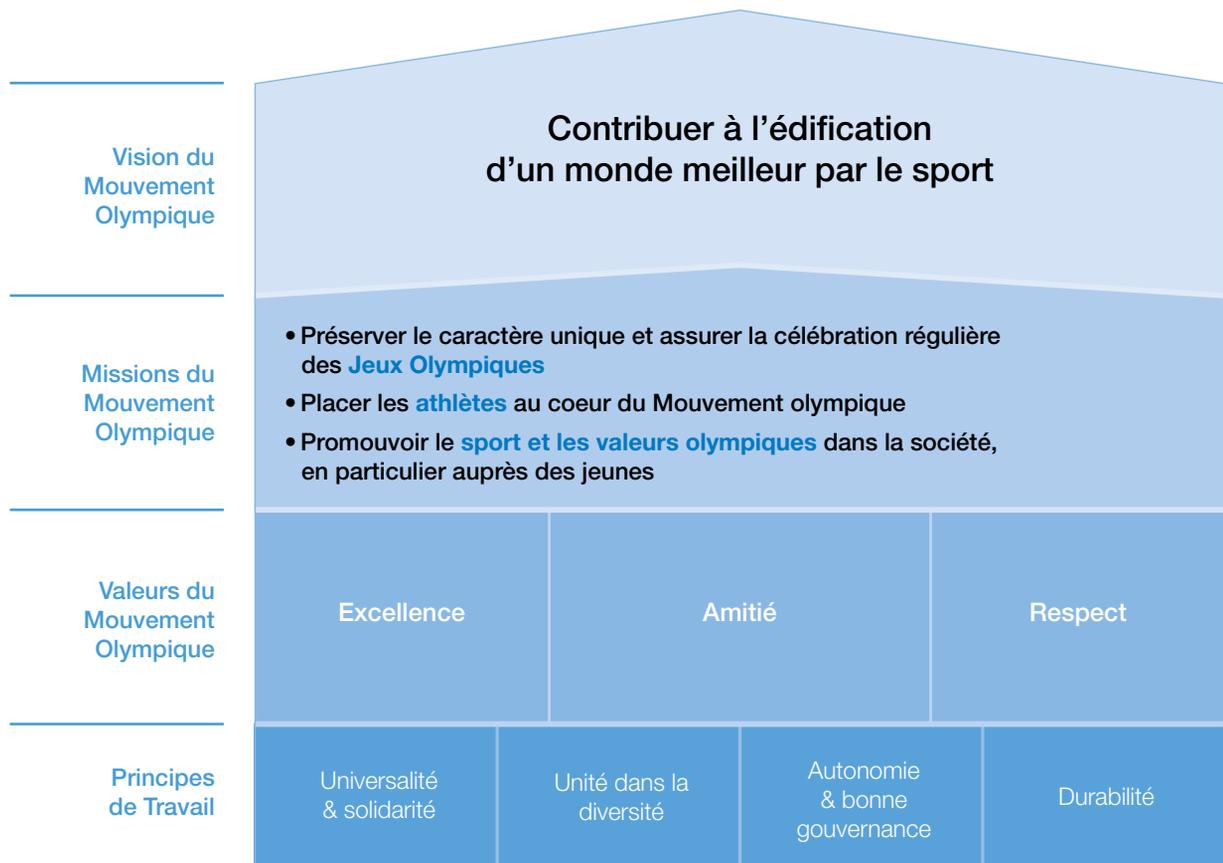
L'adoption de l'Agenda olympique 2020 a eu un profond impact sur le CIO. Les changements ont entraîné une ferme accentuation de la transparence, des normes éthiques élevées et de la bonne gouvernance; la modification de la méthode de sélection des villes hôtes par le CIO qui offre davantage de flexibilité et met plus encore l'accent sur la durabilité et l'héritage; ces changements ont ouvert la voie à un meilleur engagement auprès de la jeunesse du monde pour l'amener au sport et aux valeurs olympiques.



Vision et mission olympiques



L'Olympisme est une philosophie de vie qui met le sport au service de l'humanité.



Agenda olympique 2020

L'approbation unanime de l'Agenda olympique 2020 par la Session du CIO le 8 décembre 2014 à Monaco a été le couronnement d'un large débat ouvert et transparent lancé une année plus tôt.

À la mi-décembre 2013, le président du CIO nouvellement élu, Thomas Bach, a convié les membres de la commission exécutive à une retraite de quatre jours à Montreux (Suisse) afin d'y échanger leurs idées sur l'avenir du Mouvement olympique. Les discussions lancées sur les rives du lac Léman se sont rapidement muées en débat à l'échelle mondiale entre toutes les parties prenantes du Mouvement olympique et au-delà.

En février 2014, les membres du CIO ont présenté leurs idées et suggestions lors d'une séance ouverte et animée tenue dans le cadre de la 126^e Session du CIO à Sotchi. Peu après, le président du CIO a nommé 14 groupes de travail constitués d'experts et chargés de peaufiner et rationaliser la somme de propositions formulées, alors même que les idées ne cessaient d'affluer.



Le président Thomas Bach entouré d'athlètes lors de la présentation de l'Agenda olympique 2020 en novembre 2014

Les 14 groupes de travail ont été répartis selon cinq thèmes prédominants :

Le caractère unique des Jeux Olympiques

Groupe de travail 1 - Procédure de candidature

Recommandations :

1. Positionner la procédure de candidature en tant qu'invitation
2. Évaluer les villes candidates en analysant les principaux risques et opportunités
3. Réduire le coût de candidature

Groupe de travail 2 - Durabilité et héritage

Recommandations :

4. Inclure la durabilité dans tous les aspects des Jeux Olympiques
5. Inclure la durabilité dans le fonctionnement quotidien du Mouvement olympique

Groupe de travail 3 - Spécificité des Jeux Olympiques

Recommandations :

6. Coopérer étroitement avec d'autres organisateurs de manifestations sportives
7. Renforcer les relations avec les organisations régissant le sport pour les personnes aux capacités différentes
8. Forger des relations avec les ligues professionnelles

Groupe de travail 4 - Procédure pour la composition du programme olympique

Recommandations :

9. Établir un cadre pour le programme olympique
10. Passer d'un programme basé sur des sports à un programme basé sur des épreuves
11. Favoriser l'égalité des sexes

Groupe de travail 5 - Gestion des Jeux Olympiques

Recommandations :

12. Réduire le coût des Jeux Olympiques et renforcer la flexibilité de leur gestion
13. Maximiser les synergies avec les parties prenantes du Mouvement olympique

Les athlètes, au cœur du Mouvement olympique

Groupe de travail 6 - Protection des athlètes intègres

Recommandations :

14. Renforcer le 6^e principe fondamental de l'Olympisme
15. Changer d'approche en faveur de la protection des athlètes intègres
16. Mettre à profit le fonds de 20 millions d'USD du CIO pour la protection des athlètes intègres
17. Honorer les athlètes intègres
18. Renforcer le soutien aux athlètes



Olympisme en action : faire vivre l'Olympisme tout au long de l'année

Groupe de travail 7 - Chaîne olympique

Recommandation :

- 19. Lancer la chaîne olympique

Groupe de travail 8 - L'Olympisme en action, y compris la stratégie pour la jeunesse

Recommandations :

- 20. Engager des partenariats stratégiques
- 21. Renforcer la capacité d'influence du CIO
- 22. Diffuser une éducation fondée sur les valeurs olympiques
- 23. Interagir avec les communautés
- 24. Évaluer le programme Sport pour l'espoir

Groupe de travail 9 - Jeux Olympiques de la Jeunesse

Recommandation :

- 25. Revoir le positionnement des Jeux Olympiques de la Jeunesse

Groupe de travail 10 - Politique culturelle

Recommandation :

- 26. Allier davantage le sport et la culture

Le rôle du CIO : l'unité dans la diversité

Groupe de travail 11 - Bonne gouvernance et autonomie

Recommandations :

- 27. Respecter les principes de base de la bonne gouvernance
- 28. Soutenir l'autonomie
- 29. Accroître la transparence

Groupe de travail 12 - Éthique

Recommandations :

- 30. Renforcer l'indépendance de la commission d'éthique du CIO
- 31. Assurer la conformité
- 32. Renforcer l'éthique

Groupe de travail 13 - Révision stratégique des partenariats, accords de licence et de merchandisage

Recommandations :

- 33. Associer davantage les sponsors aux programmes « Olympisme en action »
- 34. Développer un programme mondial de licences
- 35. Favoriser l'engagement des partenaires TOP avec les CNO
- 36. Accroître l'accès à la marque olympique à des fins non commerciales

Structure et organisation du CIO

Groupe de travail 14 - Composition du CIO

Recommandations :

- 37. Étudier la limite d'âge pour les membres du CIO

- 38. Mettre en place une procédure de recrutement ciblée

- 39. Favoriser le dialogue avec la société et au sein du Mouvement olympique

- 40. Réviser le domaine de compétence et la composition des commissions du CIO

La composition des groupes de travail a permis d'apporter de nouvelles idées à la volonté de réforme, en associant expertise olympique et expertise dans d'autres domaines. Outre des représentants des Fédérations Internationales (FI), des Comités Nationaux Olympiques (CNO), des partenaires TOP et des athlètes, les groupes de travail comprenaient également des spécialistes en provenance des Nations Unies, de Google/YouTube, Transparency International, WPP, du Victoria & Albert Museum, d'autres entités universitaires, culturelles et non-gouvernementales, ainsi que du milieu des affaires.

Parallèlement à ce processus, le CIO a encouragé d'autres parties prenantes du Mouvement olympique et la société civile à s'exprimer. Plus de 43 000 courriels et 270 contributions plus formelles ont abouti à 1 200 idées nouvelles qui ont été partagées avec les groupes de travail.

En juillet 2014, les groupes de travail ont soumis les propositions retravaillées à la commission exécutive du CIO. De nouvelles consultations ont eu lieu à l'occasion de deux sommets olympiques rassemblant les dirigeants des grandes composantes du Mouvement olympique, notamment l'Association des Comités Nationaux Olympiques (ACNO), l'Association des Fédérations Internationales des sports olympiques d'été (ASOIF) et l'Association des Fédérations Internationales des sports olympiques d'hiver (AIOWF).

Une attention spéciale a été accordée aux opinions des athlètes olympiques lors de discussions avec la commission des athlètes et à l'occasion d'une table ronde entre les athlètes et le président du CIO. Toutes les autres commissions du CIO ont également été consultées.

En octobre 2014, les propositions mises en commun et affinées ont abouti à 40 recommandations spécifiques à soumettre en décembre à la Session du CIO qui les a approuvées en votant successivement sur chacune d'entre elles. La mise en œuvre a démarré presque immédiatement et se poursuit actuellement.



Comités Nationaux Olympiques

Avec le CIO et les Fédérations Internationales de sport (FI), les Comités Nationaux Olympiques (CNO) sont l'un des trois piliers du Mouvement olympique et ses « ambassadeurs » essentiels dans leurs pays respectifs. Les CNO sont formellement reconnus par la Session du CIO et deviennent ainsi membres du Mouvement olympique.

Le CIO offre une aide financière et technique aux CNO pour les soutenir dans l'accomplissement de leur mission. L'aide financière est allouée par l'intermédiaire du programme de la Solidarité Olympique. Le département des relations avec les CNO fournit une assistance technique dans les secteurs institutionnels, des Jeux et relatifs à l'information.

Les CNO jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement du Mouvement olympique et la célébration des Jeux Olympiques. Les CNO sont engagés dans le développement des athlètes et du sport dans leur pays. Ils organisent également des programmes de formation pour les administrateurs sportifs.

Les CNO ont l'autorité exclusive de désigner les villes susceptibles de se présenter pour organiser les Jeux dans leur pays respectif. Ils préparent et conduisent leur délégation nationale aux Jeux Olympiques, s'occupant du transport, de l'hébergement, des équipements et uniformes de leurs athlètes et officiels. Comme stipulé par la Charte olympique, tous les CNO peuvent envoyer des athlètes aux Jeux de l'Olympiade. Un nombre record de 88 CNO ont envoyé des athlètes aux Jeux Olympiques d'hiver à Sotchi en 2014.

En 2014, le CIO a accordé sa reconnaissance à son membre le plus récent, le Comité National Olympique du Kosovo, ce qui porte à 205 le nombre total de CNO. En décembre 2014, il y avait 50 CNO européens, 53 CNO sur le continent africain, 44 en Asie, 41 sur le continent américain et 17 en Océanie.





Il est essentiel que le CIO entretienne une relation étroite avec les CNO pour la diffusion des valeurs de l'Olympisme dans le monde. Afin que le CIO demeure pleinement informé de la situation de chacun des CNO sur les cinq continents, le président du CIO a décidé que l'une des priorités de sa première année de mandat serait d'établir une collaboration étroite avec leurs représentants. Ainsi, en 2014, a-t-il rencontré les représentants de tous les CNO,

que ce soit à l'occasion des Jeux Olympiques d'hiver à Sotchi, au siège du CIO à Lausanne, au cours de visites dans les territoires des CNO, ou encore lors d'assemblées générales des associations continentales de CNO auxquelles il a assisté.

En 2014, durant les discussions sur l'Agenda olympique 2020, le département des relations avec les CNO, en collaboration avec la Solidarité Olympique, a animé huit forums régionaux sur la bonne gouvernance à l'intention des CNO. Le premier d'entre eux a eu lieu en Océanie, suivi par deux forums en Asie, un en Europe, deux en Amérique et deux en Afrique. Tous les CNO ont pu participer et découvrir grâce à des présentations faites à chaque forum par au moins six CNO la manière dont ceux-ci respectaient les normes du Mouvement olympique en termes de gouvernance.

Par le biais du département des relations avec les CNO, le CIO a mis en œuvre plusieurs actions destinées à aider les CNO durant les périodes difficiles en 2014. Ainsi en Ukraine, le CIO a fourni une aide financière spéciale pour permettre aux athlètes de s'entraîner et de concourir. Un projet conjoint CIO/Solidarité Olympique, coordonné par le département des relations avec les CNO, a été mené pour soutenir les athlètes serbes et croates et leurs fédérations nationales à la suite des inondations qui ont frappé les Balkans. En parallèle à ces projets spécifiques, le département coordonne l'aide aux CNO pour leur permettre d'améliorer leurs installations administratives et sportives (en Nouvelle-Zélande et en Somalie, entre autres) ou mettre en place des projets spécifiques, comme au Portugal.



Le président Thomas Bach rencontre Steve Podborski et Christopher Overholt durant les Jeux Olympiques d'hiver à Sotchi

Solidarité Olympique

Les origines de la Solidarité Olympique remontent aux années soixante, quand le CIO a décidé d'aider les Comités Nationaux Olympiques (CNO) des pays ayant récemment obtenu leur indépendance. La Solidarité Olympique procure une aide financière par le biais de programmes pertinents et ciblés, spécifiquement conçus pour les CNO, notamment ceux qui en ont le plus besoin. Ses activités à facettes multiples portent en priorité sur le développement des athlètes, la formation des entraîneurs et des administrateurs sportifs, et la promotion des valeurs olympiques.

La Solidarité Olympique donne des instructions aux CNO pour mettre en place des programmes et gérer les fonds qui leur sont alloués, en toute transparence. Ce faisant, la Solidarité Olympique s'appuie sur un réseau mondial de partenaires, comme les Fédérations Internationales (FI), les CNO plus avancés et les associations continentales de CNO, pour l'aider à instaurer, mettre en œuvre et surveiller ses programmes.

Les programmes de la Solidarité Olympique sont répartis en quatre catégories :

- Programmes mondiaux portant sur les secteurs clés du développement sportif et son renforcement
- Programmes continentaux conçus pour répondre aux besoins spécifiques à chaque continent
- Subventions pour les Jeux Olympiques qui procurent une aide financière avant, durant et après les Jeux pour aider les CNO à participer et favoriser ainsi l'universalité
- Programmes complémentaires pour soutenir des services ciblés qui étendent l'aide fournie par les programmes mondiaux et continentaux de la Solidarité Olympique

Budget global 2014

(en milliers d'USD)

Total USD 112 875



Budget programmes mondiaux

(en milliers d'USD)

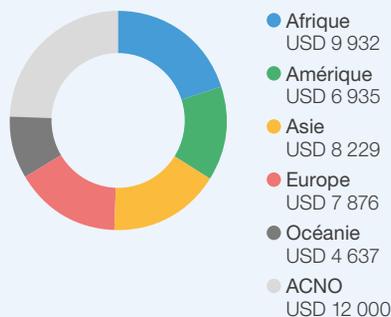
Total USD 44 565



Budget programmes continentaux

(en milliers d'USD)

Total USD 49 610



Les priorités de la Solidarité Olympique pour la période quadriennale 2013-2016 comprennent l'augmentation de l'aide mondiale aux athlètes ainsi qu'à leur entourage sportif et l'aide au développement de leur carrière post-sportive; le renforcement des structures des CNO et de leur capacité de gestion générale; ainsi que le soutien permanent à l'éducation des entraîneurs et à la promotion des valeurs olympiques. En 2014, un accent particulier a été placé sur les athlètes en lien avec les Jeux Olympiques d'hiver à Sotchi, les Jeux Olympiques de la Jeunesse d'été à Nanjing et le lancement du programme de bourses olympiques pour Rio 2016.

Outre les huit forums régionaux pour les CNO, la Solidarité Olympique a organisé plus de 350 stages techniques à l'intention des entraîneurs et des administrateurs sportifs, de même que plusieurs initiatives de CNO pour promouvoir les valeurs olympiques.

Le financement des opérations et programmes de la Solidarité Olympique provient de la part de recettes revenant aux CNO provenant des droits de retransmission des Jeux Olympiques. Le budget quadriennal 2013-2016 s'élève à 438 millions d'USD, soit une augmentation de 40 % par rapport à la période quadriennale précédente, dont 112 millions d'USD ont été alloués au budget 2014.

« La Solidarité olympique a pour but d'organiser l'assistance aux CNO, particulièrement à ceux qui en ont le plus grand besoin. Cette assistance prend la forme de programmes élaborés en commun par le CIO et les CNO avec l'assistance technique des FI, si nécessaire. »

Charte olympique

Pour en savoir plus, consulter le rapport annuel de la Solidarité Olympique : www.olympic.org/Documents/Commissions_PDFfiles/Olympic_Solidarity/2014_Report/Rapport_Annuel_2014.pdf

En chiffres : Principaux secteurs de soutien aux CNO en 2014



77
CNO ont bénéficié de
440
bourses olympiques
individuelles « Sotchi 2014 »



254
stages techniques
destinés aux entraîneurs
de divers sports



273
boursiers olympiques se
sont qualifiés pour les
Jeux Olympiques d'hiver
et ont gagné
17 médailles



116
stages nationaux de
formation destinés à des
administrateurs sportifs



189
initiatives et stages
organisés par les CNO
pour la promotion des
valeurs olympiques



361
bourses de préparation
ont été attribuées à
de jeunes athlètes
prometteurs pour les
JOJ à Nanjing



« Cette bourse de la Solidarité Olympique a été très utile... J'ai eu beaucoup de chance et je suis très reconnaissante de l'avoir reçue. Elle me permet de m'entraîner et de concourir au plus haut niveau. »

Isabel Clark Ribeiro
Brésil, snowboard cross, Sotchi 2014

« Elle m'a aidée à améliorer la qualité de mon entraînement à un moment crucial pour moi. J'ai pu payer les hôtels et les déplacements durant l'été et nous avons pu organiser davantage de camps d'entraînement. Nous avons ajouté également un autre entraîneur à notre équipe qui s'occupe davantage de notre équipement de saut comme les skis et les combinaisons. »

Daniela Iraschko-Stolz
Autriche, médaille d'argent en saut à ski, Sotchi 2014





« Pour la plupart des participants, elle [la Solidarité Olympique] donne une chance de se préparer dans d'excellentes conditions et de réaliser la performance la plus élevée possible dans une compétition aussi difficile que celle des Jeux Olympiques. »

Valja Semerenko

Ukraine, médaille d'or en biathlon, Sochi 2014



Le périple de Dulguun Bolormaa en lutte a débuté il y a seulement cinq ans

Détentrice d'une bourse de la Solidarité Olympique, cette Mongole a décidé de se lancer dans ce sport à l'exemple de l'une des compatriotes qui a gagné deux médailles aux Jeux Olympiques de la Jeunesse à Singapour en 2010, en lutte et en gymnastique. La bourse l'a aidée à s'entraîner, à se qualifier et finalement à revenir chez elle avec une médaille d'argent de Nanjing 2014.

Fédérations Internationales

Les Fédérations Internationales (FI) jouent un rôle essentiel au sein du Mouvement olympique et aux Jeux Olympiques. Elles sont les organes régissant leurs sports respectifs, responsables de leur gouvernance, de leur développement mondial, de leurs manifestations internationales ainsi que de la gestion de leurs compétitions aux Jeux Olympiques. Les FI sont garantes de l'intégrité de leurs sports respectifs. Les fédérations nationales (FN) administrant leurs sports respectifs y sont affiliées.

Tout en conservant leur indépendance et leur autonomie dans l'administration de leur sport, les FI reconnues par et affiliées au CIO doivent s'assurer que leurs statuts, leurs pratiques et activités au sein du Mouvement olympique sont conformes à la Charte olympique, en particulier en ce qui concerne l'adoption et la mise en œuvre du Code mondial antidopage.

Les FI ont la responsabilité de gérer et contrôler le fonctionnement de leurs disciplines et épreuves sportives respectives, notamment celles au programme des Jeux. Les FI travaillent en collaboration avec les comités d'organisation des Jeux Olympiques (COJO) correspondants sur la planification et la mise sur pied des épreuves olympiques. Chaque FI régit son sport et veille à sa promotion et à son développement au niveau mondial. Les FI supervisent enfin l'administration quotidienne de leur sport et garantissent l'organisation régulière des compétitions ainsi que le respect des règles du fair-play et de l'intégrité.

Pour aider les FI à remplir leur mission, le CIO leur procure un soutien financier par le biais du programme de répartition des revenus provenant des Jeux, ainsi que du programme de développement des FI, du programme des athlètes et d'actions de soutien spécifiques aux Jeux.

« Afin de développer et de promouvoir le Mouvement olympique, le CIO peut reconnaître au titre de FI des organisations internationales non gouvernementales qui administrent un ou plusieurs sports au plan mondial et qui comprennent des organisations administrant ces sports au niveau national. »

Charte olympique

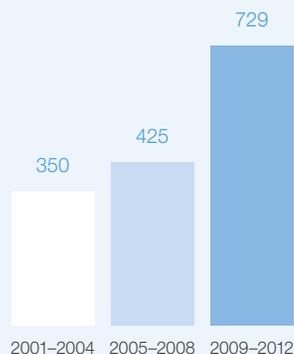
Répartition des revenus provenant des Jeux par le CIO

Dans le cadre de la répartition des revenus provenant des Jeux, le CIO distribue des fonds aux FI après le déroulement de l'édition des Jeux à laquelle figure leur sport. Ces fonds sont utilisés par les FI pour soutenir le développement de leur sport dans le monde.

Après les Jeux Olympiques d'hiver à Sotchi, le CIO a distribué un total de 199 millions d'USD aux sept FI d'hiver. La part distribuée pour la période quadriennale 2009-2012 a plus que doublé par rapport à la période de 2001-2004. L'augmentation de la contribution du CIO au fil des années témoigne de son engagement envers le développement du sport et des athlètes du monde entier.

Répartition aux FI d'été et d'hiver des revenus du CIO provenant des Jeux en millions d'USD

Source : États financiers audités du CIO

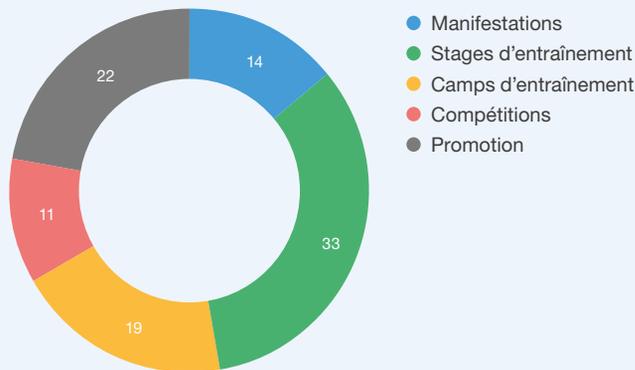


Le programme de développement des FI

En partenariat avec les FI et par le biais du programme de développement des Fédérations Internationales, le CIO a financé tout ou partie des activités de développement sportif et /ou projets de l'ensemble des Fédérations Internationales des sports olympiques d'été (28 FI) et d'hiver (sept FI) et des Fédérations Internationales reconnues.

Ce soutien a inclus une assistance pour des compétitions continentales et intercontinentales dans des pays en développement, la création de centres d'entraînement régionaux, l'organisation de camps d'entraînement préparatoires aux Jeux Olympiques destinés aux athlètes de pays en développement, la formation d'entraîneurs, de juges et d'arbitres, la production de systèmes d'arbitrage et de jugement, la fourniture d'équipements pour la mise en œuvre de plan de développement ou le financement du fonctionnement des centres d'entraînement. Une partie de ce soutien est spécifiquement ciblée sur des projets de développement liés à la jeunesse, à la femme dans le sport, et au thème sport et société active.

Le graphique ci-dessous indique la répartition des projets par catégorie :



* À noter que certains programmes font partie de plusieurs catégories

Pour assurer la continuité et encourager la planification à long terme, priorité est accordée aux programmes dont le but est de développer le sport sur une période de plusieurs années pouvant aller jusqu'à quatre ans. Des évaluations annuelles sont effectuées pour en vérifier la progression. Seules les FI qui soumettent leur formulaire d'évaluation, accompagné des détails financiers du projet, peuvent recevoir une aide financière.



28

FI d'été



7

FI d'hiver



42

disciplines sportives d'été



15

disciplines sportives d'hiver

Citations de FI sur le programme 2014 :

« Le programme la « Route du rêve », l'un des principaux projets de développement de l'AIBA, contribue aussi à l'avancée sociale des boxeurs en utilisant la boxe pour leur permettre de réaliser leurs rêves et d'être à même de se présenter à des compétitions, tout en étant un outil potentiel pour les éduquer à lutter contre la violence, la pauvreté, l'illettrisme et autres problèmes sociaux dans leurs pays. »

CK Wu président, Association Internationale de Boxe (AIBA)



« Pour la Fédération internationale de hockey sur glace, la contribution financière du CIO est une part importante de l'investissement dans le développement de notre sport. Durant les quatre ans d'un cycle olympique, avec cet argent, nous subventionnons les diverses activités de développement, et ce notamment dans le secteur des tournois de la jeunesse, des tournois féminins et des camps de développement spéciaux axés sur les compétences, l'encadrement, l'administration et le mentorat. Nous sommes très reconnaissants au CIO de ces contributions importantes à notre sport du hockey sur glace. »

René Fasel président, Fédération internationale de hockey-sur-glace (IIHF)

« Le programme des [Centres régionaux de développement] a obtenu un bon accueil de la part des secteurs et des FN. De nouveau cette année, l'accent a été mis sur la qualité du résultat plutôt que sur la quantité des participants, afin de mieux superviser le travail des entraîneurs et délégués sur le terrain. Une demande spécifique de création d'un plan de développement régional a été formulée qui bénéficie aux secteurs. Des séminaires destinés aux femmes en athlétisme et à leur développement seront organisés en 2014 dans la plupart des centres régionaux de développement comme prévu. »

Fédération des associations internationales d'athlétisme (IAAF)



« Épanouir et développer le jeu de rugby est une priorité stratégique pour l'IRB [désormais connu comme World Rugby] et ce soutien financier ne nous aidera pas seulement à mettre en œuvre notre programme de participation de masse dans le monde mais il permettra également un développement plus vaste, tandis que nous poursuivons nos préparatifs en vue des Jeux Olympiques de la Jeunesse à Nanjing en 2014 et des Jeux Olympiques de 2016 à Rio et au-delà. »

Brett Gosper secrétaire général, World Rugby (WR)

« Nous avons reçu cette très bonne nouvelle pour nos finances et nous souhaitons vous en remercier. Nous comptons poursuivre notre développement et structurer notre programme des fédérations nationales et les soutenir dans la participation à la compétition et la formation des entraîneurs. »

Frederic Pietruszka secrétaire général,
Fédération Internationale d'Escrime (FIE)



« Merci au CIO de sa contribution au programme de développement de l'UCI. Comme vous le savez, dans les récentes années, l'UCI a décidé d'allouer des fonds pour la formation de stagiaires au Centre du cyclisme mondial, notamment du continent africain. »

Martin Gibbs
directeur général, Union
Cycliste Internationale (UCI)



« Le programme d'initiation que nous avons mis en place en Chine s'est avéré très profitable pour l'essor de notre sport. Cette initiative a amené toutes les écoles de la région à lancer des activités de golf et l'Association de golf de Nanjing à adopter ce modèle. »

Antony Scanlon directeur exécutif,
Fédération internationale de golf (IGF)



« L'importance de notre contribution est l'une des clés du succès de nos projets auprès des fédérations de gymnastique émergentes ou plus modestes qui présentent un potentiel important. »

André Gueisbuhler secrétaire général,
Fédération Internationale de Gymnastique (FIG)



« La FINA a identifié que l'amélioration permanente du niveau de nos FN était essentielle à l'obtention de meilleurs résultats. Le principal objectif de ce programme est de permettre aux FN de la FINA de développer leurs sports et les structures d'entraînement au niveau national en mettant en place un plan d'action à moyen et long terme pour un sport spécifique au programme de développement de la FINA. »

Fédération Internationale de Natation (FINA)

Citations de FI reconnues par le CIO :

« La WBF prend une part très active au développement du bridge parmi les jeunes. Les camps de jeunes de la WBF organisés au cours des 25 dernières années ont été un lieu de réunion pour les jeunes dans un environnement très particulier, où ils ont été enseignés, ont joué au bridge et à d'autres sports. Autant de fois que possible, les joueurs sont revenus séjourner dans ces camps, lieu d'entraînement d'un grand nombre de joueurs internationaux actuels. Ce projet en constante progression se tient tous les ans. »

Gianarrigo Rona

président, Fédération mondiale de bridge (WBF)



« L'ISA est sur le point de lancer un manuel de fonctionnement des fédérations nationales (NFOM). Le principal objectif de ce projet est de créer et de proposer de très précieuses ressources aux États membres de l'ISA pour les aider à gérer des fédérations nationales de manière performante. Le NFOM donne des informations sur la planification financière, la planification et la réalisation de manifestations, la levée de fonds, les structures de club, l'adhésion, la lutte contre le dopage, la gestion du risque, ainsi que des renseignements d'ordre général aux fédérations nationales. Une fois ce NFOM produit, il représentera un atout tangible pour les membres de l'ISA et ajoutera une valeur exponentielle aux organisations individuelles. Le NFOM servira d'outil en vue d'une norme mondiale pour les États membres de l'ISA. »

Fernando Aguerre

président, Association internationale de surf (ISA)

« Ce programme a pour but principal un entraînement spécialisé à la course motonautique tout en proposant une enseignement de base à la course motonautique, aux équipages et une sensibilisation à l'environnement et à l'eau. Ces principaux domaines d'expertise marine n'aideront pas seulement les juniors à apprécier le sport motonautique, en toute sécurité, mais ils leur procureront aussi une connaissance plus approfondie dans un grand nombre de sujets marins et notamment ceux relatifs à la sécurité et à l'environnement. »

Raffaele Chiulli

président, Union Internationale Motonautique (UIM)



Les programmes destinés aux athlètes

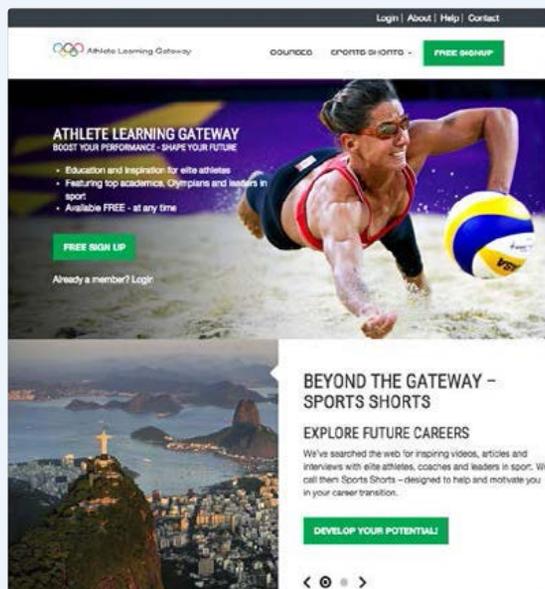
Avec ses programmes destinés aux athlètes, le CIO souhaite accroître son engagement envers les athlètes sur des thèmes importants relatifs à leur carrière dans le sport et après le sport tels que la lutte contre le dopage, la prévention des blessures et des maladies, la lutte contre le trucage des compétitions et les paris illégaux /irréguliers et la gestion de leur entourage.

En 2014, des athlètes ont pu bénéficier d'une série de programmes et initiatives spécialement conçus pour eux.

Le programme de suivi de carrière pour les athlètes (ACP) procure une assistance à la reconversion des athlètes. Géré en coopération avec Adecco, ce programme soutient les athlètes tout en les préparant à la transition de leur carrière et les accompagnent lors de ce passage. Il procure des ressources et une formation pour leur permettre de développer leurs compétences de vie et maximiser leur éducation et les possibilités d'emploi.



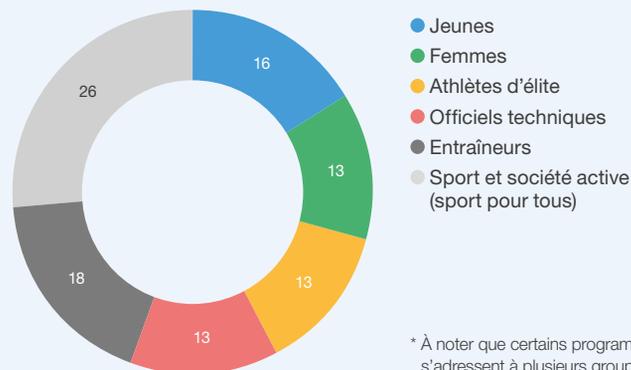
Frank Fredericks, membre du CIO et champion olympique, anime une séance d'initiation avec des enfants



Ce programme a été conçu à l'intention des athlètes, sur les conseils d'athlètes de haut niveau, entraîneurs, CNO et experts du monde entier. Le programme est conçu et pris en charge par le Mouvement olympique, et notamment les CNO, les FI et les fédérations nationales.

Le portail d'apprentissage du CIO pour les athlètes est une plateforme éducative en ligne. Pour les athlètes de haut niveau, c'est un moyen nouveau et novateur d'étudier qu'ils soient à l'entraînement ou en compétition. Ce service gratuit est disponible à tout moment. De brefs cours comprennent des vidéos de présentations universitaires produites par des enseignants renommés et autres professionnels et dirigeants charismatiques. Le portail d'apprentissage du CIO pour les athlètes propose également des articles courts et intéressants et des vidéos provenant d'Internet, pour inciter, mobiliser ou même proposer des défis aux athlètes durant leur carrière sportive et après.

Groupes cibles des projets des FI d'été*



* À noter que certains programmes s'adressent à plusieurs groupes cibles

« C'est un formidable outil pour les athlètes qui s'entraînent dur et voyagent constamment. Il est essentiel que les athlètes pensent à leur reconversion professionnelle lorsqu'ils se préparent pour les Jeux. Ma formation m'a permis d'intégrer le marché du travail avec confiance quand j'ai mis un terme à ma carrière. »

Rebecca Wardell

Nouvelle Zélande, olympienne et ancienne heptathlète

« Le sport est une petite fenêtre; il faut donc toujours regarder plus loin, quand ce sera terminé. »

Felix Sanchez

République dominicaine, champion olympique du 400m haies

« Je trouve que c'est un site d'apprentissage qui me motive. J'aime pouvoir me connecter et poursuivre un cours durant deux heures ou même moins. »

Anna Bernauer

Luxembourg, patineuse artistique

« Le portail d'apprentissage du CIO pour les athlètes offre à ces derniers la possibilité d'avoir accès à des cours et des outils qui non seulement les aideront à s'améliorer en tant qu'athlètes mais aussi dans leur vie après le sport. »

Jazmine Fenlator
États-Unis, bobeuse

« Je suis ancien joueur de rugby et entraîneur international. J'ai juste envie d'accroître mes connaissances sur tous les aspects de la performance de haut niveau et le bien-être. Je recommande déjà ce portail d'apprentissage aux entraîneurs, aux joueurs et à mes collègues. »

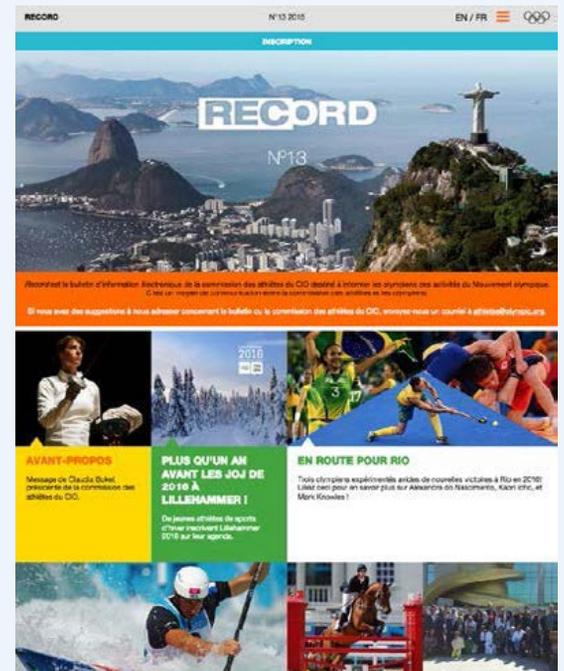
Phil Greening
Grande-Bretagne, ancien joueur de rugby

« Je tiens à féliciter le CIO d'offrir une telle expérience d'apprentissage en ligne. Je suis entraîneur de bowling de haut niveau et j'ai mis mes jeunes athlètes d'Aruba et du Chili à cet apprentissage avec le CIO. »

James Porter
Chili, entraîneur de bowling

« Il est généralement difficile de trouver des cours en ligne sur des sujets spécifiques au sport. C'est pourquoi cette plateforme est fantastique ! C'est une expérience étonnante, notamment avec les PDF des conférences en vidéo à télécharger, merci beaucoup ! »

Krystel Saneh
Liban, espoir en athlétisme pour Rio 2016



Le bulletin *Record* est une lettre d'informations numérique de la commission des athlètes du CIO qui tient les olympiens informés de l'intérieur du Mouvement olympique. Elle propose un mode de communication entre la commission des athlètes et les olympiens.

Cinq recommandations sont particulièrement pertinentes pour le rôle du CIO, dirigeant sportif mondial :

5. Inclure la durabilité dans le fonctionnement quotidien du Mouvement olympique
6. Coopérer étroitement avec d'autres organisateurs de manifestations sportives
7. Renforcer les relations avec les organisations régissant les sports pour les personnes aux capacités différentes
8. Forger des relations avec les ligues professionnelles
13. Maximiser les synergies avec les parties prenantes du Mouvement olympique
14. Renforcer le 6^e principe fondamental de l'Olympisme

Le rôle des partenaires olympiques

Le soutien commercial aux Jeux Olympiques remonte à la première édition des Jeux Olympiques modernes à Athènes, Grèce, en 1896. Aujourd'hui, le succès du Mouvement olympique repose sur les fondations financières stables et fermes que procurent les relations commerciales du CIO. Le soutien du secteur commercial mondial est crucial pour le CIO qui demeure une organisation indépendante à financement privé.

Le programme de marketing à facettes multiples du CIO joue un rôle primordial dans la promotion des Jeux et des valeurs olympiques, tout en générant des revenus largement redistribués au sein du Mouvement olympique. Ces revenus sont essentiels à la tenue des Jeux et au soutien de l'action des Comités Nationaux Olympiques, des Fédérations Internationales, du programme de bourses de la Solidarité Olympique et d'autres organisations sportives.

Le succès et la popularité mondiale des Jeux sont dus en grande partie au soutien financier, technique et promotionnel de nos partenaires de diffusion et de nos sponsors mondiaux.



Le CIO redistribue 90 % de ses revenus au mouvement sportif au sens large, soit chaque jour l'équivalent de 3,25 millions d'USD pour aider les athlètes et les organisations sportives à tous les niveaux dans le monde.

Le programme des partenaires olympiques (programme TOP)

Créé par le CIO en 1985, le programme des partenaires olympiques (TOP) accorde des droits de marketing exclusifs dans une catégorie donnée à un groupe sélectionné de partenaires mondiaux, en échange d'un financement et d'un soutien sous forme de valeur en nature. C'est le niveau le plus élevé de parrainage et il attire des entreprises multinationales parmi les plus renommées du monde.



* Les droits marketing sont limités au Brésil, à la République de Corée, au Japon et aux États-Unis d'Amérique jusqu'à fin 2016, et seront mondiaux à partir de 2017

** Les droits marketing sont limités au Japon jusqu'à fin 2016, et seront mondiaux à partir de 2017

Une étude indépendante réalisée à la demande du CIO en 2014 a démontré que les Jeux Olympiques sont l'une des plateformes de marketing internationales les plus efficaces, qui permet de toucher des milliards de personnes dans le monde. Les Jeux Olympiques d'été et les Jeux Olympiques d'hiver bénéficient du niveau le plus élevé de reconnaissance et d'attrait de tous les manifestations sportives et de divertissement étudiées. En termes de reconnaissance de la marque, 93 % de la population mondiale reconnaissent les anneaux olympiques, ce qui fait d'eux le symbole le plus largement connu du monde sur l'ensemble des marques étudiées. La reconnaissance est presque la même non seulement d'une région géographique à une autre, mais aussi qu'il s'agisse des hommes ou des femmes et tous âges confondus. Les personnes interrogées associent sans réserve le symbole olympique à des valeurs comme la mondialité, la mobilisation, l'amitié, la diversité, la paix et l'excellence.

Par l'association avec les Jeux Olympiques et leurs valeurs, les partenaires de marketing olympique ont la possibilité d'élaborer leur marque, d'accroître leurs ventes, de se connecter au public, d'établir une relation clientèle, de motiver leurs employés, d'améliorer la réputation de l'entreprise et de léguer un héritage durable d'entreprise aux communautés où leurs affaires sont installées.

Fonctionnant sur une durée de quatre ans correspondant à la période quadriennale olympique, le Programme TOP en est désormais à sa huitième génération (TOP VIII), et est passé d'un programme d'une valeur de 95 millions avec le TOP I au chiffre record de plus d'1 milliard d'USD avec le TOP VIII. Les revenus générés par le programme TOP sont redistribués par le CIO à tous les CNO et les COJO. Par leur soutien, les partenaires olympiques aident plus d'athlètes d'un nombre de pays plus élevé à participer sur la plus grande scène sportive du monde.

« Les partenaires TOP sont à nos côtés tout au long de l'année et non pas seulement durant la période des Jeux Olympiques. Ils procurent l'essentiel des ressources du Mouvement olympique, et promeuvent et soutiennent les initiatives qui donnent vie aux valeurs olympiques. »

Thomas Bach président du CIO

Outre les revenus qu'ils procurent, les partenaires TOP soutiennent le Mouvement olympique en lui proposant des biens et services en nature ainsi qu'une expertise dans leur domaine de compétence pour la réalisation des Jeux Olympiques. De nombreux partenaires TOP, très expérimentés dans le fonctionnement et la tenue des Jeux Olympiques, sont devenus des soutiens majeurs au fonctionnement des COJO et font partie intégrante de l'organisation des Jeux. En 2014, les partenaires TOP non seulement ont soutenu le fonctionnement des Jeux Olympiques d'hiver à Sotchi et les Jeux Olympiques de la Jeunesse à Nanjing en 2014, mais ils collaborent déjà avec les COJO des prochaines éditions, les aident à planifier et à organiser les Jeux Olympiques et l'héritage durable.

Par leurs campagnes de marketing, les partenaires TOP aident aussi à promouvoir les Jeux Olympiques et les valeurs olympiques. Ils soutiennent le Mouvement olympique dans la poursuite de ses objectifs dans le domaine du développement durable ou la promotion de modes de vie sains et actifs. Les partenaires TOP ont joué un rôle important dans les discussions de l'Agenda olympique 2020. En 2014, le CIO a organisé un certain nombre de séminaires et d'ateliers individuels de marketing avec les CNO et les partenaires TOP pour accroître l'engagement, et cette initiative a été renforcée par la Recommandation 35 de l'Agenda olympique 2020, à savoir « Favoriser l'engagement des partenaires TOP avec les CNO ».

Principales transactions annoncées en 2014

L'intérêt pour le programme TOP s'est révélé plus fort que jamais en 2014, puisqu'une nouvelle entreprise, Bridgestone, l'a rejoint et trois partenaires TOP existants ont reconduit leur association. Ceci signifie qu'à la fin 2014, tous les partenaires TOP actuels s'étaient déjà engagés jusqu'en 2020. Quant à Bridgestone et Panasonic, ils sont déjà engagés jusqu'en 2024.

Bridgestone, la plus grande entreprise de pneumatique du monde a signé un accord jusqu'en 2024 (TOP VIII à TOP X), pour une catégorie de produits qui comprend les cycles non motorisés, les roulements d'isolation sismiques et toute la gamme de pneus Bridgestone.

« Bridgestone fonctionne conformément à sa mission de « servir la société avec la meilleure qualité » et adhère aux objectifs du Mouvement olympique. Les principes fondamentaux de l'Olympisme, qui comprennent le service au public, la responsabilité sociale et le soutien à la diversité sur l'aire de compétition et au-delà, sont en parfaite harmonie avec les valeurs de Bridgestone. Le partenariat olympique offre à Bridgestone une plateforme importante et hautement respectée pour faire progresser ces valeurs essentielles, tout en continuant à améliorer sa stratégie commerciale mondiale et développer la sensibilité à sa marque et son appréciation dans le monde entier. »

Masaaki Tsuya président-directeur général de Bridgestone

Atos, partenaire TOP dans la catégorie technologie de l'information depuis 2001, a prolongé son association jusqu'en 2020 (TOP IX). Les Jeux Olympiques d'hiver à Sotchi ont représenté la septième édition des Jeux d'Atos en tant que partenaire mondial dans la catégorie technologie de l'information et Atos a de nouveau joué un rôle crucial en intégrant, gérant et sécurisant les systèmes et infrastructures de technologie de l'information des Jeux Olympiques. (Image. De gauche à droite : Gerhard Heiberg, membre du CIO; Thomas Bach, président du CIO; Patrick Adiba, vice-président exécutif et directeur commercial, chargé des Jeux Olympiques et des grands événements, du groupe Atos; et Marc Meyer, vice-président exécutif en charge des talents et de la communication du groupe Atos)

« Nous sommes particulièrement fiers de notre partenariat ancien avec le Comité International Olympique, une relation fondée sur la confiance sans réserve et le partage de valeurs. Ensemble avec le CIO nous avons assuré une transformation numérique, faisant des Jeux une expérience mondiale entièrement connectée pour des milliards de passionnés du sport dans le monde entier. »

Thierry Breton président-directeur général d'Atos



Panasonic, l'un des premiers partenaires TOP, a été le premier à signer jusqu'en 2024 (TOP IX à TOP X). Partenaire dans la catégorie équipement audio et visuel depuis plus de 25 ans, Panasonic fournit les Jeux Olympiques en équipements audiovisuels numériques de pointe.

« Par notre technologie et nos produits de pointe, et avec notre personnel et nos services opérationnels, nous continuerons à servir les Jeux Olympiques, la plus grande manifestation sportive du monde. »

Kazuhiro Tsuga président de Panasonic

Panasonic



Samsung est devenue la onzième entreprise à s'engager dans le programme TOP jusqu'en 2020 (TOP IX). Associée au programme TOP depuis 1998, Samsung sera partenaire dans la catégorie des équipements de communication sans fil et d'informatique. (Le président du CIO, Thomas Bach et Jay Y. Lee, président-adjoint, Samsung Electronics)

« Nous sommes enthousiastes à l'idée de jouer un rôle significatif aux Jeux Olympiques et dans la vie des gens. Nous sommes fiers de nous retrouver à l'avant-garde du Mouvement olympique, plateforme la plus élevée qui soit pour inciter les gens à faire de leur mieux. »

Younghee Lee vice-présidente exécutive du marketing mondial, TI & division mobile, Samsung Electronics

SAMSUNG



Cet élan s'est poursuivi en 2015 avec la signature par la Toyota Motor Corporation d'un accord sans précédent pour devenir partenaire TOP dans la catégorie mobilité jusqu'en 2024.

« Nous ferons tout notre possible pour nous acquitter de notre nouveau rôle de partenaire olympique et pour être à la hauteur de la confiance que le CIO a placée en nous. L'ajout de la catégorie mobilité au programme des partenaires olympiques est une reconnaissance importante pour l'ensemble de notre industrie. Sous la bannière olympique, permettez-nous aujourd'hui de réaffirmer le pouvoir du sport pour rassembler les peuples. Permettez-nous également de nous consacrer à l'édification d'un monde meilleur en assurant la promotion du sport dans l'esprit olympique d'amitié, de solidarité et de fair-play. »

Akio Toyoda président de Toyota

TOYOTA



Atos, Panasonic, Samsung et tous les partenaires TOP ont activement soutenu les Jeux Olympiques d'hiver de Sotchi 2014.

Coca-Cola, qui a la plus longue durée de parrainage des Jeux Olympiques, a lancé sa plateforme de vie active et saine en Russie pour promouvoir des modes de vie sains et actifs, et renforcer l'engagement de Coca-Cola en faveur de la santé et du bien-être. En 2014, Coca-Cola a également poursuivi son soutien aux compétitions sportives dans les écoles secondaires, « Olympic Moves », en partenariat avec le CNO des Pays-Bas. En 2014, la 12^e édition annuelle d'Olympic Moves a vu la participation de 150 000 élèves de 300 écoles, touchant près de la moitié des écoles des Pays-Bas. Le CIO et Coca-Cola œuvrent à la diffusion de ce programme au niveau international.

« La société Coca-Cola est fière d'être un partenaire et un ami de longue date du Mouvement olympique. Nous sommes optimistes pour l'avenir des Jeux Olympiques et demeurons engagés à soutenir et à développer ce mouvement ainsi que ses valeurs durables et transcendantes durant les années à venir. De par notre profond et respectueux intérêt pour le développement de l'esprit olympique et pour le rendre encore plus réel dans la vie des jeunes de par le monde, nous saluons l'Agenda olympique 2020, précieuse occasion pour aider à rendre l'avenir du Mouvement olympique encore plus lumineux que son illustre passé. Nous sommes prêts à œuvrer avec le CIO pour faire progresser l'objectif partagé de connexion avec les jeunes, d'incitation à la pratique d'un sport et à des modes de vie sains et actifs et de leur faire découvrir les valeurs éternelles du Mouvement olympique. Ensemble, nous avons réalisé de grandes avancées, mais l'avenir est plein de promesses fantastiques. »

Muhtar Kent président du conseil d'administration et directeur général de la société Coca-Cola

Dow, l'entreprise officielle des Jeux Olympiques dans la catégorie produits chimiques, procure des technologies énergétiquement efficaces et à basse émission de carbone qui ont permis de compenser plus de 520 000 tonnes d'équivalents CO₂ en moins d'un an, soit beaucoup plus que les estimations d'empreintes carbone du comité d'organisation (360 000 tonnes). Ceci signifie que les Jeux Olympiques d'hiver à Sotchi sont devenus les premiers Jeux Olympiques d'hiver de l'histoire à présenter une telle réduction des empreintes carbone de leur comité d'organisation, du déplacement des médias et des spectateurs. En 2014, Dow a signé un accord en vue de soutenir les organisateurs de Rio 2016 et de poursuivre son partenariat pour la réduction des empreintes carbone.

« En tant qu'entreprise officielle de produits chimiques du Mouvement olympique, les femmes et les hommes de Dow du monde entier œuvrent au croisement des sciences pour améliorer l'expérience olympique en permettant des performances plus élevées et des Jeux plus durables, sur l'aire de compétition et au quotidien. La campagne de Dow, "L'élément humain au travail", a aidé Sotchi 2014 à établir de nouvelles normes de durabilité grâce à la mise en place d'un programme novateur et tout à fait performant de suppression des empreintes carbone. Nous sommes fiers de transmettre cet héritage efficace et des leçons essentielles que nous pouvons en tirer. »

Andrew N. Liveris président-directeur général de Dow






L'équipementier GE était à pied d'œuvre sur tous les sites de compétition et autres des Jeux Olympiques d'hiver à Sotchi, ainsi qu'au village olympique pour fournir l'électricité, l'éclairage et procurer aux hôpitaux locaux les équipements d'imagerie de diagnostic et de solutions informatiques pour les soins de santé. GE œuvre déjà avec les prochains organisateurs et en novembre 2014, la société a organisé une manifestation « Thought Leadership » (encadrement réfléchi) sous le titre : « Tokyo 2020 et au-delà », auquel le vice-président du CIO, John Coates, le directeur exécutif du CIO pour les Jeux Olympiques et le président-directeur général de GE, Jeff Immelt, ont discuté de la manière dont les Jeux Olympiques peuvent être à l'origine de répercussions bénéfiques à long terme pour la ville et le pays hôtes.

« Nous nous engageons à travailler avec le CIO et les comités d'organisation locaux pour mettre en œuvre des solutions technologiques de classe mondiale et laisser un héritage durable aux générations futures. »

Jeff Immelt président-directeur général de GE



Les Jeux d'hiver à Sotchi ont été la 10^e édition olympique à laquelle McDonald's a pris part en tant que restaurateur officiel. L'entreprise a lancé une campagne de réseaux sociaux pour connecter les fans du monde entier aux athlètes olympiques et a utilisé son programme « Champions at Play » pour insister sur l'importance d'être actif.

« McDonald's défend l'esprit des Jeux Olympiques et leur exceptionnelle capacité à rassembler le monde de manière positive et mobilisatrice. Nous sommes extrêmement fiers de notre parrainage de près de quarante ans et nous sommes prêts à poursuivre notre engagement pour apporter divertissement et enthousiasme aux olympiens et aux fans dans tous les coins du monde. »

Steve Easterbrook président-directeur général de McDonald's



OMEGA, chronométrateur officiel des Jeux Olympiques depuis 1932, a utilisé 230 tonnes d'équipements pour le chronométrage, le marquage et le traitement des données durant les Jeux Olympiques d'hiver à Sotchi. Les innovations de cette entreprise comprennent la technologie qui arrête automatiquement l'horloge d'un match au son du sifflet de l'arbitre de hockey sur glace, permettant de gagner de précieuses minutes de jeu supplémentaires.

« L'intérêt d'OMEGA a toujours été nos montres mais notre rôle de chronométrateur officiel témoigne également de notre engagement déterminé envers un chronométrage affiné et de précision. Avec l'Agenda olympique 2020, le CIO a démontré que son engagement en faveur d'une bonne gouvernance, de la transparence et de la compétition équitable est plus fort que jamais. L'entreprise OMEGA est fière et se sent privilégiée de faire partie de la famille. »

Stephen Urquhart président d'OMEGA

Durant la préparation des Jeux Olympiques d'hiver à Sotchi, P&G et ses marques ont directement soutenu les athlètes du monde entier. Le programme « Thank you, Mom » de l'entreprise a amené 35 mères d'olympiens de 22 pays à Sotchi pour regarder leurs enfants concourir sur la scène mondiale.

« P&G soutient avec fierté le Mouvement olympique depuis Vancouver 2010. Nous sommes convaincus, grâce à nos résultats performants aux trois récentes éditions des Jeux Olympiques, qu'il s'agit de beaucoup plus qu'un simple parrainage. Pour P&G et nos marques, il s'agit d'être le partenaire du CIO qui rend meilleure la vie des athlètes, de leurs mères et de leurs familles. »

Marc Pritchard responsable en chef des marques de P&G



Visa a utilisé les Jeux d'hiver à Sotchi comme véhicule pour lancer « Visa everywhere you want to be », nouvelle plateforme de la marque mondiale de l'entreprise. La société a soutenu 37 athlètes olympiques et paralympiques de plus de neuf pays dont le Bélarus, la Bosnie-Herzégovine, le Canada, le Japon, le Kazakhstan, la Corée, la Russie, l'Ukraine et les États-Unis.

« Depuis 1986, Visa est le fier sponsor mondial des Jeux Olympiques, lesquels ont aidé Visa à se transformer en chef de file mondial en matière de paiements. Notre parrainage ancien avec les Jeux Olympiques nous a permis d'aller à la rencontre des clients, utilisateurs et des employés de Visa, de les mobiliser et de faire la fête avec eux dans plus de 200 pays. Nous sommes extrêmement fiers de savoir que les Jeux Olympiques représentent l'unité et l'inclusion de tous, partout - valeurs essentielles sur lesquelles Visa a bâti ses affaires et que Visa continue à défendre aujourd'hui. »

Ricardo Fort vice-président senior, marketing marque mondiale, produit & parrainages

VISA



Pour plus d'informations, consulter le rapport de marketing du CIO sur Sotchi 2014 : www.olympic.org/Documents/CIO_Marketing/Sochi_2014/LR_MktReport2014_all_Spreads.pdf

93 %

de la population mondiale reconnaissent les anneaux olympiques, ce qui fait d'eux le symbole le plus largement connu du monde sur l'ensemble des marques étudiées

Les partenaires TOP mondiaux ont également soutenu les Jeux Olympiques de la Jeunesse d'été à Nanjing. Ainsi, par exemple :

Coca-Cola a soutenu le relais de la flamme olympique de la Jeunesse

Dow a procuré des solutions durables pour les sites des Jeux Olympiques de la Jeunesse d'été à Nanjing

McDonald's a ouvert un McCafé et procuré des services livrés aux officiels et aux médias sur les sites

OMEGA a assuré le fonctionnement du chronométrage et également offert à la ville de Nanjing deux horloges de compte à rebours

Panasonic a organisé un atelier « point de vue », qui enseigne aux jeunes athlètes comment filmer les jeunes et à monter leurs propres films

« Live the beats, love the Games », la campagne de Samsung a réuni des jeunes du monde entier par le biais de leur passion pour le sport et la musique.



La commission du marketing du CIO

À la suite des Jeux Olympiques d'hiver à Sotchi, Tsunekazu Takeda, membre du CIO, a été nommé à la présidence de la commission du marketing, où il succède à Gerhard Heiberg qui l'a présidée avec succès depuis 2001.

Recommandations de l'Agenda olympique 2020 :

- 33.** Associer davantage les sponsors aux programmes « Olympisme en action »
- 34.** Développer un programme mondial de licences
- 35.** Favoriser l'engagement des partenaires TOP auprès des CNO
- 36.** Accroître l'accès à la marque olympique à des fins non commerciales



Gerhard Heiberg a présidé la commission du marketing de 2001 à 2014



Tsunekazu Takeda est devenu président de la commission du marketing après les Jeux Olympiques d'hiver à Sotchi

Diffusion olympique



Le CIO s'associe avec des compagnies de diffusion, auxquelles il accorde des droits de retransmission, pour faire partager la magie des Jeux Olympiques au public le plus vaste possible via toutes les plateformes médiatiques disponibles, dont la télévision gratuite. L'arrivée des plateformes médiatiques numériques et des nouvelles technologies de diffusion a accru la popularité et l'attrait des Jeux, et les éditions récentes ont bénéficié d'un record d'audience dans le monde.

Les partenariats de diffusion constituent à eux seuls la source la plus élevée de revenus du Mouvement olympique. Afin de garantir une retransmission de la plus haute qualité possible et assurer la viabilité à long terme du Mouvement olympique, le CIO œuvre principalement avec un seul diffuseur partenaire par territoire pour l'ensemble des plateformes médiatiques et pour une durée de quatre ans minimum qui couvre les éditions des Jeux Olympiques d'été et des Jeux Olympiques d'hiver.

Retransmission des Jeux Olympiques de la Jeunesse d'été Nanjing 2014

Les Jeux Olympiques de la Jeunesse d'été à Nanjing ont été suivis par 769 millions de personnes dans le monde selon les estimations, soit 212 % d'augmentation par rapport à Singapour 2020. Plus de 170 territoires ont bénéficié d'une couverture télévisée et 37 % de l'ensemble de la couverture télévisée était diffusée sur des chaînes de télévision gratuites. Les Jeux Olympiques de la Jeunesse ont suscité un intérêt particulier en Asie avec plus de la moitié de la couverture mondiale mise à disposition dans la région. Sur le territoire du pays hôte, la Chine, 79 % de la population disposant d'un téléviseur ont suivi les retransmissions.

Il y avait plus d'une vingtaine de diffuseurs détenteurs de droits dont les membres et sous-traitants ont diffusé à travers le monde des programmes d'actualités et des reportages sur les temps forts.

OBS a préparé un plan de production simple conçu pour fournir aux diffuseurs détenteurs de droits une couverture raisonnable des Jeux Olympiques de la Jeunesse de 2014 à Nanjing. OBS s'est efforcée de couvrir en direct tout ou partie des 18 sports sélectionnés, les autres étant couverts par des équipes de tournage mobiles.

La production comprenait dix retransmissions sportives en direct simultanées, plus un signal provenant de la chaîne des Jeux Olympiques de la Jeunesse. Par ailleurs, trois caméras d'ambiance étaient utilisées, dont l'une filmant en continu (la vasque) et les deux autres affectées aux sports retransmis en direct.



Jeux Olympiques d'hiver à Sotchi

Les Jeux Olympiques d'hiver à Sotchi ont marqué un tournant dans l'histoire de la retransmission olympique, qui souligne les changements intervenus dans la manière dont les publics consomment les grandes manifestations sportives et précise comment les diffuseurs se servent des nouvelles plateformes et technologies pour proposer une plus large diffusion à un nombre de personnes plus élevé qu'auparavant.

L'accroissement de l'intérêt pour les Jeux Olympiques d'hiver au niveau mondial ne se dément pas et les Jeux Olympiques d'hiver à Sotchi ont bénéficié d'une audience de 2,1 milliards de personnes, soit une augmentation de 13 % par rapport aux Jeux d'hiver de 2010 à Vancouver.

Il y avait 250 diffuseurs individuels couvrant les Jeux Olympiques d'hiver à Sotchi, par rapport aux 114 à Vancouver en 2010, soit une augmentation de 119 %.

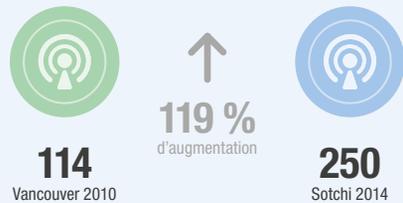
La retransmission disponible a également été plus vaste, avec plus de 114 000 heures des Jeux retransmises sur l'ensemble des plateformes médiatiques, soit une augmentation de 101 % par rapport aux 57 000 heures de retransmission des Jeux Olympiques d'hiver à Vancouver en 2010.

Pour la première fois à une édition des Jeux Olympiques, le volume de la couverture numérique disponible a dépassé celui de la retransmission traditionnelle à la télévision.

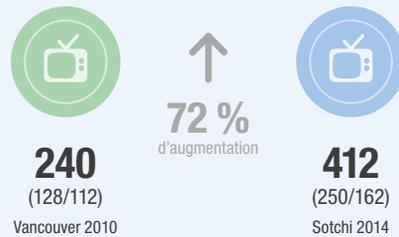
De nombreux détenteurs de droits de retransmission ont obtenu des chiffres record d'audience télévisée. Avec 1,4 milliard de vidéos visionnées dans le monde, soit une augmentation significative de 334 % par rapport à Vancouver en 2010, la couverture numérique a attiré plus de visionneurs que n'importe quelle édition des Jeux d'hiver.

Les Jeux Olympiques d'hiver à Sotchi en chiffres

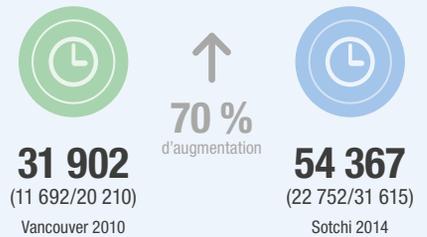
Nombre de diffuseurs



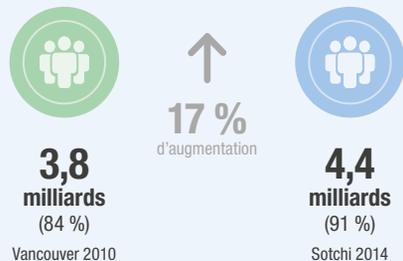
Chaînes TV (FTA/CabSat)



Heures de télédiffusion (FTA/CabSat)



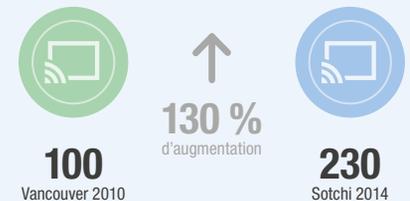
Audience TV potentielle des diffuseurs détenteurs de droits



Audience TV réelle (1 minute)



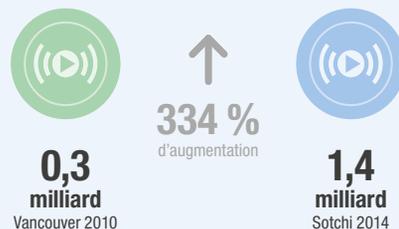
Chaînes numériques



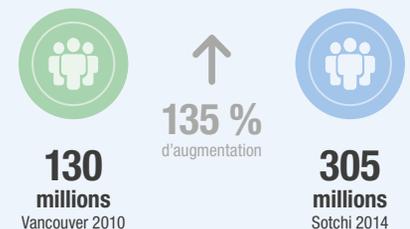
Heures de diffusion numérique



Lectures de vidéos numériques



Audience numérique réelle



(%) Les pourcentages entre parenthèses (%) représentent la proportion de la population télévisée mondiale en 2010 et 2014; le nombre de personnes ayant accès à la télévision a augmenté depuis 2010.

Nombre de diffuseurs : le nombre global de diffuseurs qui ont cédé des droits par licence ou sous-licence et ont diffusé une couverture spéciale Sotchi 2014.

Audience TV potentielle des diffuseurs détenteurs de droits : le nombre total de personnes ayant accès chez elles aux chaînes diffusant les Jeux de Sotchi 2014. Le nombre maximum de personnes qui auraient pu potentiellement suivre la couverture de Sotchi 2014. **Chaînes numériques** : le nombre global de chaînes sur lesquelles la couverture de Sotchi 2014 était disponible via des sites web de diffuseurs consacrés à Sotchi ou des applications mobiles.

Audience numérique réelle : le nombre de visiteurs uniques ayant consulté le contenu numérique des diffuseurs officiels de Sotchi 2014.

Services olympiques de radio-télévision (OBS)

La couverture record des Jeux Olympiques d'hiver à Sotchi a été produite par les Services olympiques de radio-télévision (OBS) créés par le CIO en 2001 pour servir d'organisme de diffusion hôte pour tous les Jeux Olympiques d'été, Jeux Olympiques d'hiver et Jeux Olympiques de la Jeunesse. Les Jeux Olympiques d'hiver à Sotchi en 2014 ont été la plus grande opération de retransmission de l'histoire des Jeux Olympiques d'hiver.

OBS était responsable de la production et de la diffusion du signal de télévision international, de la transmission en direct, de la couverture radio et télévisée neutre de chaque sport sur chaque site de compétition aux diffuseurs détenteurs de droits. Faisant appel à la technologie de pointe la plus récente, OBS a été particulièrement performante dans la mise en place d'un plan de retransmission

unique et avancé, dont la conception a pris sept ans. En tout, OBS a fait appel à plus de 450 caméras pour produire environ 1 300 heures de couverture en direct avec 31 caméras de ralenti à haute vitesse (16 de plus qu'à Vancouver en 2010) et un certain nombre d'autres systèmes de caméras spéciales qui ont aidé à la prise de vue des Jeux d'hiver selon des angles uniques et originaux.

Pour la retransmission des Jeux, OBS a recruté 3 400 professionnels de 72 pays, dont 800 Russes. Un millier d'étudiants ont participé au programme de formation à la retransmission mis sur pied en coopération avec les universités de Moscou et de Saint-Pétersbourg, et 530 d'entre eux ont été sélectionnés pour faire partie de l'équipe d'OBS durant les Jeux, ce qui a laissé un legs significatif au pays hôte.



« Les points forts à Sotchi ont été la haute qualité de la retransmission réalisée par OBS, les images superbes et la valeur ajoutée d'une approche absolument professionnelle. La coopération d'OBS et de Sotchi 2014 était excellente dans tous les domaines de même que le soutien prodigué et la compréhension partagée de nos impératifs. Dans l'ensemble une opération sans problème. »

Vili Nedialkova chef d'équipe, ARD/ZDF

« Nous tenons à féliciter votre équipe d'OBS pour la merveilleuse réalisation des Jeux Olympiques et Paralympiques. Nous estimons que c'était une fascinante production. L'enthousiasme n'a pas manqué de galvaniser le public japonais. Merci beaucoup. »

Yuichi Ichiko NHK

« Travailler avec vous et votre équipe de superstars a été un grand plaisir ! Vous êtes parvenus à recruter les meilleurs spécialistes de la profession non seulement du point de vue technique mais aussi sur le plan humain. Selon mon expérience, toutes les personnes participant à OBS sont des professionnels à la recherche de solutions en collaboration. Merci encore pour avoir défendu avec autant de vigueur notre position de diffuseurs, votre bonne volonté et vos compétences qui ont dépassé nos attentes et pour le chaleureux accueil dont vous avez constamment fait preuve à notre égard. Je reste dans l'attente de Rio ! »

Jeffrey Orridge chef d'équipe, CBC

« Je souhaite présenter mes félicitations pour le grand succès des Jeux Olympiques d'hiver, tant la manifestation que le diffuseur hôte OBS. SBS est très fière d'avoir contribué à ce succès et remercie les efforts permanents d'OBS, nos téléspectateurs en Corée ont eu davantage la possibilité d'apprécier les Jeux à la télévision ainsi que sur les autres plateformes numériques. »

Yun J. Jo président-directeur général, SBS International

« Félicitations à vous et à toute l'équipe d'OBS pour la superbe réalisation à Sotchi... Les images étaient innovantes et splendides... les épreuves ont été très bien couvertes... Merci également pour l'ensemble de la tâche effectuée dans les mois et les années qui ont précédé les Jeux où vous avez si bien représenté les diffuseurs... Vous avez grandement facilité la préparation de ces Jeux et il a été fabuleux de travailler avec chacun d'entre vous à OBS. »

Peter Diamond chef d'équipe, NBC

En 2014, dix accords de diffusion ont été annoncés par le CIO.

Tous les accords de diffusion pour les Jeux Olympiques à Rio en 2016 ont été réalisés.

En mai, le CIO a conclu un accord avec NBCUniversal sur les droits de retransmission aux États-Unis pour les Jeux Olympiques jusqu'en 2032 pour une valeur totale de 7,75 milliards d'USD. Le président du CIO, Thomas Bach, qui menait les négociations a déclaré : « Cet accord est une excellente nouvelle pour le Mouvement olympique dans son ensemble, notamment pour les futures villes hôtes des Jeux, les athlètes des 205 Comités Nationaux Olympiques et les Fédérations Internationales de sport, car il permet de garantir notre stabilité financière à long terme. »

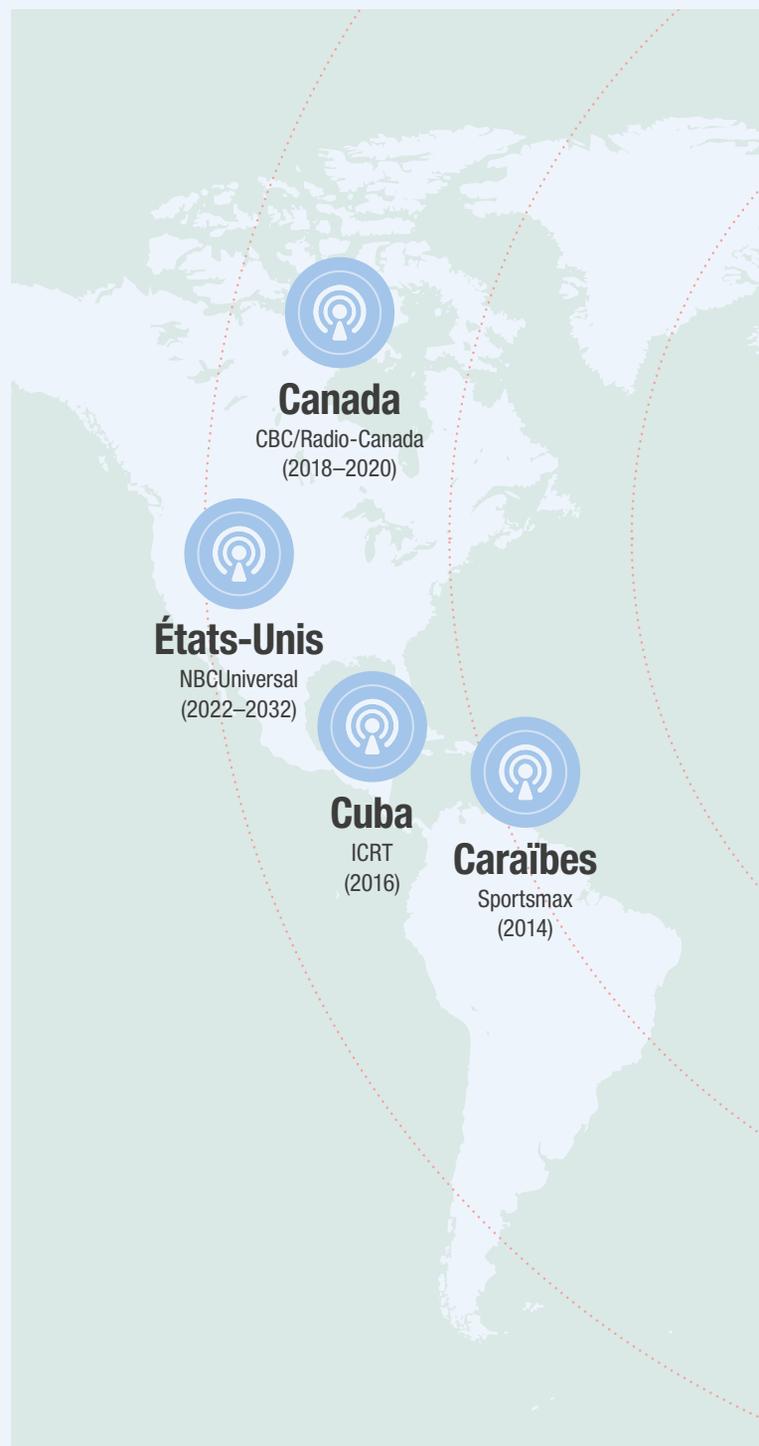


« Notre engagement et notre investissement à long terme dans le Mouvement olympique est le reflet de la fierté et de la confiance que nous inspirent nos partenaires du CIO. Il n'y a pas de plus grande scène dans le monde du sport et nous sommes impatients de partager l'enthousiasme à Rio et au-delà. »

Brian Roberts président-directeur général, Comcast Corporation

« Nous sommes honorés que le Comité International Olympique continue d'apprécier notre partenariat et notre retransmission des Jeux Olympiques aux États-Unis, comme le démontre sa volonté de prolonger notre relation jusqu'en 2032. En tant que partenaire à long terme, nous apprécions également l'engagement personnel du président Bach en ce qui concerne les questions d'éthique et de transparence, avec l'Agenda 2020, approuvé en décembre dernier, et les mesures prises à la suite de ces réformes. »

Mark Lazarus président, NBC Sports Group



Accords de diffusion annoncés en 2014


**Afrique
sub-saharienne**
Infront
(2014–2016)


**Afrique
du Sud**
SABC
(2014–2016)


**Afrique
du Sud
& Afrique
sub-saharienne**
Supersport
(2014–2016)


Chine
CCTV
(2018–2024)


Japon
NHK
(2018–2024)


Australie
Seven
(2016–2020)



Gouvernance

Organisation du CIO

Le CIO est une organisation non gouvernementale sans but lucratif, qui a la forme d'une association reconnue par décret du Conseil fédéral suisse le 1^{er} novembre 2000. Conformément à ses statuts, la Charte olympique, la mission du CIO est de promouvoir l'Olympisme dans le monde et de conduire le Mouvement olympique.



La Session

La Session est l'assemblée générale des membres du CIO. Elle est l'organe suprême du CIO. Ses décisions sont définitives. Une Session ordinaire a lieu une fois par an. Des Sessions extraordinaires peuvent être convoquées par le président ou à la demande écrite d'au moins un tiers des membres.

La commission exécutive

Créée en 1921 la commission exécutive est l'organe exécutif du CIO. Elle assure la gestion des affaires du CIO et le respect de la Charte olympique. C'est la seule entité autorisée pour proposer des modifications de la Charte à la Session du CIO, soumettre des candidats à l'élection et nommer le directeur général du CIO.

Composée à l'origine de cinq membres, la commission exécutive en compte 15 aujourd'hui : le président du CIO, quatre vice-présidents et 10 membres. Les vice-présidents et les membres sont élus par la Session au scrutin secret pour un mandat de quatre ans, renouvelable une fois pour quatre ans supplémentaires.

Président

Le président représente le CIO et préside à toutes ses activités. Il est élu par la Session. Les membres votent au scrutin secret. La durée du mandat présidentiel est fixée à huit ans, renouvelable une fois pour quatre ans.



Administration du CIO

L'administration du CIO est placée sous la responsabilité du directeur général qui, sous l'autorité du président, la gère avec l'aide de directeurs de divers départements et programmes.

Le CIO est établi à Lausanne en Suisse. À la fin 2014, il employait 475 personnes à plein temps reflétant la diversité du Mouvement olympique puisque 45 nationalités y sont représentées.

Une étude de l'Académie internationale des sciences et techniques du sport a réalisé une étude sur l'impact économique général du CIO et d'autres organisations sportives internationales installées en Suisse. Cette étude, portant sur la période de 2008 à 2013, conclut que cet impact économique représente 1,07 milliard de CHF pour la Suisse, 550 millions de CHF pour le canton de Vaud et 250 millions CHF pour la région de Lausanne. Le CIO et les organisations sportives internationales qu'il soutient financièrement, notamment les Fédérations Internationales (FI) installées en Suisse du fait de la présence du CIO dans ce pays, comptent pour 78 % de l'ensemble de cet impact économique.

Statut fiscal

Le CIO redistribue 90% de ses revenus à l'ensemble du mouvement sportif, aidant les athlètes et les organisations sportives à tous les niveaux dans le monde entier. De par son statut d'organisation d'intérêt public, le CIO, ainsi que la Fondation olympique pour la culture et le patrimoine, la Fondation olympique, la Fondation pour l'éthique olympique universelle et la Fondation internationale pour la Trêve olympique bénéficient d'une exemption d'impôts sur le revenu par suite d'un accord conclu avec le Conseil fédéral suisse le 1^{er} novembre 2000. En tant que sociétés de services du CIO, IOC TMS (services de télévision et de marketing), OBS SA et OBS SL sont assujetties à la réglementation fiscale qui les contraint à introduire une marge bénéficiaire en sus de leurs frais de fonctionnement.

Le CIO, la Fondation olympique pour la culture et le patrimoine, IOC TMS et OBS SA sont assujettis à la TVA suisse. Certaines entités du « groupe CIO » enregistrées en Suisse sont assujetties à d'autres impôts levés au niveau fédéral, cantonal et/ou communal (par ex, taxes sur le divertissement, taxe foncière, taxes douanières) et doivent respecter des conditions spécifiques en matière de conformité fiscale.

Les employés du CIO sont imposables conformément au droit fiscal suisse et donc assujettis à l'ensemble de la fiscalité fédérale, cantonale et communale.

Commissions

Les 22 commissions dont dispose le CIO conseillent le président, la commission exécutive et la Session. Il existe également des commissions de coordination pour chacune des éditions des Jeux Olympiques, ainsi qu'une commission d'évaluation pour les villes candidates. Les commissions peuvent être permanentes ou ad hoc.

Le président du CIO définit la mission de chaque commission et en nomme les membres. Ils sont choisis en fonction de leur expertise dans le secteur d'activités de la commission. Seuls les membres du CIO peuvent présider une commission. Les commissions comprennent des membres du CIO, des athlètes, des experts techniques, des conseillers et autres spécialistes sportifs, ainsi que des représentants des Fédérations Internationales (FI) de sports olympiques et des Comités Nationaux Olympiques (CNO).

Les commissions de coordination et d'évaluation en 2014

Commission de coordination des Jeux de la XXXI^e Olympiade – Rio 2016

Commission de coordination des XXIII^{es} Jeux Olympiques d'hiver – PyeongChang 2018

Commission de coordination des Jeux de la XXXII^e Olympiade – Tokyo 2020

Commission de coordination des 2^{es} Jeux Olympiques de la Jeunesse d'été – Nanjing 2014

Commission de coordination des 2^{es} Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver – Lillehammer 2016

Commission de coordination des 3^{es} Jeux Olympiques de la Jeunesse d'été – Buenos Aires 2018

Commission d'évaluation des 3^{es} Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver – 2020

Commission d'évaluation des XXIV^{es} Jeux Olympiques d'hiver – 2022

Les commissions du CIO en 2014

Commission des athlètes

Commission des candidatures

Commission pour la culture et l'éducation olympique

Commission des droits TV et nouveaux médias

Commission de l'entourage

Commission d'éthique

Commission femme et sport

Commission des finances

Comité d'audit

Commission juridique

Commission du marketing

Commission médicale

Commission philatélie, numismatique et memorabilia olympiques

Commission de presse

Commission du programme olympique

Commission de radio et de télévision

Commission des relations internationales

Commission de la Solidarité Olympique

Commission sport et droit

Commission sport et environnement

Commission du sport pour tous

Réforme des commissions en 2015

En 2015, de vastes changements ont été annoncés dans la composition et la mission des commissions du CIO. Ces changements sont la conséquence directe des réformes entamées dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda olympique 2020.

Le nombre de femmes présentes au sein des commissions a été augmenté par rapport à 2013, un tiers (32 %) des sièges étant désormais occupés par des femmes, soit une hausse de 49 %. Le nombre de membres originaires d'Afrique et d'Océanie a lui aussi augmenté, tout comme le nombre de présidents provenant d'Afrique et d'Asie (34 %). Les commissions comprennent également un plus grand nombre de représentants des différentes composantes du Mouvement olympique et, pour la première fois, des délégués d'organisations internationales comme les Nations Unies.

Commissions d'éthique, des finances et comité d'audit

Commission d'éthique

La commission d'éthique est la gardienne des principes éthiques du Mouvement olympique tels qu'énoncés dans le Code d'éthique. Cette commission indépendante, créée par la commission exécutive du CIO en 1999, est composée de neuf membres dont la majorité sont des personnalités extérieures au Mouvement olympique.

La commission d'éthique couvre trois fonctions :

1. Elle élabore et met constamment à jour un cadre de principes éthiques, notamment un Code d'éthique et des textes d'application spécifiques basés sur les valeurs et les principes défendus par la Charte olympique. Elle veille à la diffusion de ces textes auprès des personnes concernées.
2. Elle instruit les cas de violation portés devant elle par le président du CIO et fait, le cas échéant, des recommandations de mesure ou sanction à la commission exécutive du CIO et/ou à la Session du CIO. Ces recommandations demeurent confidentielles jusqu'à ce que la commission exécutive du CIO prenne une décision. Toutes les décisions prises sont publiées dans la section de la commission d'éthique sur www.olympic.org
3. Elle a une mission de prévention quant aux manquements aux principes éthiques et de conseil pour l'ensemble du Mouvement olympique afin d'aider à une meilleure application des principes et règles d'éthique. Dans tous les cas, ses conseils et avis demeurent confidentiels.

Le Code d'éthique et l'ensemble des textes d'application doivent être respectés par les parties olympiques à tout moment et en toute circonstance. Ces parties olympiques sont :

- le CIO, ses membres et son administration;
- les villes désireuses d'obtenir l'organisation des Jeux Olympiques et des Jeux Olympiques de la Jeunesse;
- les Comités Nationaux Olympiques (CNO);
- les comités d'organisation des Jeux Olympiques (COJO) et des Jeux Olympiques de la Jeunesse (COJOJ);
- pendant les Jeux Olympiques et les Jeux Olympiques de la Jeunesse, tous les participants, notamment les athlètes et leur entourage, les délégations des CNO et des FI, les arbitres, les juges, etc.

La commission d'éthique peut proposer toute mesure utile telle que le rappel des règles. Elle peut aussi recommander une sanction, comme celles définies par la Règle 59 de la Charte olympique, allant de l'avertissement à l'exclusion ou au retrait de l'accréditation aux Jeux Olympiques. Elle peut aussi recommander la sanction prévue par la Règle 16.3.8. de la Charte olympique.

Commission des finances

La commission des finances du CIO conseille la Session, la commission exécutive et le président sur les sujets relevant de la gestion financière du CIO afin de sauvegarder la continuité des activités du CIO et du Mouvement olympique. Elle supervise l'ensemble des entités du CIO, comprenant le Musée Olympique, la Fondation olympique, la Solidarité Olympique, IOC TMS et OBS.

Ses principales responsabilités sont les suivantes :

1. Veiller à ce que les états financiers du CIO et de ses entités associées soient tenus conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) et respectent la législation suisse et la Charte olympique. La révision des états financiers est confiée par la commission exécutive à un comité d'audit qui tient compte de l'avis des vérificateurs externes.
2. S'assurer que le CIO et ses entités associées suivent un processus de contrôle de la gestion budgétaire et financière qui soit efficace et transparent. S'assurer que les principes et procédures de gestion financière approuvés par la commission exécutive du CIO soient respectés.
3. Faire des recommandations à la commission exécutive du CIO sur la stratégie à adopter pour ses placements financiers, puis contrôler tous les mois, par l'intermédiaire du comité de gestion de la trésorerie et des placements financiers (TFMIC), que cette stratégie est bien suivie ou réactualisée en fonction de l'évolution des conditions sur les marchés financiers.
4. Revoir et pré-approuver les informations financières pour pouvoir formuler des avis et recommandations à la Session, à la commission exécutive du CIO et au président en vue de la prise de décisions financières significatives.

Le président de la commission des finances rend compte formellement à la commission exécutive de la manière dont elle a réparti ses responsabilités, à savoir dispenser conseils et autres informations financières, pour faciliter la prise de décision financière significative dans le cadre de ses compétences. Le président de la commission des finances présente les états financiers annuels à la commission exécutive et à la Session.

Comité d'audit

Le comité d'audit du CIO aide la commission exécutive à assumer ses responsabilités en termes de gouvernance performante, de gestion du risque, de contrôle interne et de rapport financier. Il supervise les efforts de l'administration du CIO en vue d'identifier et de réduire les risques, tout en garantissant la responsabilité financière et la conformité.

Les membres du comité d'audit présentent un niveau de connaissances opérationnelles et financières qui leur permet de comprendre les rapports d'audit et les risques associés. Le comité d'audit nomme des auditeurs internes et externes et approuvent leurs indemnités.

Le comité d'audit joue un rôle important en vue d'assurer que les systèmes appropriés et performants sont en place pour gérer la continuité des affaires et réduire les risques de fraude – non seulement en termes monétaires – mais aussi en termes de droits de propriété intellectuelle, pertes de données, manipulation comptable, utilisation inappropriée des biens du CIO par les employés et autres malversations.

Le comité reçoit régulièrement des rapports du directeur général, ainsi que des directeurs des finances, des affaires juridiques et de la technologie et de l'information. Les autres directeurs du CIO sont invités de temps en temps à discuter des questions de fonctionnement et de gestion du risque dans leurs secteurs d'activité. Le comité se réunit périodiquement en séance exécutive avec les auditeurs internes et externes.

Le comité d'audit détient un mandat spécifique, pouvant être consulté sur www.olympic.org, et suit en permanence un ensemble de points d'ordre du jour qui font l'objet d'examen au cours de l'année. Régulièrement, le comité rend compte de ses activités à la commission exécutive du CIO, et une fois par an à la Session du CIO.

Organes de gouvernance du CIO*

Session

La Session est l'assemblée générale des membres du CIO. Elle est l'organe suprême du CIO. Ses décisions sont définitives. Une Session ordinaire a lieu une fois par an.

Commission exécutive

La commission exécutive du CIO assume la responsabilité générale de l'administration du CIO et de la gestion de ses affaires.

Commissions

Les commissions du CIO conseillent le président, la commission exécutive et la Session. Il existe aussi des commissions de coordination pour chacune des éditions des Jeux Olympiques, ainsi qu'une commission d'évaluation pour les villes candidates.

Commission
d'éthique

Commission
des finances

Comité
d'audit

Commissions
techniques

Comité de gestion de la trésorerie
et des placements financiers

Administration du CIO

L'administration du CIO est placée sous la responsabilité du directeur général qui la gère avec l'aide des directeurs de départements et programmes.

Départements du CIO

Gestion du
risque et OpEx

Sécurité de
l'information

Bureaux indépendants

Audit
interne

Bureau éthique
et conformité

* Ce schéma est une représentation simplifiée.

Gestion du risque

Le CIO a formalisé son cadre de gestion du risque et centralisé la gestion de son portefeuille d'assurances pour garantir la mise en place d'une couverture d'assurance adéquate. Le CIO utilise la Norme internationale ISO 31000 sur le management du risque d'entreprise pour l'identification, l'évaluation et la gestion des risques.

La gestion du risque est une part essentielle de l'action du CIO car cela réduit l'éventualité d'événements impondérables susceptibles d'affecter négativement la capacité de l'organisation à atteindre ses objectifs.



La Fondation olympique

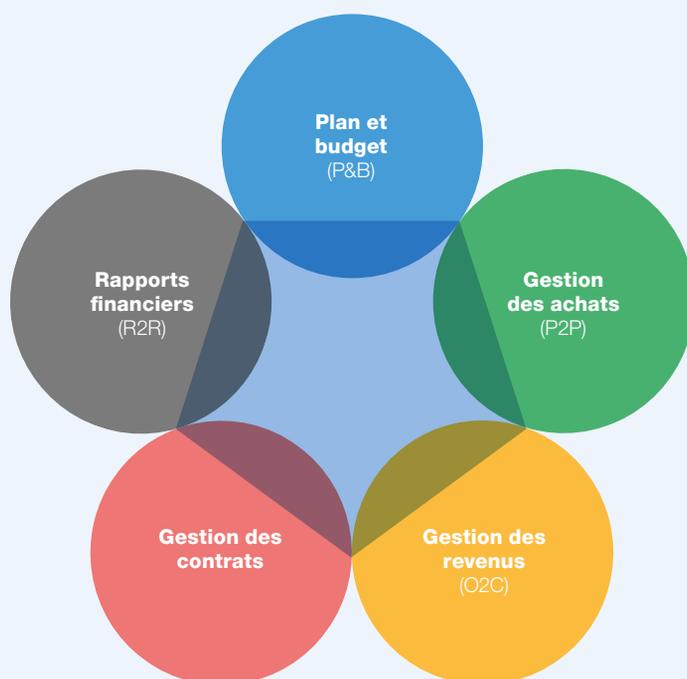
La Fondation olympique a été créée par le CIO en décembre 1992 dans le but de couvrir les frais de fonctionnement du CIO sur une Olympiade (période de quatre ans) dans le cas où une édition des Jeux serait annulée. Après 22 ans d'existence, ses fonds s'élèvent à 895 millions d'USD. Le niveau du financement pour la Fondation olympique est déterminé par la commission exécutive du CIO.

Excellence opérationnelle

Le CIO est très fier des valeurs olympiques qui accordent priorité en premier lieu à l'encouragement à l'effort et à la détermination pour parvenir à l'excellence. Le personnel du CIO est engagé sur ces valeurs, qui s'incarnent dans le fonctionnement et la gouvernance au quotidien de l'organisation. Maintenir un contrôle interne ferme est essentiel à l'obtention d'un résultat financier de haute qualité.

À la suite de son approbation par la commission exécutive en 2014, le Programme institutionnel d'excellence opérationnelle (OpEx) se développe comme prévu. Il s'agit d'un programme de trois ans pour améliorer et actualiser les procédures essentielles du CIO visant à une amélioration permanente de la performance et à une réduction des risques liés au fonctionnement. Ce programme, qui s'accompagne de contrôles internes stricts et d'une ségrégation appropriée des tâches, ainsi que de procédures et principes écrits, a pour but d'assurer que le CIO gère de manière systématique les cycles de procédures interdépartementales qui comprennent ce qui suit :

Feuille de route pour l'excellence opérationnelle par l'intermédiaire de processus financiers et de systèmes opérationnels



On assistera en 2015 à une avancée certaine avec la finalisation du projet « P2P » (processus automatisé allant de la demande d'achat au paiement) qui renforcera toutes les étapes des transactions liées aux achats comprenant la recherche et l'engagement de prestataires, la passation de commandes, l'approvisionnement et la réception, et les comptes fournisseurs.

Systeme de controle interne

En conformite avec le droit suisse, le systeme de controle interne du CIO (SCI) reprend le referentiel du COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission) reconnu au niveau international qui couvre l'environnement, la gestion du risque, les activites de controle, les informations et la communication, et les activites de surveillance. L'existence du SCI est verifiee par l'auditeur externe une fois par an.

Bureau ethique et conformite

Le bureau ethique et conformite a ete cree en 2015 a la suite de l'adoption des recommandations de l'Agenda olympique 2020 en 2014 a Monaco. Sa mission est avant tout preventive, par l'information sur les principes ethiques, mais egalement consultative, a l'egard de l'ensemble du Mouvement olympique, afin de contribuer a une meilleure application des principes et regles ethiques. Dans tous les cas, les conseils qu'il dispense demeurent confidentiels. Sa seconde mission, si un manquement aux principes ethiques est suspecte, est de realiser une premiere analyse de conformite et, dans les cas ou la suspicion paraît serieusement fondee, d'en referer a la commission d'ethique. Le reglement de procedure, qui est publie dans le code d'ethique, garantit la transparence de la procedure et le droit a une procedure equitable des personnes concernees.

Audit interne

La fonction d'audit interne effectue des audits de fonctionnement et de systemes, conformement a un plan d'audit approuve par le comite d'audit; il aide les departements a realiser leurs objectifs en leur procurant une methode independante d'evaluation, d'amelioration et de mise en application efficace de leur cadre de controle interne, prepare des rapports sur les audits realises, rend compte des irregularites actuelles ou suspectees au comite d'audit et au directeur general. Le comite d'audit revoit regulierement les champs de l'audit interne, les plans d'audit et les conclusions des audits internes.

Audit externe

Le vérificateur externe est chargé de déterminer si les états financiers combinés répondent aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et le droit suisse, et si les états financiers statutaires séparés sont conformes à la législation suisse.

Le vérificateur externe effectue l'audit conformément au droit suisse et aux normes suisses en matière d'audit. Ces normes exigent que l'audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir l'assurance que les états financiers ne comportent aucune anomalie significative.

Un audit comprend l'application de procédures afin d'obtenir des informations probantes relatives aux montants et aux autres données figurant dans les états financiers combinés. Les procédures choisies dépendent de l'appréciation du vérificateur, comme par exemple l'évaluation des risques d'anomalie significative des états financiers, qu'elle soit due à une fraude ou à une erreur. En faisant ces évaluations de risques, le vérificateur examine le système de contrôle interne correspondant à l'établissement et à la présentation correcte des états financiers combinés, afin de fixer des procédures d'audit adaptées aux circonstances, sans toutefois exprimer un avis sur l'efficacité du système de contrôle interne. Un audit comporte aussi une évaluation de la pertinence des méthodes comptables utilisées et du caractère raisonnable des estimations comptables effectuées, ainsi que l'évaluation de la présentation globale des états financiers combinés.

Sécurité de l'information

L'une des principales préoccupations dans le déroulement des activités du CIO est de veiller à la disponibilité, à l'exactitude et à la sûreté de l'information. Depuis 2010, le CIO gère la sécurité de son information conformément à la norme ISO 27001. Ceci vise à assurer, par la mise en œuvre de mesures à la fois techniques et organisationnelles, une gestion générale de l'information de manière cohérente et proactive, afin de permettre à l'organisation de répondre en temps opportun à toute menace pour la sûreté et l'intégrité de son information.

Les recommandations suivantes de l'Agenda olympique 2020 traitent les questions de gouvernance :

27. Respecter les principes de base de la bonne gouvernance

28. Soutenir l'autonomie

29. Accroître la transparence

30. Renforcer l'indépendance de la commission d'éthique du CIO

31. Assurer la conformité

32. Renforcer l'éthique

40. Réviser le domaine de compétence et la composition des commissions du CIO

« Nous voulons être reconnus comme exemplaires en termes de gestion du risque opérationnel et de l'amélioration permanente de la performance et de l'efficacité. »

Christophe De Kepper
directeur général du CIO

Membres

Membres, Sessions et décisions de 2014

Les membres du CIO représentent à titre bénévole le CIO et le Mouvement olympique dans leur pays. Ce ne sont pas les délégués de leur pays au sein du CIO. Ils comprennent des athlètes olympiques anciens ou actifs, ainsi que des présidents ou hauts dirigeants de Fédérations Internationales (FI), Comités Nationaux Olympiques (CNO) ou autres organisations internationales reconnues par le CIO.

Les nouveaux membres sont élus par la Session du CIO. Chaque dossier de candidature est étudié par la commission des candidatures du CIO, puis transmis à la commission exécutive. Cette dernière soumet ses propositions à la Session pour élection au scrutin secret. Le CIO assure l'élection transparente et équitable de ses membres par le biais de la commission des candidatures qui établit une procédure cohérente d'élection et de réélection des membres. Les membres du CIO actuels, la commission des athlètes du CIO, les FI et les CNO peuvent recommander quiconque de plus de 18 ans comme candidat à devenir membre du CIO à la commission des candidatures du CIO. Chaque membre du CIO est élu pour une période de huit ans et peut être réélu pour une ou plusieurs périodes successives de huit ans.

La procédure de réélection est établie par la commission exécutive du CIO. Par ailleurs, tout membre du CIO qui en sort après avoir servi le CIO pendant au moins dix ans et lui avoir rendu des services exceptionnels peut, sur proposition de la commission exécutive du CIO, être élu membre honoraire du CIO par la Session. Le 31 décembre 2014, le CIO comptait 102 membres actifs, 35 membres honoraires et un membre d'honneur.

Depuis le 12 décembre 1999, le nombre des membres est limité à 115, ce qui inclut au maximum 70 membres individuels dont la qualité de membre n'est pas liée à une fonction ou position spécifique, 15 athlètes actifs, 15 personnes occupant une fonction exécutive ou dirigeante au plus haut niveau au sein de FI, d'associations de FI ou d'autres organisations reconnues par le CIO et 15 personnes occupant une fonction exécutive ou dirigeante au plus haut niveau au sein de CNO, ou d'associations mondiales ou continentales de CNO. La limite d'âge a été fixée à 70 ans pour les élections intervenues après 1999. Après l'adoption de l'Agenda olympique 2020 et conformément à la Recommandation 37, la Session du CIO, sur recommandation de la commission exécutive du CIO, peut décider de prolonger une seule fois le mandat d'un membre du CIO pour quatre ans au maximum, au-delà de la limite d'âge actuelle de 70 ans. Cette prolongation s'appliquera à cinq cas au maximum simultanément.

La limite d'âge est fixée à 80 ans pour les membres élus entre 1967 et 1999. Quant aux membres élus avant 1966, leur mandat est illimité.



Profil des membres du CIO

 **38**
membres ont concouru
aux Jeux Olympiques

 **23**
membres sont
des femmes

 **15**
athlètes actifs élus
par leurs pairs

 **35**
Il y a 35 autres sports
régis par des FI
reconnues par le CIO

 **24**
membres ont concouru
à au moins trois éditions
des Jeux Olympiques

 **28**
membres ont
remporté une
médaille olympique

 **29**
sports représentés
par des athlètes
actifs ou anciens

CNO 19
membres sont
présidents ou dirigeants
au sein d'un CNO

Le président du CIO, Thomas Bach, a concouru aux Jeux Olympiques de 1976 à Montréal et remporté une médaille d'or en escrime, fleuret par équipes. Le Président Bach est le premier médaillé d'or olympique à être élu président du CIO.

FI 15
postes sont réservés pour
des personnes occupant
une fonction exécutive ou
dirigeante au sein de FI
ou d'autres organisations
reconnues par le CIO

FI 35
Il y a 35 sports
au programme
Olympique pour les
Jeux d'été et d'hiver
régis par des FI
reconnues par le CIO

« Admis à l'honneur de faire partie du Comité International Olympique, et me déclarant conscient des responsabilités qui m'incombent à ce titre, je m'engage à servir le Mouvement olympique dans toute la mesure de mes moyens, à respecter et à faire respecter toutes les dispositions de la Charte olympique et les décisions du Comité International Olympique, que je considère comme étant sans appel de ma part, à me conformer au Code d'éthique, à demeurer étranger à toute influence politique ou commerciale comme à toute considération de race ou de religion, à lutter contre toute forme de discrimination et à promouvoir en toute circonstance les intérêts du Comité International Olympique et du Mouvement olympique. »

Serment des membres du CIO, Charte olympique

Membres du CIO au 31 décembre 2014

Les membres du CIO sont des personnes physiques qui représentent le CIO dans leurs pays respectifs; ils ne sont pas des délégués de leur pays au sein du CIO. Les membres sont choisis en fonction de leur vaste expérience et de leurs compétences dans leurs domaines respectifs. Comme indiqué dans la Charte olympique : "Les membres du CIO représentent et soutiennent les intérêts du CIO et du Mouvement olympique dans leur pays et dans les organisations du Mouvement olympique au service desquelles ils se trouvent." Au 31 décembre 2014, le CIO comptait 102 membres, 35 membres honoraires et un membre d'honneur. Jacques Rogge est le président d'honneur du CIO.

Nom	Pays	Sport/discipline**	Participation aux JO	Médaillé(e) olympique
M. Vitaly SMIRNOV	RUS	Water-polo		
M. Peter TALLBERG	FIN	Voile	1960/64/68/72/80	
M. Richard W. POUND, Q.C., AD.E.	CAN	Natation	1960	
M. Franco CARRARO	ITA	Ski nautique		
M. Iván DIBÓS	PER	Avion		
S.E. M. Pál SCHMITT	HUN	Escrime	1968/72/76	8
S.A.S. la Princesse Nora de LIECHTENSTEIN	LIE			
S.A.S. le Prince Souverain ALBERT II	MON	Bobsleigh	1988/92/94/98/02	
M. Lambis V. NIKOLAOU	GRE			
Mme Anita L. DE FRANTZ*	USA	Avion	1976	8
S.A.R. la Princesse ROYAL	GBR	Sports équestres	1976	
M. Ching-Kuo WU*	TPE	Basketball		
M. Willi KALTSCHMITT LUJÁN*	GUA	Baseball		
M. Richard L. CARRIÓN	PUR			
M. Nat INDRAPANA	THA			
M. Denis OSWALD	SUI	Avion et hockey sur glace	1968/72/76	8
M. Thomas BACH*	GER	Escrime	1976	8
Cheik Ahmad Al-Fahad AL-SABAH	KUW			
M. James L. EASTON	USA			
Sir Craig REEDIE*	GBR	Badminton		
M. Mario PESCANTE	ITA	Athlétisme		
M. Gerhard HEIBERG	NOR			
Sir Austin L. SEALY	BAR			
Dr Robin E. MITCHELL	FIJ	Athlétisme et hockey		
M. Alex GILADY	ISR			
M. Shamil TARPISCHEV	RUS	Tennis		
M. Valeriy BORZOV	UKR	Athlétisme	1972/76	8
Dr René FASEL*	SUI	Hockey sur glace		
M. Sam RAMSAMY	RSA	Athlétisme		
M. Reynaldo GONZÁLEZ LÓPEZ	CUB			
M. Olegario VÁZQUEZ RAÑA	MEX	Tir	1964/68/72/76	
M. Patrick Joseph HICKEY*	IRL	Judo		
M. Toni KHOURY	LIB			

Nom	Pays	Sport/discipline**	Participation aux JO	Médaillé(e) olympique
Syed Shahid ALI	PAK	Polo		
M. Ung CHANG	PRK	Basketball		
Mme Gunilla LINDBERG*	SWE			
Dr Julio César MAGLIONE	URU	Natation		
M. Kun-Hee LEE	KOR			
M. Ottavio CINQUANTA	ITA			
M. Guy DRUT	FRA	Athlétisme	1972/76	
Mme Irena SZEWINSKA	POL	Athlétisme	1964/68/72/76/80	
S.A.R. le Grand-Duc de LUXEMBOURG	LUX			
Général Mounir SABET	EGY	Tir		
Mme Nawal EL MOUTAWAKEL*	MAR	Athlétisme	1984	
M. Ser Miang NG	SIN	Voile		
M. Samih MOUDALLAL	SYR	Haltérophilie		
M. Joseph S. BLATTER	SUI			
M. Gian-Franco KASPER	SUI	Ski alpin et ski de fond		
M. Zaiqing YU*	CHN			
M. Timothy Tsun Ting FOK	HKG			
M. John D. COATES, AC*	AUS			
M. Issa HAYATOU	CMR	Athlétisme et basketball		
M. Juan Antonio SAMARANCH*	ESP			
M. Patrick S. CHAMUNDA	ZAM			
S.A. le Cheik Tamim Bin Hamad AL-THANI	QAT	Football et tennis		
Sir Philip CRAVEN, MBE	GBR	Basketball en fauteuil roulant et natation		
S.A.R. le Prince Tunku IMRAN	MAS	Squash		
Mme Nicole HOEVERTSZ	ARU	Natation synchronisée	1984	
Mme Beatrice ALLEN	GAM			
M. Andrés BOTERO PHILLIPSBOURNE	COL	Ski nautique (sport de démonstration)	1972	
M. Patrick BAUMANN	SUI	Basketball		
Mme Rita SUBOWO	INA			
M. Sergey BUBKA*	UKR	Athlétisme	1988/92/96/00	
Dr Uğur ERDENER*	TUR	Basketball		
M. Dae Sung MOON	KOR	Taekwondo	2004	
M. Alexander POPOV	RUS	Natation	1992/96/00/04	
Mme Claudia BOKEL*	GER	Escrime	1996/00/04	
Mme Yumilka RUIZ LUACES	CUB	Volleyball	1996/00/04/08	
M. Richard PETERKIN	LCA			
S.A.R. le Prince Héritier Frederik de DANEMARK	DEN			
M. Habu GUMEL	NGR			
Mme Lydia NSEKERA	BDI			

Nom	Pays	Sport/discipline**	Participation aux JO	Médaillé(e) olympique
S.A.R. le Prince Feisal AL HUSSEIN	JOR			
M. Barry MAISTER, ONZM	NZL	Hockey	1968/72/76	8
Mme Marisol CASADO	ESP			
Mme Yang YANG	CHN	Patinage de vitesse sur piste courte	1998/02/06	8
Mme Angela RUGGIERO	USA	Hockey sur glace	1998/02/06/10	8
M. Adam L. PENGILLY	GBR	Skeleton	2006/10	
M. José PERURENA	ESP	Canoë	1968	
Dr Gerardo WERTHEIN	ARG	Sports équestres		
Mme Barbara KENDALL, MBE	NZL	Voile	1992/96/00/04/08	8
Mme Lingwei LI	CHN	Badminton		
M. Frank FREDERICKS	NAM	Athlétisme	1992/96/04	8
M. Tsunekazu TAKEDA	JPN	Sports équestres	1972/76	
Baron Pierre-Olivier BECKERS-VIEUJANT	BEL			
Mme Aïcha GARAD ALI	DJI	Handball		
Mme Danka BARTEKOVA	SVK	Tir	2008/12	8
M. James TOMKINS, OAM	AUS	Aviron	1988/92/96/00/04/08	8
Mme Kirsty COVENTRY	ZIM	Natation	2000/04/08/12	8
M. Tony ESTANGUET	FRA	Canoë	2000/04/08/12	8
M. Octavian MORARIU	ROU	Rugby		
M. Bernard RAJZMAN	BRA	Volleyball	1976/80/84	8
Mme Mikaela COJUANGCO JAWORSKI	PHI	Sports équestres		
M. Alexander ZHUKOV	RUS			
M. Paul K. TERGAT	KEN	Athlétisme	1996/00/04	8
M. Lawrence F. PROBST III	USA			
Mme Dagmawit Girmay BERHANE	ETH			
M. Camiel EURLINGS	NED			
M. Stefan HOLM	SWE	Athlétisme	2000/04/08	8
M. Poul-Erik HØYER	DEN	Badminton	1992/96/00	8
Mme Hayley WICKENHEISER	CAN	Hockey sur glace et softball	1998/00/02/06/10/14	8
M. Ole Einar BJØRNDALLEN	NOR	Biathlon et ski de fond	1994/98/02/06/10/14	8

* Membre de la commission exécutive ** A participé dans un ou plusieurs sports au niveau olympique ou international

Président d'honneur

Nom	Pays	Sport	Participation aux JO
Comte Jacques ROGGE	BEL	Voile	1968/72/76

Membre d'honneur

Nom	Pays	Sport	Participation aux JO
M. Henry KISSINGER	USA		

Membres honoraires du CIO au 31 décembre 2014

Nom	Pays	Sport/discipline**	Participation aux JO	Médaillé(e) olympique
S.A.R. le Grand-Duc Jean de LUXEMBOURG	LUX			
S.M. le Roi CONSTANTINE	GRE	Voile	1960	🏆
M. Ashwini KUMAR	IND	Athlétisme		
M. Niels HOLST-SØRENSEN	DEN	Athlétisme	1948	
M. Günther HEINZE	GER			
M. Vladimir CERNUSAK	SVK			
Mme Flor ISAVA FONSECA	VEN	Sports équestres	1956	
M. Zhenliang HE	CHN			
M. Borislav STANKOVIC	SRB	Basketball		
HRH the Infanta Doña Pilar de BORBÓN	ESP			
M. Shagdarjav MAGVAN	MGL			
M. Fidel MENDOZA CARRASQUILLA	COL			
M. Hein VERBRUGGEN	NED			
M. Mustapha LARFAOUI	ALG			
M. Fernando F. Lima BELLO	POR	Voile	1968/72	
M. Tamás AJÁN	HUN			
M. Walther TRÖGER	GER			
Mme Manuela DI CENTA	ITA	Ski de fond	1984/88/92/94/98	🏆
M. Kipchoge KEINO	KEN	Athlétisme	1964/68/72	🏆
M. Phillip Walter COLES, AM	AUS	Canoë	1960/64/68	
M. Chiharu IGAYA	JPN	Ski alpin	1952/56/60	🏆
M. Shun-ichiro OKANO	JPN	Football	1968	🏆
Professeur Arne LJUNGQVIST	SWE	Athlétisme	1952	
M. Antun VRDOLJAK	CRO			
Intendant général Lassana PALENFO	CIV			
M. Francisco J. ELIZALDE	PHI			
M. Carlos Arthur NUZMAN	BRA	Volleyball	1964	
S.M. le Roi Willem-Alexander des PAYS-BAS	NED			
M. Richard Kevan GOSPER, AO	AUS	Athlétisme	1956/60	🏆
M. Lamine DIACK	SEN	Athlétisme		
M. Jean-Claude KILLY	FRA	Ski alpin	1964/68	🏆
Raja Randhir SINGH	IND	Tir	1964/68/72/76/80/84	
S.A.R. le Prince Nawaf Faisal Fahd ABDULAZIZ	KSA			
M. Leo WALLNER	AUT			
M. Melitón SÁNCHEZ RIVAS	PAN			

** A participé dans un ou plusieurs sports au niveau olympique ou international

Principales décisions des Sessions du CIO en 2014

La Session du CIO est la réunion générale annuelle des membres du CIO où les décisions sont prises. Outre la réunion ordinaire annuelle, des Sessions extraordinaires peuvent être réunies par le président ou sur demande écrite d'au moins un tiers des membres.

Tels que spécifiés par la Règle 18 de la Charte olympique, les pouvoirs de la Session comprennent ce qui suit :

- adopter ou modifier la Charte olympique,
- élire les membres, les membres honoraires et les membres de la commission exécutive du CIO,
- élire les villes hôtes des Jeux Olympiques,
- élire les villes où se déroulent les Sessions ordinaires,
- nommer les auditeurs et approuver les rapports et les comptes annuels du CIO,
- accorder ou retirer la reconnaissance du CIO aux CNO, FI et autres organisations olympiques,
- exclure les membres du CIO ou retirer leur statut honoraire, et
- résoudre toutes les autres questions qui lui sont attribuées de par la loi ou la Charte olympique.

Le quorum requis pour une Session est égal à la moitié du nombre total des membres du CIO plus un. Les décisions de la Session sont prises à la majorité des votes émis; cependant, une majorité des deux tiers des votes émis est requise pour toute modification des principes fondamentaux de l'Olympisme ou des Règles de la Charte olympique ou pour d'autres cas prévus par la Charte olympique.

126^e Session, Sotchi, février 2014

Principales décisions :

Zaiqing Yu a été élu vice-président du CIO, siège devenu vacant à la suite de l'élection de Thomas Bach à la présidence du CIO.

Uğur Erdener a été élu membre de la commission exécutive du CIO.

Poul-Erik Høyer a été élu membre du CIO.

Beatrice Allen, Nicole Hoevertsz et SAR le prince Tunku Imran ont été réélus membres du CIO.



127^e Session, Monaco, décembre 2014

Principales décisions :

L'Agenda olympique 2020, feuille de route pour l'avenir du Mouvement olympique, a été approuvée à l'unanimité.

Le Comité National Olympique du Kosovo a reçu sa reconnaissance pleine et entière.

Lima (Pérou) a été élue ville hôte de la 130^e Session du CIO en 2017.

Le plan de réaménagement du siège du CIO à Lausanne a été approuvé.

Dans le cadre de l'Agenda olympique 2020 nouvellement ratifié, la Session a prolongé de quatre ans le mandat de Gian-Franco Kasper, président de la Fédération Internationale de Ski, qui avait atteint la limite d'âge de 70 ans.

Jean-Claude Killy, Raja Randhir Singh, SAR le prince Nawaf Faisal Fahd Abdulaziz, Leo Wallner et Melitón Sánchez Rivas ont été élus membres honoraires du CIO.

La Charte olympique procure également des instructions précises sur la gouvernance à l'intention des membres du CIO et du président du CIO. Conformément aux directives supplémentaires découlant de l'Agenda olympique 2020, le CIO a créé la fonction d'auditeur interne. Il a également créé un comité d'audit interne séparé de la commission des finances. Il a nommé une commission d'éthique et actualisé le code d'éthique. Ces mesures sont en vigueur pour traiter les questions de non-conformité et de bonne gouvernance et un système de sanctions est désormais en vigueur pour traiter les problèmes de conformité susceptibles de se poser.

Les recommandations suivantes de l'Agenda olympique 2020 traitent de la composition du CIO :

37. Étudier la limite d'âge pour les membres du CIO

38. Mettre en place une procédure de recrutement ciblée



Indemnités des membres*

L'Agenda olympique 2020 souligne l'importance de la bonne gouvernance, spécialement liée à l'autonomie des organisations sportives.

Parmi les Principes de base de bonne gouvernance des organisations sportives, la transparence est l'un des plus importants et il est de la responsabilité du CIO de l'appliquer à sa propre gouvernance, comme proposé dans la Recommandation 29 « Accroître la transparence ». L'un des domaines est celui de la politique des indemnités en ce qui concerne les membres du CIO. C'est pourquoi le CIO a décidé de publier la politique des indemnités pour les membres et le président du CIO.

Cette politique est en concordance avec le statut légal du CIO en tant qu'organisation à but non lucratif et avec l'esprit de la Charte olympique. Les membres du CIO, y compris le président, sont des bénévoles.

Sur demande des membres du CIO (suivant une procédure simple), une partie des dépenses administratives personnelles relatives à l'exécution de leurs fonctions respectives au sein du CIO est compensée par un montant forfaitaire. Ce montant varie selon les différentes fonctions.

Les frais de voyage et d'hébergement durant l'exécution des fonctions des membres du CIO sont couverts par le CIO.

Voici ci-dessous la politique d'indemnisation des membres du CIO et du président du CIO :

Membres du CIO et membres honoraires du CIO

Soutien administratif annuel	USD 7 000
Indemnité journalière pour les membres du CIO pour tout type de réunion (commission, Session, Jeux Olympiques) – afin de couvrir le temps du voyage, le jour avant et après la réunion sont compensés)	USD 450
Indemnité journalière pour les présidents des commissions du CIO lors des réunions de leur commission (afin de couvrir le temps du voyage, le jour avant et après la réunion sont compensés)	USD 2 x 450
Indemnité journalière pour les membres de la commission exécutive du CIO pour les réunions de la commission exécutive (afin de couvrir le temps du voyage, le jour avant et après la réunion sont compensés)	USD 2 x 450

L'indemnité correspondante peut être allouée par le président lorsqu'il attribue à un membre une mission spéciale.

* applicables à compter du 1^{er} janvier 2015

Le président du CIO

Comme tous les membres du CIO, le président est bénévole. C'est pourquoi le CIO applique le principe selon lequel d'une part le président ne doit pas bénéficier financièrement de sa position, mais d'autre part il n'a pas à financer les activités relatives à sa fonction sur son épargne personnelle.

Dans la ligne de ce principe et pour accroître la transparence suivant la recommandation de l'Agenda olympique 2020, la commission d'éthique du CIO propose le traitement suivant, applicable à compter du 1^{er} janvier 2015 :

Le président du CIO sera traité de la même façon et bénéficiera de la même indemnité que les membres de la commission exécutive pendant les réunions de la commission exécutive et que celle des membres du CIO durant les Jeux Olympiques.

Conformément aux droits et obligations qui lui sont conférés par la Charte olympique, le président du CIO a une fonction de président exécutif. C'est pourquoi le président du CIO est en mission 365 jours par an. Dans la ligne des pratiques anciennes et comme les autres membres du CIO, le président du CIO reçoit une indemnité pour couvrir ses dépenses.

Le président ne recevra ni le soutien annuel ni les indemnités journalières en relation avec toutes les réunions des commissions ou avec les autres missions, auxquels il aurait droit comme membre du CIO.

Au lieu de cela, pour couvrir une partie des dépenses personnelles du président en lien avec l'exécution de sa fonction, la commission d'éthique a fixé l'indemnité au montant annuel forfaitaire, indexé sur l'inflation, de 225 000 EUR.

Recommandation de l'Agenda olympique 2020 :

29. Accroître la transparence



2. Promouvoir l'Olympisme dans le monde entier

Les Jeux Olympiques sont la principale manifestation du CIO. Ils attirent les meilleurs athlètes du monde et un public mondial considérable, mais la promotion de l'Olympisme exige une action permanente tout au long de l'année. Pour une grande part, le CIO agit auprès de communautés qui attirent rarement l'attention du monde, hormis en périodes de troubles, et s'adresse à des jeunes qui ne parviendront jamais au niveau de compétition exigé pour les Jeux. Apporter le pouvoir positif du sport à ceux qui en ont le plus besoin relève de la conviction primordiale du CIO que l'accès au sport est un droit humain.





« Le rôle du CIO est ... d'assurer la célébration régulière des Jeux Olympiques; [et] de coopérer avec les organisations et les autorités publiques ou privées compétentes aux fins de mettre le sport au service de l'humanité et de promouvoir ainsi la paix... »

Charte olympique

Assurer la célébration des Jeux Olympiques

Les Jeux Olympiques sont la « raison d'être » du CIO. En eux s'incarnent les valeurs olympiques. Offrir aux meilleurs athlètes du monde d'excellentes conditions pour leur permettre de réaliser leurs performances est la clé du succès du Mouvement olympique. Les Jeux ne sont pas seulement des compétitions sportives enthousiasmantes; ils peuvent aussi laisser un héritage à la ville et à la région hôtes. L'Agenda olympique 2020 a encore plus fortement insisté sur la collaboration avec les villes hôtes dès que celles-ci manifestent leur intérêt d'organiser les Jeux, afin de les aider à garantir cet héritage.



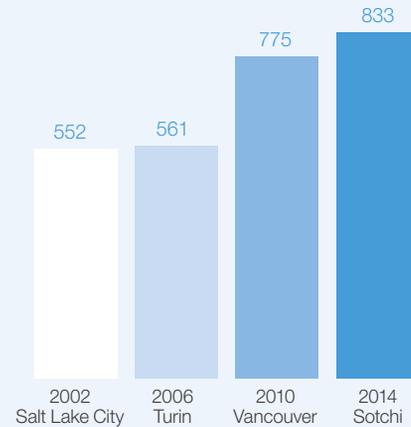
Le CIO prête assistance à toutes les étapes de la planification et de l'organisation des Jeux, et accorde une aide financière importante ainsi qu'une expertise.

Le CIO a contribué à hauteur de 833 millions d'USD à la tenue des Jeux Olympiques d'hiver de 2014. Outre une contribution en espèces, le CIO a également pris en charge des frais auparavant acquittés par le comité d'organisation des Jeux Olympiques (COJO), comme les opérations de retransmission. Le transfert de connaissances du CIO a permis aux organisateurs de Sotchi de bénéficier de l'expérience de première main des Jeux précédents ainsi que des bonnes pratiques détaillées dans divers documents. Par ailleurs, le CIO a soutenu les efforts de Sotchi pour lever des fonds supplémentaires par le biais d'activités commerciales nationales facilitées par l'usage autorisé des marques olympiques accolées aux symboles du COJO.

À Sotchi, les Jeux Olympiques d'hiver ont laissé au COJO un excédent net d'exploitation d'environ 50 millions d'USD. Parallèlement, la contribution du CIO à l'organisation des Jeux d'hiver a été supérieure de plus de 50 % par rapport à 2002. Le succès des Jeux à Sotchi en 2014 a démontré que l'attrait des Jeux ne se dément pas et que la planification de l'héritage fait partie intégrante de la tenue des Jeux.

Contribution du CIO destinée à soutenir les Jeux Olympiques d'hiver en millions d'USD

Source : États financiers audités du CIO



Sotchi 2014 : des Jeux Olympiques qui feront date

Pour la première fois, des Jeux Olympiques d'hiver ont eu lieu en Russie, répondant à la passion pour les sports d'hiver du plus grand pays du monde. Les spectateurs du monde entier ont bénéficié de moments parmi les plus mémorables et les plus exaltants de l'histoire des Jeux Olympiques d'hiver.



Le biathlète norvégien **Ole Einar Bjørndalen** est devenu, avec sa 13^e médaille remportée à Sotchi, l'athlète masculin le plus titré des Jeux Olympiques d'hiver.

Grâce à sa médaille d'argent en bobsleigh, laquelle vient s'ajouter à une médaille d'or dans le relais 4 x 100 m féminin à Londres en 2012 et à une médaille d'argent dans le 100 m en 2004 à Athènes, l'Américaine **Lauryn Williams** est devenue la cinquième athlète à être montée sur le podium aussi bien aux Jeux d'été que d'hiver.



Faits saillants

La skieuse de fond norvégienne **Marit Bjørgen** est devenue, avec sa 10^e médaille, l'athlète féminine la plus titrée des Jeux Olympiques d'hiver.



« C'est réellement impressionnant. Tout a été parfait. L'organisation a été excellente. »

Bode Miller

USA, médaille de bronze en ski alpin



Avec sa médaille de bronze en luge, l'italien **Armin Zoeggeler** détient la plus longue série de victoires de l'histoire des Jeux – six médailles en six éditions consécutives des Jeux d'hiver.

Sotchi 2014 : une performance qui bat des records

88

Un nombre record de 88 Comités Nationaux Olympiques a participé

Un nombre record de

2 876

athlètes a participé aux Jeux à Sotchi

6

participaient pour la première fois



40 %

98

Les Jeux à Sotchi ont compté un nombre record de 98 épreuves avec remise de médailles.

plus de 40 % étaient des femmes, qui ont concouru dans la moitié des épreuves

12

de ces épreuves étaient nouvelles



6 records du monde et 10 records olympiques ont été établis

Biathlon
Relais mixte
Mixte

Patinage artistique
par équipes
Mixte

Luge relais par équipes
Mixte

Ski halfpipe
Hommes et femmes

Ski slopestyle
Hommes et femmes

Snowboard slopestyle
Hommes et femmes

Snowboard
slalom parallèle
Hommes et femmes

Saut à ski
Femmes

Sotchi, une ville transformée

Pour Sotchi et sa région, les Jeux ont été l'élément essentiel d'une vision stratégique en vue de transformer cette station balnéaire de la mer Noire en une destination ouverte toute l'année, dotée de sites de sports d'hiver de classe mondiale dans le cadre spectaculaire des massifs du Caucase.

Les nouvelles installations sportives, plus l'amélioration des infrastructures de transport, de la gestion des déchets et de la capacité hôtelière ont ouvert la voie à un héritage olympique durable. La planification et la tenue des Jeux à Sotchi ont démontré l'engagement du CIO envers la durabilité. Chaque site et chaque élément d'infrastructure ont été conçus et réalisés en pensant à l'avenir de la région de Sotchi. Une planification attentive avec les dirigeants locaux a permis aux Jeux de transformer une ville autrefois isolée en une station et un complexe d'entraînement pour les sports d'hiver de classe mondiale.

Et peut-être plus important encore pour le Mouvement olympique, les Jeux à Sotchi ont été une source d'inspiration pour une nouvelle génération d'athlètes russes, et ils contribueront grandement à leur développement. Non seulement les athlètes de toute la Russie pourront tirer parti des installations de pointe de Sotchi, mais le succès des Jeux sera un soutien direct à l'entraînement sportif et à la participation olympique de la Russie.

« Nous avons trouvé cela absolument fantastique. Les sites étaient absolument superbes, de première classe. »

Mike Hay Royaume-Uni, chef de mission de Team GB, Sotchi 2014

« Il y a près de 10 ans, je n'aurais pas imaginé que les Jeux Olympiques d'hiver puissent avoir lieu à Sotchi, la ville où je suis né. Il n'y avait qu'une seule route pour se rendre en montagne où deux voitures avaient des difficultés à se croiser. Désormais, elle ressemble à une belle ville européenne et j'en suis très heureux. »

Alexey Voevoda champion olympique russe de bob à deux, Sotchi 2014

Sotchi transformée

Quatorze nouveaux sites de compétition et d'entraînement sportifs ont transformé Sotchi en une destination à l'année pour la compétition et l'entraînement sportifs :

Un stade de football à usage national et international



Un complexe sportif polyvalent



Un centre éducatif et sportif pour les enfants russes



Une université olympique et internationale russe



Les Jeux à Sochi ont revigoré la passion russe pour le sport. Depuis les Jeux, les gens pratiquent le sport :

4x

4 fois plus de sport à Sochi.

2,5x

2,5 fois plus dans la région de Krasnodar

1,36x

1,36 fois plus de sport dans l'ensemble du pays

Et les jeunes y ont puisé de la motivation :



3,6 millions

d'enfants de plus pratiquent des sports dans les écoles russes



2-3

fois plus d'heures d'éducation physique dans les écoles par semaine



Plus de

40 %

d'enfants en plus pratiquent des sports scolaires

La région de Sochi a été revitalisée :



1,5 million

d'arbres ont été plantés, et 1,5 million de plantations supplémentaires sont prévues jusqu'en 2018



Un nouveau complexe de recyclage à Sochi traite 200 000 tonnes de déchets par an



Plus de

690 000

emplois ont été créés



Plus de

6 milliards

d'USD ont été investis dans la région de Krasnodar par des entreprises internationales entre 2005 et 2012



Une source d'inspiration pour un public mondial

Outre l'impact transformateur que les Jeux Olympiques d'hiver ont eu sur Sochi et la région de Krasnodar, les Jeux ont été une source d'inspiration pour le public du monde entier. Le public de toutes régions, même dans des endroits où la neige n'est qu'un rêve, a été captivé par la vitesse, la grâce et la beauté des compétitions. Battant tous les records d'audience en retransmission classique ou numérique, les Jeux à Sochi ont bien été une attraction mondiale.

Sotchi 2014 : une ère nouvelle de la retransmission olympique

Sotchi 2014 a marqué l'aube d'une ère nouvelle de l'histoire de la retransmission olympique. Pour la première fois, plus d'heures de retransmission olympique ont été diffusées sur les plateformes numériques qu'à la télévision et sur les plateformes linéaires. L'ajout de cette capacité numérique a permis aux fans olympiques du monde entier d'accéder à une diffusion à la carte.

Ce tournant que représente Sochi 2014 compte également avec le lancement hautement performant de l'application OVP (système de vidéo olympique) élaborée par les Services olympiques de radio-télévision (OBS) pour proposer la diffusion mondiale en direct et à la demande de chacune des épreuves olympiques. Les utilisateurs dans 95 pays et territoires ont téléchargé cette application et consommé deux millions d'heures d'images.

Héritage des Jeux Olympiques d'hiver de 2014 à Sochi

À la suite du succès des Jeux Olympiques d'hiver à Sochi et de l'excédent qui en a résulté pour le comité d'organisation de Sochi 2014, la part du CIO dans cet excédent a représenté 20 % du total, elle sera allouée au Comité olympique russe à titre de contribution du CIO à l'héritage des Jeux de Sochi 2014 et à la promotion du Mouvement olympique dans la Fédération de Russie. Elle sera utilisée pour développer la chaîne de télévision et la création d'un musée olympique en Russie.

Grâce à l'organisation de ses premiers Jeux Olympiques d'hiver et à l'expérience ainsi acquise, la Russie est capable d'accueillir d'autres grandes manifestations sportives, comme la première édition russe du Grand prix de formule 1, qui a eu lieu à la fin 2014, les Championnats du monde de hockey sur glace de la FIH en 2016, les Championnats du monde de bob et skeleton de la FIBT en 2017 et la Coupe du monde de football de la FIFA en 2018.

Sotchi 2014 a également amené à la création de l'Université olympique internationale russe (RIOU) destinée à former une nouvelle génération de professionnels de la gestion sportive.

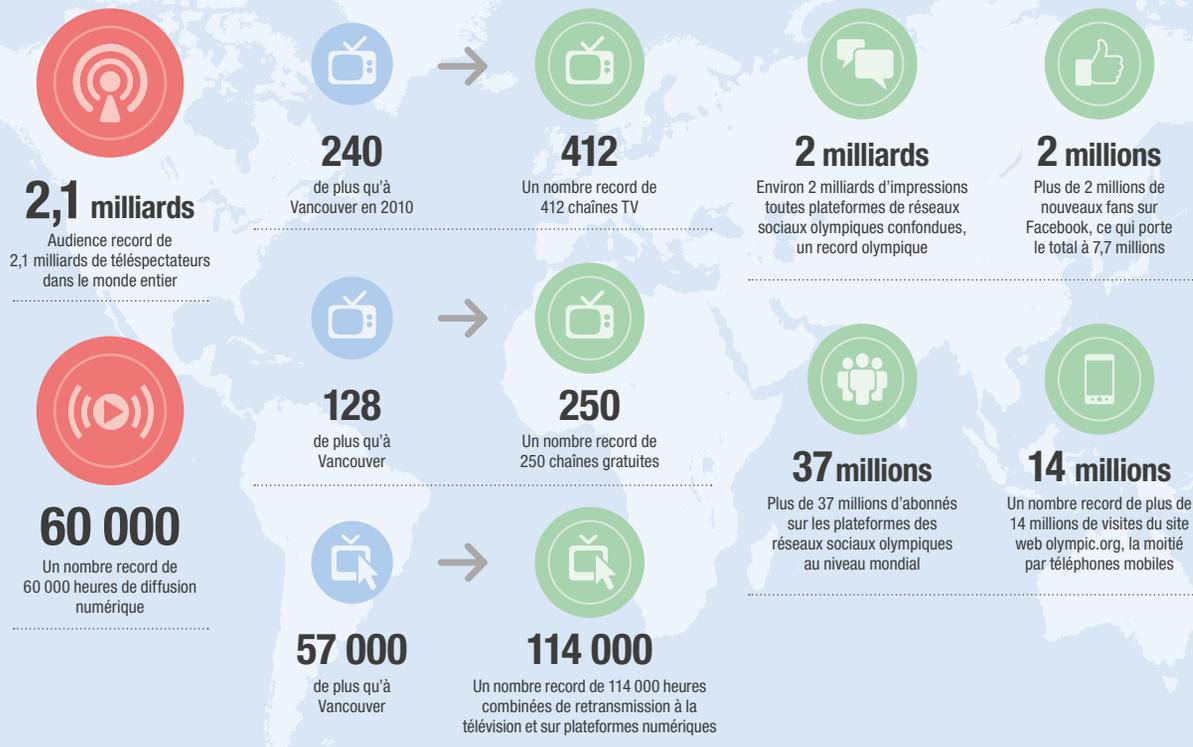
« Les Jeux Olympiques continuent d'être un rendez-vous incontournable à la télévision. »

Mark Lazarus
président de NBC Sports Group



Sotchi 2014 : Des Jeux d'hiver vraiment mondiaux

Les Jeux Olympiques d'hiver de Sotchi 2014 ont été les plus regardés et ceux qui ont fait le plus parler d'eux de l'histoire olympique.



Plusieurs recommandations de l'Agenda olympique 2020 auront un effet sur les Jeux Olympiques. Elles mettent l'accent sur la durabilité et l'héritage, donnent aux villes candidates davantage de flexibilité, réduisent les coûts et garantissent que le programme olympique continuera d'offrir des sports attrayants et pertinents qui reflètent les valeurs olympiques.

Recommandations correspondantes de l'Agenda olympique 2020 :

- Positionner la procédure de candidature en tant qu'invitation
- Évaluer les villes candidates en analysant les principaux risques et opportunités
- Réduire le coût de la candidature
- Inclure la durabilité dans tous les aspects des Jeux Olympiques
- Inclure la durabilité dans le fonctionnement quotidien du Mouvement olympique
- Établir un cadre pour le programme olympique
- Passer d'un programme basé sur des sports à un programme basé sur des épreuves
- Réduire le coût des Jeux Olympiques et renforcer la flexibilité de leur gestion

Célébrer Nanjing 2014

Les Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) transmettent les valeurs olympiques aux jeunes athlètes selon un format qui combine le sport, les activités éducatives et culturelles. Les JOJ s'efforcent de diffuser auprès des jeunes athlètes les valeurs essentielles qui les aideront à devenir des citoyens du monde responsables et des modèles pour leurs pairs.



« Les Jeux Olympiques de la Jeunesse ont été un formidable tremplin pour moi et m'ont énormément aidé, notamment en me préparant à faire face à la pression de ma première participation aux Jeux Olympiques à Londres. Mais au-delà du sport, les souvenirs et les amis que je m'y suis faits dureront pour toujours »

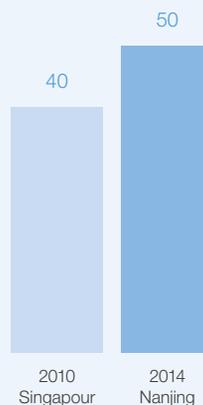
Chad Le Clos Afrique du Sud, médaille d'or de natation à Singapour 2010 et champion olympique à Londres 2012, ambassadeur à Nanjing 2014

Les 2^{es} Jeux Olympiques de la Jeunesse d'été à Nanjing se sont édifiés sur le succès des 1^{ers} Jeux Olympiques de la Jeunesse d'été à Singapour en 2010. Ces Jeux à Nanjing, avec de nouveaux formats d'épreuves sportives, l'introduction du « Sports Lab » et de plus de 30 activités « Apprendre et partager » et une audience numérique de plus de 700 000 personnes, ont représenté une étape majeure dans le développement des Jeux Olympiques de la Jeunesse.

Le CIO a versé 50 millions d'USD pour soutenir la tenue des Jeux Olympiques de la Jeunesse d'été à Nanjing. Ce financement a été utilisé pour couvrir les frais de voyage et d'hébergement par les Comités Nationaux Olympiques. La contribution croissante aux Jeux Olympiques de la Jeunesse est considérée comme un investissement à long terme par le CIO, dans le respect de l'objectif du Mouvement olympique de jouer un rôle important dans l'édification d'un monde meilleur et pacifique en éduquant les jeunes par la pratique du sport conformément à l'Olympisme et à ses valeurs.

Contribution du CIO destinée à soutenir les Jeux Olympiques de la Jeunesse d'été en millions d'USD

Source : États financiers audités du CIO

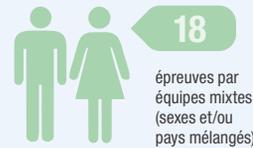




Évolution exponentielle des Jeux Olympiques de la Jeunesse



sports dans 30 disciplines



Nouveaux sports et nouvelles formules dont :

rugby à sept

golf

hockey à 5

basketball 3x3

concours masculin de smashes

concours féminin de tir au panier

relais 8 x 100 m par équipes mixtes plurinationales



Programme « apprendre et partager »

Le programme « apprendre et partager » est l'un des éléments essentiels des Jeux Olympiques de la Jeunesse. Il repose sur cinq thèmes principaux : Olympisme; responsabilité sociale; développement de compétences; expression à travers les réseaux sociaux; bien-être et modes de vie sains. Plus de 3 000 athlètes ont participé à plus de 30 activités du programme « apprendre et partager » à Nanjing.

Héritage de Nanjing : le saviez-vous ?

99 % des athlètes se sentent incités par les JOJ à poursuivre leurs rêves.

99 % des officiels des délégations estiment que la participation aux JOJ aide leurs athlètes à mieux planifier leur avenir.

Plus de 90 % des athlètes estiment que les Jeux à Nanjing leur permettent de devenir ambassadeurs des valeurs olympiques, les incitent à se comporter en modèles auprès d'athlètes plus jeunes et de contribuer à la vision du Mouvement olympique de bâtir un monde meilleur par le sport.

Comme les précédentes éditions des Jeux Olympiques de la Jeunesse, les JOJ à Nanjing ont été très populaires parmi les participants. En application de l'Agenda olympique 2020, le CIO va envisager de faire passer les Jeux Olympiques de la Jeunesse en années non-olympiques, en apportant des modifications pour accroître leur efficacité à répondre à leur mission.

Recommandation de l'Agenda olympique 2020 :

25. Revoir le positionnement des Jeux Olympiques de la Jeunesse

Sports Lab : une nouvelle façon de partager l'amour du sport

Le Sports Lab de Nanjing 2014 a permis aux athlètes de haut niveau dans quatre sports d'étonner les spectateurs lors d'une démonstration de 30 minutes. À l'occasion des débuts du « Sports Lab » à Nanjing, les athlètes ont montré leurs compétences en roller, skateboard, escalade et wushu. Après chaque démonstration, les spectateurs ont été invités à leur tour à s'essayer à ces sports, suivant les conseils que les athlètes spécialistes leur donnaient. Chaque jour, quelque 3 000 personnes, dont environ 1 500 enfants, venaient au Sports Lab pour s'initier aux quatre sports.



« Même moi qui suis un athlète de cœur mais certes pas de compétences, j'ai pu essayer l'un de ces sports, l'escalade pour moi. C'est cela qui est extraordinaire au Lab. »

Paul Osborne journaliste sportif,
Inside the Games



Promouvoir l'Olympisme dans la société

Le CIO a été fondé avec la conviction que le sport pouvait avoir un impact positif sur la société. Outre ses propres initiatives pour placer le sport au service de l'humanité et pour promouvoir la paix, le CIO défend ces objectifs en collaborant avec d'autres organisations et notamment les Nations Unies, mélangeant le sport, la culture et l'éducation, mobilisant la jeunesse, mettant le sport au service du développement et de la paix auprès des populations du monde entier. La collaboration du CIO avec les Nations Unies est au cœur de ces efforts.

L'Agenda olympique 2020 a envoyé le message clair et fort que le CIO cherchera à s'engager plus à fond avec les autres parties prenantes dans la société en vue d'utiliser le sport au service du développement et de la paix. Fort de ce nouvel esprit d'engagement, le président Thomas Bach a rencontré plus de 120 chefs d'État et de gouvernement en 2014. Les recommandations de l'Agenda olympique 2020 s'appuient sur cette progression pour augmenter et améliorer l'impact de l'Olympisme aujourd'hui.

Les recommandations suivantes de l'Agenda olympique 2020 sont particulièrement pertinentes concernant la promotion de l'Olympisme dans la société :

- 11. Favoriser l'égalité des sexes
- 20. Engager des partenariats stratégiques
- 21. Renforcer la capacité d'influence du CIO
- 23. Interagir avec les communautés
- 39. Favoriser le dialogue avec la société et au sein du Mouvement olympique



« Les principes olympiques sont les principes des Nations Unies. »

Ban Ki-moon secrétaire général des Nations Unies

Collaboration avec les Nations Unies

Le CIO a fait passer sa relation ancienne avec les Nations Unies à un autre niveau en 2014. En avril, le président Bach et le secrétaire général des Nations Unies Ban Ki-moon ont signé un accord historique au siège des Nations Unies à New York pour renforcer la collaboration des deux organisations au plus haut niveau. L'accord a jeté les bases de grands principes en vue desquels les deux organisations sont convenues d'œuvrer :

- L'accès au sport pour tous, notamment des populations les plus désavantagées et marginalisées.
- Une éducation physique de qualité dans le cadre scolaire.
- Responsabilisation de la jeunesse, éducation et développement des compétences.
- Responsabilisation des filles et des femmes.
- Instauration de la paix et dialogue intercommunautaire.
- Promotion de modes de vie sains.
- Durabilité environnementale.

La collaboration du CIO avec les Nations Unies prend de nombreuses formes et comprend plusieurs agences et programmes des Nations Unies. Le CIO œuvre avec ONU femmes pour faire progresser l'égalité des sexes; avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour promouvoir la santé par le sport; avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) afin de promouvoir la durabilité; avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) pour lier le sport à l'éducation; avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour amener le sport dans les camps de réfugiés; et avec le Programme alimentaire mondial (PAM) pour amener le sport aux personnes dans le besoin.

Le CIO et les Nations Unies œuvrent ensemble également pour assurer que le sport joue un rôle central dans l'agenda de développement post-2015, tels que définis par les Objectifs de développement durable. Le CIO a pris une part active dans le soutien aux Objectifs du millénaire pour le développement, qui a fixé des objectifs de développement pour 2000-2015.

Autre exemple des liens étroits entre les deux organisations : Jacques Rogge, président d'honneur du CIO, a accepté en avril la fonction d'envoyé spécial du secrétaire général des Nations Unies pour les jeunes réfugiés et le sport.

Développement durable

À l'occasion de l'annonce du CIO et des Nations Unies en avril, le président Thomas Bach a souligné la nécessité pour le sport de jouer un plus grand rôle comme force de changement positif dans le monde. Il a rappelé que l'Agenda olympique 2020 est une force de changement avec un nouveau programme de développement durable mondial.



« Le sport est devenu un langage mondial, un dénominateur commun qui abat tous les murs, toutes les barrières... mais, avant tout, c'est un puissant facteur de progrès et de développement. »

Ban Ki-moon secrétaire général
des Nations Unies

L'autonomie du sport obtient la reconnaissance des Nations Unies

En octobre 2014, date historique, la 69^e Session de l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé une résolution reconnaissant l'autonomie du CIO et du sport. L'adoption de cette résolution par consensus est intervenue après que le président du CIO a appelé à une action à ce sujet, lors d'une allocution à l'Assemblée générale des Nations Unies l'année précédente.

Outre le soutien explicite à « l'indépendance et à l'autonomie du sport ainsi qu'à la mission du Comité International Olympique », la résolution :

- affirme « la précieuse contribution du Mouvement olympique dans l'établissement du sport comme unique moyen pour la promotion de la paix et du développement, »
- reconnaît « la Charte olympique et que toute forme de discrimination est incompatible avec l'appartenance au Mouvement olympique, »
- reconnaît « les occasions qu'ont représentées les XXIIes Jeux Olympiques d'hiver et les XI^{es} Jeux Paralympiques d'hiver à Sochi (Fédération de Russie), pour l'éducation, la compréhension, la paix, l'harmonie et la tolérance parmi et entre les peuples et les civilisations, »
- reconnaît « l'importance du sport et de l'éducation physique dans la lutte contre les maladies non transmissibles, »
- encourage les États membres des Nations Unies à « accorder au sport la considération qu'il mérite dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015, » et
- encourage les États membres des Nations Unies à « adopter les bonnes pratiques et les moyens de promouvoir la pratique du sport et des activités physiques parmi tous les membres de la société. »

Journée internationale du sport au service du développement et de la paix

Le 6 avril 2014 a marqué la célébration mondiale de la Journée internationale du sport au service du développement et de la paix, instaurée par une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Des composantes du Mouvement olympique ont souligné la contribution du sport au développement humain et se sont associées aux gouvernements, agences des Nations Unies, membres de la société civile et autres parties prenantes pour célébrer le pouvoir positif du sport.

Le CIO a aussi marqué la journée par une campagne de sensibilisation sur www.olympic.org qui a touché plus de 10 millions de personnes. Cette campagne a présenté entre autres :

- Un clip vidéo mobilisateur des athlètes des Jeux Olympiques à Sotchi exprimant ce que le sport peut faire pour rendre le monde meilleur.
- Les principaux messages sur les bienfaits du sport en faveur du changement social que les visiteurs du site web ont été incités à partager avec les médias ou tout forum politique.
- Une discussion sur les réseaux sociaux sur le sport au service du développement et de la paix avec la participation de millions de fans qui suivent le CIO régulièrement.

« Le sport peut être un catalyseur de changement mondial; fantastique de voir une journée consacrée à son pouvoir et EY est d'accord : <http://ow.ly/vv3hl> #betterworld2014 »

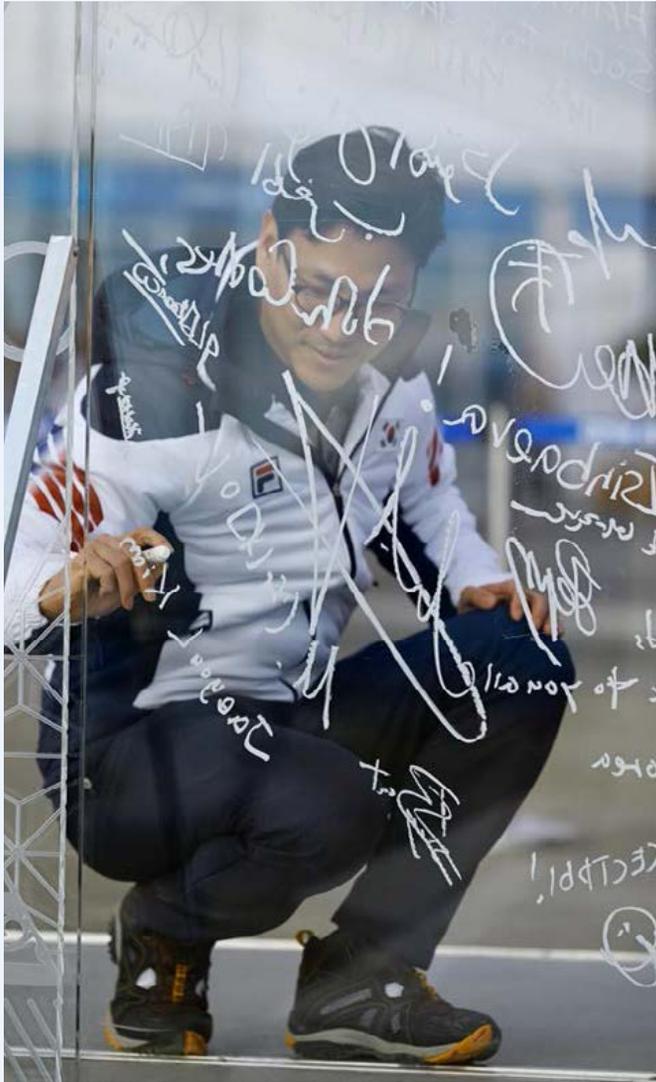
Beth Brooke-Marciniak
 (@BethBrooke_EY)
 directrice exécutive, EY Women
 Athletes Business Network

La résolution des Nations Unies qui a établi la Journée internationale du sport au service du développement et de la paix a cité la capacité du sport à « promouvoir l'éducation, la santé, le développement et la paix » ainsi que « la coopération, la solidarité, la tolérance, la compréhension et la santé au niveau local, national et international ». La résolution a également noté le rôle du CIO « de placer le sport au service du genre humain et de promouvoir une société pacifique et des modes de vie sains en associant le sport à la culture et à l'éducation et en préservant la dignité humaine sans discrimination quelle qu'elle soit. »

L'élan généré par la première Journée internationale du sport au service du développement et de la paix a accru l'attention sur le pouvoir du sport en tant que force de changement positif, notamment dans le contexte des Objectifs de développement durable. Le sport est particulièrement pertinent pour les objectifs relevant des modes de vie sains, de l'égalité des sexes et de la responsabilisation des femmes, de communautés ouvertes à tous, de sociétés pacifiques et en faveur de la durabilité. Le CIO œuvre également en vue d'assurer que les objectifs de développement qui portent sur la nécessité d'une éducation de qualité comprennent une éducation physique de qualité.



Des jeunes font de l'exercice lors de la première Journée internationale du sport au service du développement et de la paix



La Trêve olympique

Comme elle l'a fait à chaque édition des Jeux Olympiques depuis 1993, l'Assemblée générale des Nations Unies a appelé à la Trêve olympique en vue des Jeux Olympiques d'hiver de 2014 à Sochi. La résolution des Nations Unies sur la Trêve olympique, officiellement intitulée « Le sport au service de la paix et du développement : édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique », est une version moderne de l'accord antique de trêve qui assurait un environnement pacifique aux Jeux et qui remonte au 9^e siècle avant J.-C.

La résolution des Nations Unies utilise le pouvoir symbolique des Jeux à titre d'exemple d'appartenance mondiale pour délivrer un message de paix. Elle appelle les États membres « à observer une Trêve olympique individuellement et collectivement dans le cadre de la Charte des Nations Unies au cours de la période qui va du septième jour précédant le début des XXII^{es} Jeux Olympiques d'hiver jusqu'au septième jour qui suivent la clôture des XI^{es} Jeux Paralympiques d'hiver. »

« Les athlètes envoient un message commun selon lequel les peuples et les nations peuvent mettre leurs différends de côté. S'ils peuvent le faire dans les arènes sportives de Sochi, les chefs de combattants devraient y parvenir également dans toutes les zones de conflits du monde. »

Ban Ki-moon

secrétaire général des Nations Unies

Stratégie pour la jeunesse

Les jeunes ont toujours fait l'objet de l'intérêt du Mouvement olympique.

Dans le monde numériquement connecté et à l'allure rapide d'aujourd'hui, aller à la rencontre des jeunes est un défi plus important que jamais. Les sports ont le pouvoir de contrer des tendances négatives à l'obésité des jeunes et aux diabètes précoces et proposer une alternative de santé à des comportements autodestructeurs. Le CIO est particulièrement préoccupé par deux tendances :

- Le déclin du sport de compétition pratiqué par les jeunes entre 14 et 18 ans
- La diminution générale de la pratique sportive et des activités physiques parmi les jeunes.

Le but de la stratégie pour la jeunesse du CIO est d'aller à la rencontre des jeunes sur leur terrain, ce qui est susceptible de les inciter plus sûrement à la pratique du sport. L'action comprend de nouveaux outils de communication, la chaîne olympique, le Programme d'éducation aux valeurs olympiques et un partenariat avec l'UNESCO.

Recommandation de l'Agenda olympique 2020 :

19. Lancer une chaîne olympique

De nouveaux outils de communication

Le CIO a significativement accru sa communication par le biais des chaînes numériques et autres plateformes de réseaux sociaux. Aux Jeux Olympiques de la Jeunesse à Nanjing, une campagne lancée sur Twitter, #YOGSelfie, a donné lieu à près de 58 millions de publications sur Sina Weibo, l'une des plus grandes chaînes numériques de Chine.

En 2014, il y a eu :



>5 milliards
d'impressions toutes
plateformes du CIO confondues
sur les réseaux sociaux



La page VK du CIO
est devenue la page
numéro un sur Rusnet
(internet russe)



>50 millions
d'inscrits sur les pages du
CIO des réseaux sociaux



Mots les plus populaires
partagés par les olympiens
sur les réseaux sociaux
du CIO durant les Jeux de
Sotchi 2014 :

#Sochi2014;
#gold;
#happy;
#olympics;
#thanks;
#amazing;
#awesome



>10 millions
d'abonnés sur
Facebook dont

>2 millions
de jeunes âgés entre
13 et 17 ans



La chaîne olympique

La chaîne olympique que le CIO a décidé de créer pourrait se révéler l'une des avancées les plus significatives de 2014.

Elle a été créée pour que le Mouvement olympique poursuive le développement et la promotion de ses valeurs de manière permanente. C'est la reconnaissance du fait que si les Jeux réalisent un excellent travail de célébration des valeurs olympiques durant 17 jours de performances humaines spectaculaires, l'Olympisme se vit au quotidien, 365 jours par an et 24 heures sur 24.

La chaîne olympique :

- procurera une plateforme pour la présentation continue des sports et des athlètes au-delà de la période des Jeux Olympiques et aidera à susciter l'enthousiasme avant les Jeux tout en offrant des occasions de « revivre l'expérience » après les Jeux.
- soulignera en permanence la pertinence des idéaux du Mouvement olympique et relever les défis du monde actuel.
- procurera une plateforme qui permettra au CIO de partager toutes les richesses de son patrimoine avec le monde et de créer de la valeur ajoutée et du contenu.
- ira à la rencontre des jeunes du monde entier en utilisant les plateformes, les applications et les outils qui sont les leurs, favoriser la compréhension, le divertissement et l'éducation.

Avec ces objectifs, la chaîne olympique proposera une nouvelle façon d'aller à la rencontre de la jeunesse et de la plupart des fans au sein du Mouvement olympique. Elle deviendra la plateforme multimédia active en permanence où les fans pourront faire l'expérience du pouvoir des sports.

La chaîne olympique sera :

- Un réseau de chaînes pour chaque type de support (ordinateur, tablette, mobile et télévision) depuis lequel le CIO et ses partenaires pourront communiquer, se connecter et aller à la rencontre de la communauté olympique du monde entier et de ses supporters.
- Une plateforme numérique mondiale active en permanence avec un contenu original et regroupé provenant du CIO et de ses principales parties prenantes (athlètes, CNO, FI, COJO, diffuseurs détenteurs de droits, sponsors) qui mettra l'accent sur l'information, la retransmission de manifestations sportives, la programmation thématisée et l'éducation.
- Une plateforme qui personnalisera davantage l'appartenance au Mouvement olympique, avec des recommandations et une adaptation du contenu aux utilisateurs en vue d'une expérience plus directe et plus personnelle à partir de leurs propres médias et en fonction de leurs préférences et de leur consommation de contenu.
- Une plateforme qui proposera une valeur médiatique payée, appropriée et partagée au niveau local et mondial propre à favoriser la participation des partenaires commerciaux.

Le contenu comprendra :

- Une programmation originale destinée à définir un public captif, soulignant la nature unique du Mouvement olympique, ses idéaux, ses parties prenantes et les athlètes.
- Une programmation éducative qui enseignera les mécanismes du sport à la jeunesse et aux adultes.
- Des programmations destinées à la jeunesse, soulignant les idéaux de fair-play et de sportivité.
- Des programmations olympiques spéciales pour marquer grandes dates et anniversaires olympiques.

- Des documentaires thématiques et des séries réalisés à partir des archives olympiques.
- Les films officiels des Jeux Olympiques.
- Les retransmissions novatrices de manifestations sportives organisées par les FI, les CNO ou l'IPC et autres organisations, susceptibles de favoriser la popularité de certaines manifestations.
- Les retransmissions des épreuves préolympiques, épreuves tests et tournois de qualification qui, là encore, sont susceptibles d'accroître la popularité de certains sports.
- La présentation des legs olympiques tangibles et intangibles.
- La retransmission d'initiatives de responsabilité sociale des sponsors olympiques ou autres parties prenantes.
- La présentation d'une ville candidate à l'organisation des Jeux.
- La retransmission des Sessions, Congrès et autres manifestations institutionnelles du CIO susceptibles d'intéresser un plus large public.
- La retransmission de l'allumage de la flamme olympique à Olympie ainsi que du relais de la flamme olympique.
- Du contenu généré par les athlètes.
- Du contenu généré par les utilisateurs.
- Du matériel d'ordre olympique produit et partagé avec les détenteurs de droits olympiques.
- Des nouvelles olympiques et sportives.
- Des débats sur des questions sportives importantes.
- Des débats avec des acteurs olympiques essentiels.
- Du contenu spécifiquement conçu pour les réseaux sociaux.
- Des services interactifs.
- Des vidéos à la demande.
- Des applications deuxième écran.
- Des possibilités multilingues.
- Un accès à une somme massive de données appartenant au CIO et générées par lui.

À son lancement, la chaîne olympique sera une plateforme numérique, proposant à la fois une programmation linéaire et du contenu à la demande disponibles sur le web, les plateformes mobiles, tablettes et autres dispositifs connectés. L'audience pourra également accéder au contenu et y interagir via diverses plateformes de médias sociaux dans le cadre du réseau des chaînes olympiques. Le CIO travaille en collaboration étroite avec ses partenaires de diffusion pour évaluer la possibilité de mettre en place des versions locales de la chaîne olympique adaptées à certains territoires, y compris sur des plateformes de télévision traditionnelle avec une programmation et du contenu supplémentaires dans la langue locale.

Le CIO a étudié et recommandé la structure de gouvernance et d'entreprise la plus appropriée compte tenu des impératifs commerciaux, opérationnels, fiscaux, juridiques et réglementaires. Par le biais d'une structure d'entreprise séparée, le CIO détiendra la propriété intellectuelle de la chaîne olympique ainsi que de ses contenus et il en fixera la ligne éditoriale.

Le fonctionnement de cette entité tiendra compte des possibilités de synergies et tirera parti de l'expérience d'OBS, tout en s'assurant que la partie diffuseur hôte d'OBS demeure non affectée. Les services de télévision et de marketing du CIO (TMS) prendront en charge les activités commerciales, de distribution, de promotion, et génératrices de revenus par le biais d'une unité affectée à la chaîne olympique.

Le coût de cette chaîne olympique devrait être de l'ordre de 490 millions d'EUR sur une période de sept ans (2015-2021), avec un budget d'imprévus de 10 %. Environ 78 % du budget total est affecté à la création du contenu et à la distribution; 17 % aux frais de marketing et de promotion; et les 5 % restants prendront en charge les frais juridiques et autres dépenses administratives générales.



Les sources de revenus prévues figurent ci-après.

Sources de revenus prévues de la chaîne olympique de 2015 à 2021

Sources de revenus	Montant
Fédérations Internationales d'été et d'hiver	€ 72 millions
Comités Nationaux Olympiques/Solidarité Olympique	€ 72 millions
Comité International Olympique	€ 72 millions
Contribution supplémentaire du Comité International Olympique	€ 103 millions
Apport lié à l'augmentation des ventes (droits de TV et sponsors TOP)	€ 133 millions
Fonds du Mouvement olympique	€ 38 millions
Total	€ 490 millions*

* à l'exclusion des revenus additionnels après lancement de la chaîne olympique sera lancée, qu'il s'agisse de la publicité, des frais de transfert ou part de revenus. Source : CIO

La chaîne olympique ne procurera pas de droits sportifs, mais représentera une plateforme conçue pour aider les grandes organisations sportives à promouvoir leurs sports.

Le développement de la chaîne devrait suivre divers modèles commerciaux, avec l'objectif de parvenir à l'audience la plus vaste possible. Le CIO fera participer activement toutes les parties prenantes essentielles, à savoir les Fédérations Internationales (FI), les Comités Nationaux Olympiques (CNO), les partenaires TOP, les détenteurs de droits de diffusion et les villes hôtes olympiques.

« En cette nouvelle ère numérique, le temps est venu pour les Jeux Olympiques d'avoir une forte présence permanente en ligne à travers une chaîne olympique. Ceci permettra de mobiliser les jeunes par immersion dans le sport et les valeurs olympiques tout au long de l'année. Discovery Communications travaillera en association avec le CIO en Europe, ainsi qu'avec ses autres partenaires médias dans le monde, afin de mettre à profit ses acquis et son expertise et faire de la chaîne olympique un véritable succès. »

David Zaslav président-directeur général, Discovery Communications (compagnie détentrice des droits de diffusion en Europe, 2018-2024)

Le Programme d'éducation aux valeurs olympiques

Le Programme d'éducation aux valeurs olympiques (PEVO) est un manuel éducatif facilement adaptable utilisé dans les écoles du monde entier pour promouvoir l'activité physique, les modes de vie sains et les valeurs olympiques. Ce manuel fournit plus de 130 pages de lignes directrices et des plans de leçons pour les élèves de 8 à 18 ans.

Mobilisés par les Jeux Olympiques d'hiver de 2014 à Sotchi, les écoles secondaires de l'ensemble de la Russie ont repris l'éducation aux valeurs olympiques dans leur programme scolaire. Le programme a touché plus de quatre millions de jeunes dans 60 régions russes.

Le legs de l'éducation aux valeurs olympiques vit en Russie. L'Université olympique internationale de Russie, qui a ouvert au début de 2015, est le centre éducatif le plus récent consacré à l'enseignement des valeurs olympiques.

Partenariat avec l'UNESCO

Autre initiative pour partager les valeurs du sport et des habitudes saines avec les jeunes, la collaboration du CIO avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) à une campagne mondiale de bien-être physique. Le CIO se concentre particulièrement sur l'application des Lignes directrices pour une *éducation physique de qualité récemment publiées*. Le projet applique les recommandations de l'Agenda olympique 2020 qui appelle à un accroissement des efforts de promotion de l'activité physique et sportive.



L'Agenda olympique 2020 appelle à multiplier les efforts pour promouvoir le sport et l'activité physique, en particulier auprès des jeunes

« Je crois qu'il y a vraiment de grandes chances que je finisse dernier. Mais l'important n'est pas le classement, si je peux enseigner aux jeunes Népalais ce qu'il en est de l'esprit olympique. Cet esprit est dans mon cœur. »

Dachhiri Sherpa

Népal, ski de fond, Sotchi 2014



Développement et paix

Le CIO se sert du sport comme d'un outil pour le développement et la paix par le biais de manifestations spéciales et de projets en cours de réalisation dans le monde entier, souvent en collaboration avec les agences et programmes des Nations Unies. Les projets ci-après ne représentent que quelques-uns des efforts du CIO pour diffuser les valeurs du sport dans tous les secteurs de la société et au-delà des frontières, ainsi que pour encourager l'Olympisme tout au long de l'année.

Envoyé spécial du secrétaire des Nations Unies pour les jeunes réfugiés et le sport

Fin octobre, le président d'honneur du CIO, Jacques Rogge, a accompli sa première mission en tant qu'envoyé spécial du secrétaire général des Nations Unies pour les jeunes réfugiés et le sport. Le président d'honneur a profité de son premier voyage en tant qu'envoyé spécial pour sensibiliser le public à la condition des jeunes réfugiés et à la capacité du sport à contribuer à leur bien-être. Jacques Rogge a passé du temps avec de jeunes réfugiés syriens et leur famille vivant actuellement dans le camp d'Azrac.

Il a également visité le site qui accueillera bientôt un complexe multisportif financé par le CIO. Outre le financement de l'installation, le CIO, en collaboration avec des partenaires locaux, mettra en œuvre un programme pour que les enfants puissent pratiquer des sports tels que le football, le volleyball, le basketball, le hockey sur gazon et le handball, et également participer à des programmes récréatifs déjà en cours de lancement dans le camp. L'installation et le programme seront conçus de manière à encourager les jeunes filles à participer.

Presque tous les enfants du camp d'Azraq ont connu des formes de violence traumatisantes et le sport est considéré comme un facteur clé du processus de guérison. Le programme sportif devrait être opérationnel courant 2015 et devrait profiter à plus de 2 000 jeunes/réfugiés par an.



Le président d'honneur Jacques Rogge, en sa qualité d'envoyé spécial des Nations Unies pour les jeunes réfugiés et le sport, rend visite à des enfants à Amman, Jordanie

La Journée olympique

La Journée olympique est une célébration mondiale du sport destinée aux personnes de tous âges et capacités. Elle commémore la fondation du Mouvement olympique moderne, le 23 juin 1894. La population se rassemble partout dans le monde lors de manifestations qui invitent à l'activité physique, à la détente et à l'adhésion aux valeurs olympiques. Les Comités Nationaux Olympiques prennent une part active dans le soutien aux manifestations de la Journée olympique qu'ils encouragent et qui souvent comptent des olympiens.



Au Pérou, plus de 10 000 personnes ont envahi les rues à l'occasion de la course de la Journée olympique aux côtés d'athlètes célèbres.



Au Japon, plus de 4 500 personnes ont assisté à un « concert olympique » organisé en hommage aux athlètes japonais à Sotchi et saluer le choix de Tokyo comme ville hôte des Jeux Olympiques de 2020.

Portée mondiale de la Journée olympique 2014 sur les réseaux sociaux



Twitter

17 045

tweets à l'origine de 76,3 millions d'impressions



Facebook, G+, Instagram

14 millions

d'utilisateurs cumulés



Estimation de la portée totale du hashtag #olympicday :

30 millions

d'utilisateurs individuels



Sport pour l'espoir

Le programme du CIO « Sport pour l'espoir » répand les bienfaits du sport dans les régions qui ont cruellement besoin d'installations sportives. En juillet 2014, le CIO a inauguré un nouveau centre Sport pour l'espoir à Port-au-Prince en Haïti, soutenu et réalisé grâce à un partenariat entre le CIO et le gouvernement haïtien, après le tremblement de terre meurtrier de 2010. Ce complexe polyvalent de 18 millions d'USD offre des équipements d'athlétisme de haute qualité, des salles de classe et un centre médical.

Recommandation de l'Agenda olympique 2020 :

24. Evaluer le programme sport pour l'espoir



Capable de s'adapter à 14 sports olympiques

Un équipement propre à accueillir 2 500 spectateurs

Des terrains d'entraînement et de compétition de plein air

Un centre médical

Un centre de remise en forme

Trois salles de classe



Inauguration du Centre "Sport pour l'espoir", Port-au-Prince, 2014. De gauche à droite : le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, le président du CIO, Thomas Bach, le président de la République d'Haïti, Michel Martelly, et le premier ministre d'Haïti, Laurent Lamothe.

Matériel sportif et nourriture en Haïti et en Tanzanie

Le CIO et le Programme alimentaire mondial (PAM) ont renforcé leur collaboration pour développer des projets sportifs existants dans des écoles sélectionnées en Haïti et en Tanzanie. Cette collaboration repose sur le programme alimentaire des écoles et fournit du matériel sportif et de la nourriture pour inciter à la présence scolaire.

Au fil des ans, des dizaines de milliers d'enfants et de jeunes ont bénéficié du matériel sportif et de projets sportifs proposés par le CIO dans diverses écoles de plus de vingt pays du monde.

Améliorer la vie des Cambodgiennes

Le CIO et le Comité International de la Croix-Rouge (CICR) ont renouvelé un partenariat au Cambodge qui réhabilite et réintègre les citoyens par le sport. Ce projet est particulièrement pertinent au Cambodge qui a la population d'amputés la plus élevée du monde, du fait de la dissémination des mines antipersonnel. Le partenariat soutient le développement du basketball féminin en fauteuil roulant, dont les équipes sont formées de patients d'un centre de réadaptation du CICR, tout en favorisant l'intégration sociale des femmes handicapées. Le projet a aussi pour but de concevoir une formation professionnelle d'avenir et des possibilités d'emplois pour les participantes.

Olympafrica

Le programme Olympafrica a été lancé par le CIO en 1988, en collaboration avec les CNO, pour promouvoir la création de centres sportifs et socio-éducatifs à échelle restreinte dans les pays africains. Aujourd'hui, Olympafrica propose toute une série d'activités sportives, éducatives et sociales aux jeunes et aux populations environnantes de 34 pays africains.

En 2014, le CIO a passé un partenariat avec la Fondation FC Barcelona et la Fondation Olympafrica pour utiliser le football comme outil éducatif en vue de promouvoir l'esprit d'équipe, le fair-play et le respect des autres. L'initiative Olympafrica FutbolNet Cup a touché plus de 95 000 jeunes. Il est prévu qu'elle se poursuive jusqu'en 2016 et s'étende à tous les centres Olympafrica.

Bénin (Bante)	Maurice	Sao Tomé-et-Principe	Togo
Burkina Faso (Tanghin Barrage)	Libéria (Kemah Town)	Sénégal (Somone)	Zambie (Chipata Mandevu)
Burundi (Kanyosha)	Lesotho (Lepereng)	Sénégal (Gandlaye)	Zimbabwe (Prince Edward)
Cameroun (Akono)	Mali (Banankabougou)	Seychelles	
Comores (Mitsoudjé)	Mali (Markala)	Sierra Leone	
Congo (Talangal)	Malawi	Somalie (Mogadiscio)	
Côte d'Ivoire (Soubre)	Mozambique (Boané)	Soudan (Sahafa)	
Érythrée (Asmara)	Niger (Banifandou)	Soudan (Omdurman)	
Éthiopie (Bishoftu)	Nigéria (Port Harcourt)	Soudan (Kordufan)	
Gambie (Serekunda East)	Ouganda (Busia)	Swaziland (Somlholo)	
Guinée-Bissau (Mansoa)	Rwanda (Nyanza)	Tanzanie (Zanzibar)	
	RD Congo (Livungui)	Tchad (Njamena)	



Sport, culture et éducation

2014 marque une année charnière avec la création du département culture et patrimoine du CIO, placé sous la tutelle juridique de la Fondation olympique pour la culture et le patrimoine. Ce nouveau département regroupe le Musée, le Centre d'études, le pilotage des projets culturels liés à l'Agenda olympique 2020 et toutes les activités de gestion du patrimoine. Le Musée Olympique entièrement repensé ouvre ses portes après 23 mois de travaux. Le programme de restauration du patrimoine multimédia du CIO s'achève après sept ans de travail. Le Centre d'études olympiques confirme son rôle de référent mondial dans le partage des connaissances olympiques et l'accès à celles-ci.

Les initiatives du CIO en faveur de la culture et de l'éducation comprennent également le programme « apprendre et partager » aux Jeux Olympiques de la Jeunesse, les programmes éducatifs destinés aux athlètes olympiques et les efforts pour encourager les villes hôtes à inclure des aspects culturels dans le cadre des Jeux. De son côté, le Programme d'éducation aux valeurs olympiques (PEVO), grâce à son manuel éducatif, continue de promouvoir l'activité physique, les modes de vie sains et les valeurs olympiques.



« L'Olympisme est une philosophie de vie, exaltant et combinant en un ensemble équilibré les qualités du corps, de la volonté et de l'esprit. Alliant le sport à la culture et à l'éducation, l'Olympisme se veut créateur d'un style de vie fondé sur la joie dans l'effort, la valeur éducative du bon exemple, la responsabilité sociale et le respect des principes éthiques fondamentaux universels. »

Charte olympique



Le nouveau Musée Olympique

Le Musée Olympique joue un rôle essentiel dans la préservation de l'héritage olympique et l'enseignement des valeurs aux nouvelles générations.

Le CIO a investi 59 millions d'USD dans le projet *Musée Olympique 2020* destiné à revitaliser et à accroître l'attrait de cette précieuse institution.

Avec 250 000 visiteurs en 2014, le nouveau Musée Olympique a enregistré une fréquentation en hausse de 30 % dont 24 % sont des jeunes de moins de 23 ans. 3 000 m² d'exposition, 1 500 objets, 150 dispositifs audiovisuels, 50 écrans interactifs, sept heures d'enregistrements audio et vidéo célèbrent l'humanité en mouvement. Sa scénographie intègre les dernières innovations technologiques, une excellence reconnue en 2014 par le Festival International de l'Audiovisuel & du Multimédia sur le Patrimoine (FIAMP) et par le Meilleur du Web pour ses applications « TOM Schools » à destination des enseignants. Au programme du Musée en 2014 : des expositions sur Les Avant-gardes russes et le sport, Courir après le temps, des rétrospectives photographiques de Burnett et Huet et des expositions commémoratives des Jeux de Los Angeles et de Sarajevo. Ce musée se prolonge hors les murs avec une politique dynamique de prêts sur le plan international. Le rayonnement de la culture olympique s'appuie également sur un réseau de 23 musées olympiques (OMN) qui attire plus d'1,5 million de visiteurs à travers le monde.

En application de l'Agenda olympique 2020, le CIO étudie la possibilité d'un musée mobile susceptible de proposer des expériences olympiques exceptionnelles à un nombre toujours plus élevé de personnes et, éventuellement, d'accompagner de grandes manifestations sportives et le relais de la flamme olympique.

Recommandations de l'Agenda olympique 2020 :

22. Diffuser une éducation fondée sur les valeurs olympiques

26. Allier davantage le sport et la culture



Le président du CIO, Thomas Bach, a fait visiter Le Musée Olympique au secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon.

Le patrimoine olympique

Le CIO possède dans ses archives un patrimoine unique au monde retraçant plus de 100 ans d'histoire de l'Olympisme. L'année 2014 a marqué la fin du programme de gestion du patrimoine (programme PAM) qui permet à l'ensemble du patrimoine olympique (vidéos, photos, archives, objets) d'entrer véritablement dans l'ère numérique. Après sept ans de numérisation, de restauration, d'indexation et de valorisation, 500 000 photographies, 33 000 heures de vidéos, 8 500 heures d'enregistrements sonores, 2 000 documents d'archives et 22 000 objets sont enfin préservés et mis à disposition des partenaires du Mouvement olympique à travers la Médiathèque olympique.

Le Centre d'études olympiques

En 2014, le Centre d'études olympiques, source mondiale de références sur l'Olympisme, a répondu à plus de 6 000 requêtes (prêts, consultations, recherches et visites) et a recensé près d'un million de recherches d'informations en ligne via ses plateformes numériques. Pour stimuler la recherche liée à l'Olympisme, il a également organisé deux programmes de bourses de recherche universitaire qui ont concerné près de 120 chercheurs originaires de près de 40 pays.



Durabilité par le sport

Le CIO s'engage à construire un avenir durable en œuvrant avec des partenaires et de grands groupes et en dirigeant un cadre d'action mondial. Les Jeux Olympiques sont à l'origine d'innovations qui dans certains cas ont permis de placer au centre des préoccupations le développement des systèmes de gestion de l'environnement pour l'organisation et la tenue des grandes manifestations; l'innovation dans la conception et la réalisation; l'amélioration de la gestion de l'énergie, de l'eau et des déchets; des infrastructures de transport plus efficaces et des chaînes d'approvisionnement éthique.

Le sport présente de larges possibilités de promouvoir la sensibilisation à la durabilité, le renforcement des capacités et la mise en œuvre d'actions ambitieuses en faveur du développement environnemental, social et économique pour l'ensemble de la société. Il représente également un moyen de parvenir à la paix et à la réconciliation en tant que condition fondamentale du partage et de l'application des principes de durabilité, et à cet égard, le Mouvement olympique a un rôle essentiel à jouer.

En envisageant le développement durable à travers toutes les parties prenantes du Mouvement olympique que sont les fédérations sportives au niveau national et international, les Comités Nationaux Olympiques (CNO), les comités d'organisation des Jeux Olympiques et des Jeux Olympiques de la Jeunesse, les entreprises qui sponsorisent les Jeux, les médias, les organisations non gouvernementales et le grand public, le CIO est bien placé pour contribuer à un avenir durable en encourageant le renouvellement des engagements politiques, en travaillant avec de grands groupes et en établissant un cadre global d'action.

Aujourd'hui, la durabilité fait partie intégrante de tout projet de Jeux Olympiques modernes. Depuis le début des années 2000, l'importance de ce thème n'a cessé de croître et c'est désormais un concept essentiel de l'Agenda olympique 2020.

Le sport est ce qui gouverne le projet olympique et c'est ce à quoi le monde entier s'intéresse durant le déroulement des Jeux. Néanmoins, durant les sept ans de préparation qui suivent l'élection d'une ville hôte et durant de nombreuses années par la suite, c'est toute l'histoire d'une ville, d'un pays et de la population. Le public

La Charte stipule (chapitre 1, Règle 2, alinéa 14) qu'il relève de la responsabilité du CIO : « de promouvoir un héritage positif des Jeux Olympiques pour les villes et les pays hôtes ».



attend des Jeux qu'ils soient un catalyseur de changement durable, un changement qui se manifeste bien au-delà des performances et des installations sportives.

C'est la raison pour laquelle, au cours des dix dernières années, le CIO a mis en place des outils, des services et des ressources humaines pour aider les organisateurs des Jeux Olympiques à tenir compte de la durabilité dans la planification et la tenue de leur événement, de sorte que celui-ci soit à l'origine d'un changement durable et respectueux de la vision de la ville à long terme.

L'Agenda olympique 2020 a renforcé l'engagement du CIO à l'égard de la durabilité avec une nouvelle approche dans la procédure de candidature. Il a introduit la durabilité dans l'approvisionnement des biens et services et placé la durabilité au cœur de tous les aspects des Jeux et du fonctionnement quotidien du CIO. Ces changements

« Le rôle du CIO est...d'encourager et de soutenir une approche responsable des problèmes d'environnement, de promouvoir le développement durable dans le sport et d'exiger que les Jeux Olympiques soient organisés en conséquence... »

Charte olympique



incluent la demande à la commission d'évaluation du CIO de présenter plus explicitement les opportunités et risques relatifs à la durabilité lors de son évaluation des villes hôtes potentielles.

Une série de manifestations en 2014 a démontré les répercussions bénéfiques de cet objectif du CIO de se concentrer sur la durabilité et contribuer à un avenir plus vert.

- L'Alliance pour l'économie d'énergie (Alliance to Save Energy) a décerné au Mouvement olympique son prix international 2014 pour l'efficacité énergétique. Cette récompense salue les efforts permanents du Mouvement olympique pour gérer l'empreinte carbone liée à l'organisation et à l'accueil des Jeux.
- Rio 2016 et Dow, partenaire mondial TOP, ont présenté le programme carbone le plus complet de l'histoire des Jeux Olympiques. En tant que partenaire carbone officiel de Rio 2016, Dow compensera 500 000 tonnes d'équivalents CO₂ (CO₂eq) grâce à des réductions vérifiées par une tierce partie. Dow et Rio 2016 chercheront également à produire des avantages sur le plan climatique en réduisant de 1,5 million de tonnes d'ici à 2026 d'autres émissions liées aux Jeux.
- Le CIO a joué un rôle important à la première Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (UNEA).

Enfin dans le cadre de l'application en cours de l'Agenda olympique 2020, le CIO a créé un nouveau département chargé du développement de l'organisation, de la marque et de la durabilité et renforce ses efforts pour inclure la durabilité dans les opérations quotidiennes au sein du Mouvement olympique.



Les Jeux Olympiques d'hiver à Sochi en 2014 témoignent de la mise en œuvre de plusieurs initiatives importantes en vue de la durabilité :

- La Russie, avec l'aide du CIO, a fixé à Sochi sa première norme nationale en matière de construction environnementale. Cette réalisation fait partie du legs de la préparation des Jeux.
- Durant la construction et la rénovation des installations sportives, la création d'un environnement accessible aux personnes handicapées ou à mobilité limitée a fait l'objet d'un intérêt tout particulier. En 2014, 623 sites sportifs de la région de Krasnodar ont fait l'objet d'une série d'aménagements pour permettre aux handicapés de pratiquer des sports et des activités physiques : ainsi 543 terrains de sports, 23 stades municipaux et 58 complexes sportifs leur ont été ouverts.
- Afin de préserver la diversité biologique de la vallée d'Imeretinskaya durant les préparatifs et la tenue des Jeux et au-delà, un parc ornithologique d'importance régionale y a été créé en 2010.
- Les sept ans de préparation de Sochi 2014 ont été à l'origine de projets qui ont imprimé un élan nouveau au développement de la région et favorisé des transformations sociales significatives :
 - Krasnaya Polyana offre désormais quatre stations de ski modernes de classe mondiale qui constituent un domaine skiable de plus de 150 kilomètres;
 - Une nouvelle zone touristique et d'affaires est apparue sur les bords de la mer Noire, dans la vallée d'Imeretinskaya, ainsi que dans l'espace du parc olympique et ses alentours, ce qui signifie que Sochi est désormais reconnue comme une station de classe mondiale à même d'attirer le secteur des affaires et les touristes du monde entier;
 - Les infrastructures mises en place ou rénovées dans le cadre de la préparation des Jeux répondront aux besoins de l'avenir de la ville, tout en facilitant le développement ultérieur de la région.

1992 Barcelone



De 1990 à 1992, le parc hôtelier s'est accru de 38 % à Barcelone. Vingt ans après, Barcelone était la 12^e destination la plus populaire du monde et classée 5^e parmi les villes européennes. Les Jeux de Barcelone ont montré une ville nouvelle et passionnante au monde et ont aidé l'Espagne à améliorer son image dans le monde entier.

Un certain nombre de sites olympiques ont été placés de sorte à maximiser la rénovation urbaine de la ville mais aussi pour garantir qu'ils puissent être utilisés par la communauté après les Jeux. Une société appelée Barcelona Promocio a été fondée pour gérer quatre sites et, au cours de la seule année 1994, ces sites ont accueilli 346 événements pour 1 514 348 personnes et ont créé plus de 450 nouveaux emplois. Les sites d'entraînement des Jeux étaient principalement des installations existantes rénovées, qui ont pu être ensuite utilisées par le public après les Jeux.

1996 Atlanta



Le Parc olympique du Centenaire (8,5 ha) était le plus grand espace vert urbain construit en plus de 25 ans aux États-Unis et a été créé dans un quartier industriel délabré d'une taille équivalente à dix pâtés de maisons. Après les Jeux, ce parc est devenu un pôle de développement et a réorienté le cœur du quartier central des affaires d'Atlanta qui continue de grandir.

Les Jeux d'Atlanta ont eu un impact économique équivalent à 5 milliards d'USD et ont fait connaître Atlanta à 70 % de la population mondiale selon des groupes locaux de la ville. Au cours des dix ans qui ont suivi les Jeux, des hôtels, des bâtiments administratifs, des tours résidentielles et des lieux de divertissement, pour une valeur de plus d'1,8 milliard d'USD, sont apparus au centre-ville. En 2006, Atlanta comptait près de 280 entreprises internationales de plus qu'avant les Jeux.

2000 Sydney



En 2001, la Commission australienne du tourisme a déclaré que « Les Jeux Olympiques demeurent l'événement le plus bénéfique de l'histoire du tourisme récepteur australien ». Elle a estimé que le développement de la marque « Australie » avait été accéléré de dix ans.

La stratégie des Jeux verts de Sydney a permis de rénover et de restaurer avec succès environ 160 hectares de terre gravement dégradée et de créer l'un des plus grands espaces verts urbains d'Australie (425 hectares). Cette stratégie comprenait la protection et la mise en valeur des zones humides et forêts restantes, et de la faune et la flore natives, notamment de la rainette verte et dorée en voie de disparition. Les sites ont également été conçus en prêtant une grande attention à la protection de l'énergie et de l'eau, au choix de matériaux durables, à la lutte contre la pollution, à la gestion et la réduction des déchets. Le premier système urbain de recyclage de l'eau à grande échelle d'Australie a notamment été créé, permettant d'économiser environ 850 millions de litres d'eau potable chaque année, et les énergies renouvelables sont largement utilisées dans le Parc olympique de Sydney.

2004 Athènes



Les zones de front de mer de Faliron et Hellinikon/Agios Kosmas ont été réaménagées et ont ouvert la ville sur la mer. Les Jeux ont vu les infrastructures touristiques et la qualité des chambres d'hôtel s'améliorer. Des milliers de bâtiments ont été rénovés et repeints, et de nombreux panneaux d'affichage illégaux ont été retirés.

Les Jeux d'Athènes en 2004 ont permis la mise en place d'un nouveau système urbain souterrain rénové capable de transporter 1 million de passagers par jour (soit l'équivalent de 20 % de la population de la ville d'Athènes), la construction de 90 km de routes nouvelles et l'élargissement de 120 km supplémentaires, ainsi que l'installation d'un nouveau système informatique de gestion de la circulation. Un nouvel aéroport a également été construit.

2006 Turin



Turismo Torino a estimé que le nombre de touristes visitant la ville est passé d'environ 100 000 à 150 000 durant l'année qui a suivi les Jeux, et Turin est devenue la quatrième ville la plus visitée d'Italie après Rome, Florence et Venise. Avant les Jeux Olympiques de 2006, le guide Michelin mentionnait Turin comme étant une ville « méritant un détour ». Après les Jeux, elle méritait « un voyage à elle seule ».

Les Jeux ont permis à Turin de perdre son image industrielle et de devenir une nouvelle destination pour les voyages touristiques et d'affaires en Europe, en présentant au monde sa richesse historique et culturelle et son industrie de haute technologie.

2008 Beijing



400 millions d'enfants scolarisés dans 400 000 écoles en Chine ont été initiés aux valeurs olympiques et 550 écoles chinoises se sont associées à des écoles d'autres pays pour effectuer des échanges culturels, sportifs et éducatifs.

La capacité de l'aéroport Beijing Capital a augmenté de 24 millions de passagers, une nouvelle voie rapide et une liaison ferroviaire à grande vitesse ont été construites jusqu'à Tianjin, ainsi que trois nouvelles lignes de métro, un nouveau périphérique et une nouvelle voie expresse en direction de l'aéroport. La capacité des transports publics a augmenté de 4,5 millions d'usagers.

2010 Vancouver



L'atelier de fabrication RONA de Vancouver 2010 a proposé une formation en menuiserie ainsi qu'une première expérience du monde du travail à des jeunes défavorisés, à des autochtones, à des mères célibataires et à des immigrants. 80 % de ceux qui ont commencé le programme d'une durée de six mois l'ont achevé et, parmi eux, 60 % ont passé les examens de première année pour obtenir un diplôme dans le domaine de l'industrie.

Les bouquets pour les cérémonies des vainqueurs ont été confectionnés par des femmes en situation précaire, dont d'anciennes toxicomanes et victimes d'abus, comme formation au métier de fleuriste.

Les installations provisoires du village olympique de Whistler ont été envoyées à six communes de Colombie-Britannique pour servir de logements permanents et abordables à des personnes âgées, des sans-abris et des familles à faibles revenus.

2012 Londres



Les Jeux Olympiques et Paralympiques ont permis de lancer plus de 2 000 projets communautaires visant à informer les jeunes Britanniques sur le sport, la santé et la condition physique, ainsi que sur l'art et les valeurs olympiques. Le programme éducatif officiel de Londres 2012 baptisé *Get Set* a fonctionné pendant quatre ans à travers tout le Royaume-Uni en offrant des ressources pédagogiques à plus de 25 000 écoles et 6,5 millions de jeunes. Un nombre impressionnant de 85 % d'écoles britanniques ont adhéré à ce programme.

Dans le contexte de la préparation des Jeux, des femmes et membres des communautés noires, asiatiques ou de minorités ethniques ont trouvé un emploi dans le bâtiment grâce au programme « action pour l'inclusion ». Les chiffres de l'ODA indiquent que le taux d'emploi des femmes et des employés des minorités a dépassé la moyenne britannique dans le secteur de la construction. Le projet *Women into Construction (Femmes dans le bâtiment)*, financé par la London Development Agency and ConstructionSkills, a recruté et placé 266 femmes dans des emplois auprès d'entrepreneurs du Parc olympique.

2016 Rio



La halle olympique, qui accueillera les matches olympiques de handball et paralympiques de goalball, sera transformée après les Jeux en quatre écoles publiques, d'une capacité de 500 élèves chacune.

Sur un total de 36 sites qui seront en fonctionnement pendant les Jeux, sept sont des structures temporaires qui seront ensuite démontées pour être utilisées ailleurs dans le pays.

En décembre 2013, le comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Rio 2016 a annoncé que tous les produits forestiers achetés durant l'organisation des Jeux seraient certifiés. Un accord de coopération entre le comité d'organisation de Rio 2016 et le Forestry Stewardship Council (FSC) Brésil a été signé en août 2013. Il s'agit d'une étape importante qui démontre la volonté de Rio 2016 de faire preuve de leadership dans le management responsable des événements organisés au Brésil et de contribuer à la préservation des forêts.

Placer les athlètes au cœur du Mouvement olympique

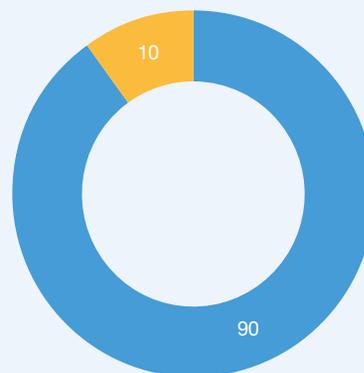
Le CIO existe pour servir les athlètes.

Ceci se traduit par diverses contributions directes et indirectes du CIO pour soutenir les athlètes. Ces contributions n'ont cessé de croître au fil des années avec l'engagement du CIO d'accorder la priorité absolue aux athlètes. En 2014, le CIO a notamment déboursé 833 millions d'USD pour permettre à 2 876 athlètes de célébrer les Jeux Olympiques d'hiver à Sotchi et 50 millions d'USD pour permettre à 3 759 athlètes de célébrer les Jeux Olympiques de la Jeunesse d'été à Nanjing. Le CIO a en outre distribué 438 millions d'USD aux CNO, FI, organisations et fédérations reconnues au profit des athlètes et du développement de leurs sports dans le monde entier. L'intérêt du CIO pour les compétences de vie, l'éducation et la carrière des athlètes pendant et après la compétition n'a cessé de se développer; à cet égard le programme de suivi de carrière pour les athlètes continue d'offrir une aide et un soutien excellents.

En application de cet impératif de placer les athlètes au centre des Jeux, l'Agenda olympique 2020 a ajouté un nouveau critère d'évaluation dans la procédure de sélection de la ville hôte : « l'expérience des athlètes ». Ce changement implique un accent mis davantage sur une évaluation des concepts de Jeux proposés, des sites sportifs, du village olympique, des systèmes de transport et autres aspects opérationnels des Jeux, du point de vue des athlètes. L'Agenda olympique 2020 insiste également fortement sur le fait de protéger et d'honorer les athlètes qui concourent en parfaite conformité avec les valeurs olympiques. Diverses initiatives destinées à protéger les athlètes intègres, la probité du sport et la santé des athlètes ont été élaborées pour atteindre cet objectif.

Le CIO distribue 90 % de ses revenus pour soutenir les athlètes à la fois directement et indirectement par l'aide dispensée aux COJO, CNO et FI et dans le cadre d'autres initiatives du CIO.

Répartition des revenus du CIO (en %)



- Répartition et coûts Jeux Olympiques
- Activités du CIO pour développer le sport et les dépenses de fonctionnement





« L'Agenda 2020 est centré autour des athlètes – pour bénéficier aux athlètes, leur donner la meilleure expérience aux Jeux Olympiques et les protéger également. »

Jessica Fox Australie,
médaillé d'argent en canoë slalom, Londres 2012

« Je crois que le changement est bon. Nous en avons besoin. La chaîne olympique accordera une plus grande visibilité au taekwondo et à d'autres sports moins connus et elle permettra aux gens d'en savoir plus sur ces sports. C'est un grand honneur de participer à [la discussion en cours], et ce d'autant plus que je suis toujours un athlète actif et que j'espère bien me qualifier pour Rio et Tokyo. »

Jade Jones Grande-Bretagne,
médaillé d'or en taekwondo, Londres 2012



« Le rôle du CIO est... de protéger les athlètes intègres et la probité du sport en dirigeant la lutte contre le dopage et en prenant des mesures contre toute forme de manipulation des compétitions et de corruption qui s'y rapporte; [et] d'encourager et de soutenir des mesures relatives aux soins médicaux et à la santé des athlètes... »

Charte olympique

Protéger les athlètes intègres

Les athlètes sont au cœur du Mouvement olympique. C'est pourquoi leurs attentes et leurs besoins ont été traités dans les recommandations de l'Agenda olympique 2020.

La lutte contre le dopage

L'Agenda olympique 2020 a introduit un changement philosophique dans la manière dont le CIO envisage et réfléchit à son action de prévention contre le dopage dans le sport. La protection des athlètes intègres doit être l'objectif fondamental de la lutte contre le dopage.

Le CIO conduit, au sein du Mouvement olympique, un changement d'approche qui consiste à placer les athlètes intègres au centre des efforts déployés et à mener campagne pour protéger les athlètes intègres et tous ceux qui concourent dans un esprit de fair-play. Au lieu de se concentrer sur les tricheurs par une « lutte contre le dopage », le CIO met l'accent sur la protection des athlètes intègres, et pour cela, a affecté à la recherche un fonds de 10 millions d'USD. Dès lors, l'action antidopage ne sera plus considérée comme un coût mais comme un investissement dans la protection des athlètes intègres et dans l'avenir du sport olympique.

Répartition du fonds de lutte contre le dopage du CIO

10 millions d'USD

pour soutenir des projets proposant une nouvelle approche de la lutte antidopage

200 000 USD

d'aide aux FI et aux agences nationales antidopage pour des contrôles ciblés avant chaque édition des Jeux

50 000 USD

pour des contrôles par le CIO dans la période précédant chaque édition des Jeux

1,2 million d'USD

pour une nouvelle analyse d'échantillons de précédentes éditions des Jeux Olympiques d'été

500 000 USD

pour une nouvelle analyse d'échantillons des Jeux Olympiques d'hiver

« Je suis heureux que le CIO souhaite s'intéresser davantage au bien des athlètes et du sport en général. »

Stéphane Lambiel
Suisse, patinage artistique



Protection contre le trucage de matches, la manipulation des compétitions et la corruption y afférente

Le CIO mène la coopération entre les gouvernements, les organisations internationales telles que les agences des Nations Unies et les institutions européennes, ainsi que les opérateurs de paris en ce qui concerne la protection contre les paris illicites et la corruption dans le sport.

À l'approche des Jeux de 2014 à Sotchi, le CIO a établi le Système d'information sur les paris et l'intégrité (IBIS), une plateforme unifiée conçue pour l'échange d'informations et de renseignements sur les paris sportifs. Les sept Fédérations Internationales de sports d'hiver ont toutes adhéré à ce système avant qu'il devienne opérationnel à Sotchi. Depuis lors, toutes les Fédérations Internationales des sports olympiques ont adopté le système pour leurs grandes manifestations et il sera également en service durant les Jeux Olympiques à Rio de Janeiro. En novembre, le CIO a organisé un atelier sur l'intégrité avec INTERPOL et les Fédérations Internationales de sports d'été et d'hiver pour étudier les autres moyens de protéger les sports olympiques des manipulations de compétitions.

L'organisation en 2015 d'un Forum international pour l'intégrité du sport constituait l'étape suivante. Le CIO a alloué également un fonds de 10 millions d'USD au développement de la sensibilisation aux questions liées au trucage de matches, à la manipulation de compétitions et à la corruption y afférente. Cela comprendra la production d'une plateforme d'enseignement électronique qui sera opérationnelle pour les Jeux Olympiques de 2016 à Rio de Janeiro.

Répartition du fonds du CIO pour la protection de l'intégrité du sport

10 millions d'USD

pour élaborer des programmes complets d'éducation et de sensibilisation aux risques de trucage de matches, et de tout type de manipulation de compétitions et de corruption y afférente

1,6 million d'USD

pour des campagnes d'information jusqu'en 2017 en coopération avec INTERPOL

200 000 USD

pour la création d'une plateforme d'enseignement électronique



« L'Agenda olympique 2020 est plutôt enthousiasmant. Il annonce un avenir prometteur pour les athlètes. Et c'est fantastique que nous, les athlètes, ayons eu la possibilité d'y contribuer. »

Marsha Marescia
Afrique du Sud, hockey

Protéger la santé des athlètes

Placer les athlètes au cœur du Mouvement olympique signifie protéger tous les aspects de leur santé et de leur bien-être. Le CIO est à l'avant-garde de l'action pour le développement de la médecine sportive et de la sécurité des athlètes.



« Ces centres ont tous prouvé qu'ils étaient à la pointe de la recherche en médecine du sport et qu'ils partageaient pleinement notre objectif commun visant à utiliser les connaissances et ressources disponibles pour veiller au bien-être des athlètes afin que les sportives et les sportifs puissent donner le meilleur d'eux-mêmes tout en limitant les risques pour leur santé. »

Dr. Uğur Erdener
président de la commission
médicale du CIO

Un sport sûr

L'initiative « Un sport sûr » cherche à développer la prise de conscience du droit des athlètes à un sport sûr et de les responsabiliser ainsi que leurs entraîneurs à contrer les risques. Les deux premiers secteurs d'intérêt sont la promotion de l'image d'un corps sain et la suppression du harcèlement et des abus dans le sport.

Centres de recherche du CIO pour la prévention des blessures et la protection de la santé de l'athlète

Le CIO collabore avec neuf instituts de recherche réputés en vue de développer, mettre au point et appliquer des méthodes efficaces pour la prévention et le traitement des maladies et des blessures liées au sport. Ces instituts de recherche recevront une aide financière du CIO et rejoindront un réseau international de scientifiques et de médecins cliniciens spécialisés dans la prévention des maladies et des blessures dans le sport.

Il s'agit des instituts suivants :

Centre australien pour la recherche des blessures dans le sport et leur prévention, Federation University Australia, Australie

Centre de recherche pour la prévention des blessures dans le sport, Université de Calgary, Canada

Institut de médecine du sport, hôpital universitaire de Copenhague, Danemark

Université Yonsei, République de Corée

Collaboration d'Amsterdam sur la santé et la sécurité dans le sport, Université VU et centre médical universitaire, Pays-Bas

Centre de recherche en traumatologie du sport d'Oslo, École norvégienne des sciences du sport, Norvège

Département de recherche et d'éducation Aspetar, hôpital de médecine du sport et de médecine orthopédique, Qatar

Groupe de recherche en médecine clinique et sportive, Université du Cap, Afrique du Sud

Institut londonien du sport, de l'exercice et de la santé (ISEH) et Centre national pour l'exercice sportif et la médecine sportive (NCSEM), Royaume-Uni.



« La principale chose très importante pour moi est de souligner le fait que les athlètes sont au cœur du Mouvement, et le CIO et le président Bach le font très clairement. »

Kaveh Mehrabi

République islamique d'Iran,
badminton

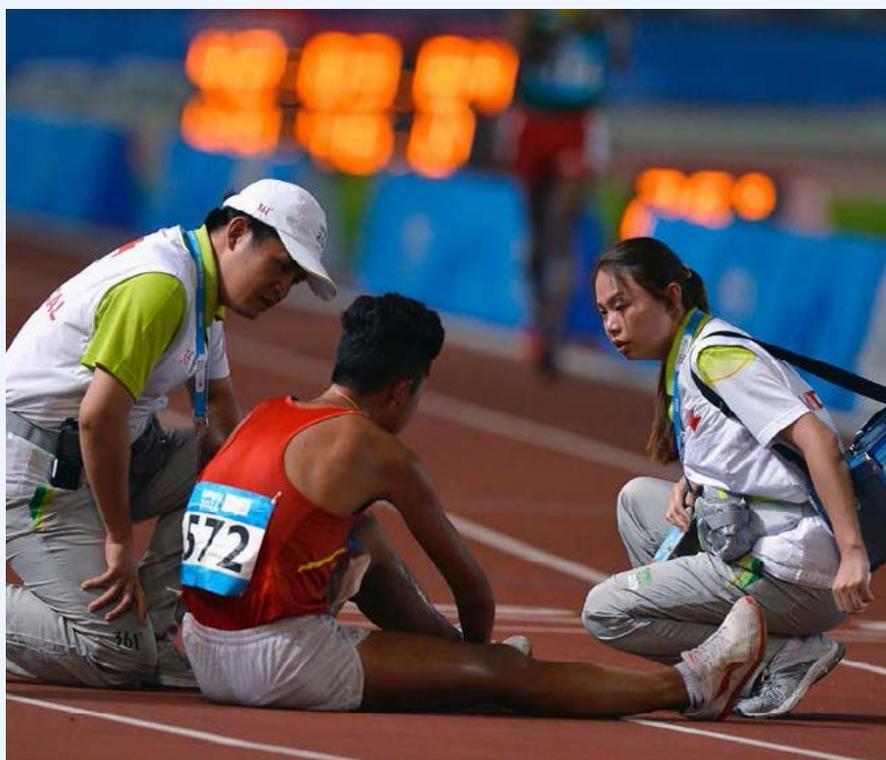
Conférence du CIO sur la prévention des blessures et des maladies

La Conférence du CIO sur la prévention des blessures et des maladies en 2014 a rassemblé des chercheurs et des médecins renommés du monde entier ainsi que d'autres experts en médecine sportive et de la prévention.

La conférence a attiré un nombre record de 980 participants de 81 pays dont 113 intervenants, 5 conférenciers, 24 tables rondes, 76 ateliers et 202 résumés. Experts, médecins d'équipe des CNO et des FI, et étudiants ont échangé sur les travaux de recherche les plus récents et les avancées accomplies dans la prévention des blessures et des maladies des athlètes.

L'Agenda olympique 2020 comprend quatre recommandations directement en rapport avec le service aux athlètes et leur protection :

- 15. Changer d'approche en faveur de la protection des athlètes intègres
- 16. Mettre à profit le fonds de 20 millions d'USD du CIO pour la protection des athlètes intègres
- 17. Honorer les athlètes intègres
- 18. Renforcer le soutien aux athlètes



Maximiser la performance de l'organisation

Le CIO a pris des mesures pour répondre au développement de la demande qu'imposent les nouveaux programmes ou leur accroissement, les nouveaux partenariats et aussi la complexité sans cesse croissante des Jeux Olympiques.

En 2014, l'administration du CIO s'est consacrée à quatre initiatives principales en vue d'augmenter l'efficacité de son fonctionnement et d'assurer sa stabilité financière :

- le réaménagement du siège du CIO
- la Médiathèque olympique
- shaRing
- l'excellence opérationnelle (voir p. 55)



La Maison olympique

En avril 2014, la commission exécutive du CIO a choisi le cabinet d'architecture danois 3XN pour concevoir le réaménagement de son siège à Lausanne.

Le concept de la Maison olympique repose sur trois éléments importants : le mouvement, la flexibilité et la durabilité. La Maison olympique regroupera l'ensemble de l'administration du CIO. Six cents membres du personnel, sur un seul site, ce qui entraînera des économies substantielles à long terme et accroîtra l'efficacité du travail et la conservation de l'énergie.

La Maison olympique servira de foyer accueillant pour les membres du CIO et de lieu de réunion pour l'ensemble du Mouvement olympique. La ligne emblématique dont elle est dotée et qui rappelle l'énergie d'un athlète en mouvement, reflète avec authenticité l'Olympisme, le Mouvement olympique et le rôle du CIO en tant que catalyseur de collaboration.

Le projet démontre également l'engagement du CIO envers la durabilité environnementale avec la prise en compte de normes et techniques modernes telles que construction économe en énergie, pompage de l'eau, panneaux photovoltaïques et optimisation de la lumière du jour. Ce bâtiment s'efforcera d'obtenir les niveaux de certification les plus élevés possible en matière de durabilité.



La Médiathèque olympique

La Médiathèque olympique permet au Mouvement olympique et à ses partenaires d'accéder numériquement à un siècle d'archives de l'histoire olympique rassemblées en un seul lieu.

Cette médiathèque a été conçue pour mettre les archives audiovisuelles olympiques à la disposition d'un large public, ceci afin de promouvoir l'Olympisme tout en préservant une source de revenus pour le CIO. Les Fédérations Internationales (FI) et les Comités Nationaux Olympiques (CNO) peuvent obtenir des droits d'utilisation du contenu audiovisuel, dont elle est propriétaire, à des fins commerciales et non commerciales.



500 000

photos



33 000

heures d'enregistrements vidéo



8 500

heures d'enregistrements sonores



2 000

documents historiques



20 000

objets des collections du Musée Olympique

shaRing

La plateforme collaborative shaRing centralisée sur le Web soutient le travail entre le CIO et ses parties prenantes. L'objectif de shaRing est de simplifier le travail de l'utilisateur dans l'écosystème numérique olympique existant mais fragmenté, en facilitant la collaboration à travers l'ensemble du Mouvement olympique.

Cette plateforme sera organisée autour de principaux domaines d'activité : les Jeux Olympiques, le soin des athlètes, Olympisme en action, la gouvernance et le soutien au Mouvement olympique. Ouverte à tous ceux qui entretiennent une relation de travail régulière avec le CIO, shaRing ne sera accessible qu'aux seuls utilisateurs authentifiés.

La plateforme shaRing facilitera l'accès aux documents olympiques de référence, aux principales dates du calendrier olympique, communications importantes et répertoire du Mouvement olympique actualisé. Elle offrira des espaces de travail collaboratif sur des projets, des manifestations et autres activités et simplifiera les demandes d'approbation. Elle remplacera une série d'outils existants et permettra au CIO d'être plus efficace dans son travail au quotidien avec le Mouvement olympique.

La plateforme shaRing aidera aussi les parties prenantes olympiques à collaborer entre elles pour la mise en œuvre de l'Agenda olympique 2020. Elle s'ouvrira progressivement aux Comités Nationaux Olympiques et aux partenaires commerciaux dès l'été 2015.



3. États financiers

Faits marquants pour la période 2013–2016

Le CIO est une association à but non lucratif qui se donne pour mission de contribuer à l'édification d'un monde meilleur à travers le sport. Nous fonctionnons sur la base de périodes quadriennales (quatre ans) durant lesquelles ont lieu une édition des Jeux Olympiques d'hiver et une édition des Jeux Olympiques d'été. La période qui nous occupe ici est la période 2013–2016.

Les valeurs promues par le Mouvement olympique seront respectées uniquement si notre organisation fait preuve de crédibilité. En tant que chef de file du Mouvement olympique, le CIO doit donner l'exemple et faire figure de modèle à cet égard. Sa crédibilité doit être protégée par l'application stricte de ses règles de bonne gouvernance, en matière de transparence en particulier, conformément à la Recommandation 29 de l'Agenda olympique 2020. Par conséquent, bien que nous n'ayons aucune obligation d'appliquer les normes comptables IFRS (Normes internationales d'informations financières), nous sommes fermement convaincus que le respect de ces normes nous permettra d'améliorer la transparence, la comparabilité et la qualité de nos états financiers.

La solide assise financière dont jouit le CIO, grâce aux partenariats de qualité conclus avec ses sponsors et diffuseurs, continue de se renforcer, nous assurant des revenus durables. En garantissant l'indépendance et la stabilité financières du Mouvement olympique, ces revenus favorisent le développement du sport partout dans le monde par l'entremise de nos partenaires et aident pour une large part au financement des Jeux à travers les contributions versées aux comités d'organisation des Jeux Olympiques (COJO), encourageant ainsi la promotion actuelle et future des valeurs olympiques.

Recommandation de l'Agenda olympique 2020 :

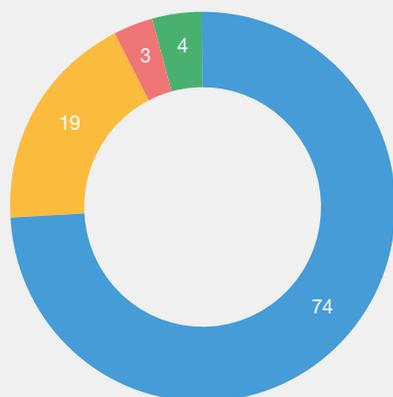
29. Accroître la transparence

Faits marquants pour la période 2013–2016 (suite)

Sources de revenus du CIO

Plusieurs programmes sont à l'origine des revenus générés par le CIO. Ce dernier gère les droits de diffusion, le programme de parrainage mondial TOP, ainsi que les programmes des fournisseurs du CIO et de concession de licences.

Revenus du CIO 2013-2016 (prévisions en %)



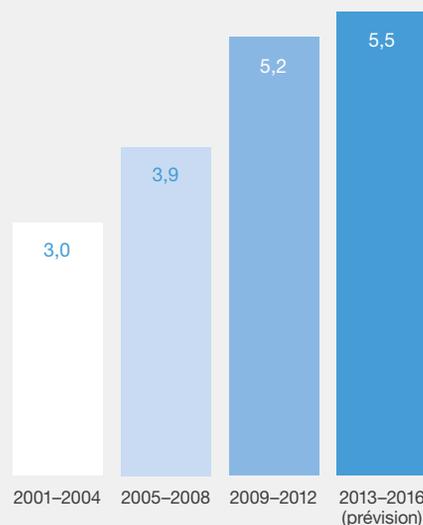
- Droits de diffusion
- Droits de marketing du programme TOP
- Autres droits
- Autres revenus

Les revenus totaux escomptés pour la période 2013-2016 s'élèvent à 5,5 milliards d'USD et font état d'une hausse de 5,8 % par rapport aux revenus pour la période 2009-2012. Cette augmentation est due principalement aux droits de retransmission télévisée et aux droits de marketing concédés dans le cadre du programme TOP.

Les prévisions de revenus provenant de la diffusion pour 2013-2016 s'élèvent à 4,1 milliards d'USD, soit une hausse de 7,4 % par rapport à la période 2009-2012. En 2014, le CIO a signé des contrats de télévision et de parrainage pour une valeur totale de plus de 10 milliards d'USD. En s'engageant, pour certains jusqu'en 2032, tous nos partenaires témoignent de la grande confiance qu'ils ont en l'avenir du Mouvement olympique et de l'Agenda olympique 2020.

Recettes globales en milliards d'USD

Source : États financiers audités du CIO



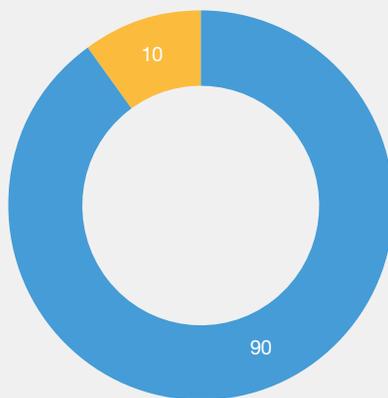
De plus, signe de l'attrait que continuent d'exercer les Jeux Olympiques et les valeurs olympiques, les accords de partenariat pour la huitième édition du programme TOP (TOP VIII), couvrant la période 2013-2016, atteignent plus d'un milliard d'USD, ce qui représente une hausse de 7,4 % par rapport à la précédente édition du programme TOP (TOP VII).

Répartition des revenus du CIO

Afin de soutenir la mise sur pied des Jeux Olympiques et de promouvoir le développement du sport partout dans le monde, le CIO reverse 90 % des revenus générés sur une période quadriennale à des organisations appartenant au Mouvement olympique. Ceci représente l'équivalent de 3,25 millions d'USD par jour, chaque jour de l'année.

Les 10 % restants couvrent les activités du CIO pour développer le sport et les dépenses de fonctionnement liés à la conduite du Mouvement olympique.

Répartition des revenus du CIO (en %)



- Répartition et coûts Jeux Olympiques
- Activités du CIO pour développer le sport et les dépenses de fonctionnement

Les revenus reversés prennent la forme de valeur en nature ou de liquidités provenant des droits de télévision, des droits du programme TOP et des recettes de billetterie. Les revenus redistribués aux COJO et à l'USOC (CNO des États-Unis) ainsi que les dépenses liées aux Jeux Olympiques sont déduits du total des revenus pour le calcul des parts destinées aux Fédérations Internationales (FI), à la Solidarité Olympique/aux Comités Nationaux Olympiques (CNO) et au CIO.

Faits marquants pour la période 2013–2016 (suite)

Les revenus du CIO reversés sont alloués sous forme de contributions directes à diverses organisations appartenant au Mouvement olympique, ainsi qu'au profit d'activités, projets et programmes divers visant à soutenir l'organisation des Jeux et à promouvoir le développement du sport au niveau mondial. Des fonds sont notamment versés aux bénéficiaires suivants :

Les comités d'organisation des Jeux Olympiques (COJO)

La part versée par le CIO contribue à l'organisation des Jeux Olympiques d'été et d'hiver. Elle comprend une contribution directe (via la part des droits de retransmission télévisée et des droit de marketing dans le cadre du programme TOP) aux frais considérables auparavant supportés par les COJO, tels que les opérations du diffuseur hôte, et diverses formes de soutien, notamment par le biais de son programme de transfert des connaissances. Les COJO génèrent également des revenus supplémentaires par le biais d'activités commerciales au plan national facilitées par l'usage autorisé des marques olympiques en association avec celles des COJO.

Contribution du CIO pour soutenir les Jeux (millions d'USD)

Jeux Olympiques d'été

2004 Athènes	965
2008 Beijing	1,250
2012 Londres	1,374

Jeux Olympiques d'hiver

2002 Salt Lake	552
2006 Turin	561
2010 Vancouver	775
2014 Sotchi	833

Source : États financiers audités du CIO

Solidarité Olympique / Comités Nationaux Olympiques (SO/CNO)

Le CIO distribue une partie de ses revenus à chacun des 205 CNO à travers le monde afin de les aider à former et perfectionner leurs jeunes espoirs, leurs athlètes et équipes olympiques. Le CIO affecte également une partie des revenus à la Solidarité Olympique, entité autonome chargée de la répartition des revenus aux CNO. La part des revenus provenant des Jeux de 2014 à Sotchi versée à la Solidarité Olympique et aux CNO a plus que doublé par rapport à Salt Lake City en 2002.

Revenus bruts aux CNO (millions d'USD)

Jeux Olympiques d'été

2004 Athènes	234
2008 Beijing	301
2012 Londres	520

Jeux Olympiques d'hiver

2002 Salt Lake	87
2006 Turin	136
2010 Vancouver	215
2014 Sotchi	199

Source : États financiers audités du CIO

Fédérations Internationales (FI)

Le CIO verse une part des revenus aux FI. Ces fonds viennent soutenir le développement du sport dans le monde entier et ils sont alloués après la tenue des Jeux auxquels les FI ont participé. La part des revenus provenant des Jeux de 2014 à Sotchi versée aux Fédérations Internationales a plus que doublé par rapport à Salt Lake City en 2002.

Revenus bruts aux FI (millions d'USD)

Jeux Olympiques d'été

2004 Athènes	257
2008 Beijing	297
2012 Londres	520

Jeux Olympiques d'hiver

2002 Salt Lake	92
2006 Turin	128
2010 Vancouver	209
2014 Sotchi	199

Source : États financiers audités du CIO

Organisations et fédérations reconnues

Le CIO verse une partie des revenus olympiques à des organisations internationales reconnues comme l'Agence Mondiale Antidopage, le Tribunal Arbitral du Sport, l'Académie Internationale Olympique et le Comité International Paralympique (IPC). Le CIO soutient également le Comité International Paralympique (IPC) en permettant aux athlètes des Jeux Paralympiques de concourir dans la même ville que les athlètes des Jeux Olympiques, de bénéficier des services du même comité d'organisation, d'utiliser les mêmes installations sportives et de jouir des mêmes conditions de voyage et d'hébergement que les athlètes olympiques.

Fonds réservés (millions d'USD)

Jeux Olympiques d'été

2004 Athènes	57
2008 Beijing	69
2012 Londres	81

Jeux Olympiques d'hiver

2002 Salt Lake	28
2006 Turin	33
2010 Vancouver	39
2014 Sotchi	40

Source : États financiers audités du CIO

Les Jeux Olympiques de la Jeunesse et les comités d'organisation des Jeux Olympiques de la Jeunesse (COJOJ)

La contribution du CIO sert à soutenir la mise sur pied des Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ). Tenus pour la première fois en 2010 à Singapour, les JOJ ont lancé une nouvelle tradition olympique vouée à mobiliser les jeunes par des programmes sportifs, éducatifs et culturels.

Contribution du CIO pour soutenir les JOJ (millions d'USD)

Jeux Olympique de la Jeunesse d'hiver

2010 Singapour	40
2014 Nanjing	50

Jeux Olympique de la Jeunesse d'été

2012 Innsbruck	20
----------------	----

Source : États financiers audités du CIO

Assurer la stabilité financière pour l'avenir

Depuis que Thomas Bach a été élu président du CIO le 10 septembre 2013, le CIO a annoncé la conclusion de 18 accords commerciaux importants pour une valeur totale de près de 14 milliards d'USD. Cela comprend 13 accords de diffusion, dont un contrat avec NBCUniversal jusqu'en 2032, deux nouveaux contrats de partenariat TOP à long terme, avec l'arrivée de Bridgestone et Toyota dans le programme des partenaires olympiques mondiaux, et le renouvellement de contrats de partenariat TOP existants avec Atos, Panasonic et Samsung.

Ces accords constituent une contribution significative à la stabilité financière à long terme du Mouvement olympique jusqu'en 2032.

Faits marquants pour l'exercice 2014

Les états financiers du CIO sont préparés conformément aux Normes internationales d'informations financières (IFRS), même si le CIO n'est pas légalement tenu de le faire.

Recommandation de l'Agenda olympique 2020 :

29. Accroître la transparence

Vue d'ensemble

L'année 2014 a été un grand succès pour le CIO avec, d'une part, la tenue des Jeux à Sotchi et Nanjing qui ont permis d'accroître les revenus à réinvestir dans le sport et, d'autre part, l'approbation de l'Agenda olympique 2020. Notre performance financière est restée forte avec une croissance saine des recettes et de la répartition de ces dernières. Nous nous engageons à augmenter notre soutien au développement du sport à travers le monde.

L'année qui nous occupe est la deuxième année de la période quadriennale 2013-2016. C'est une année olympique où nous avons comptabilisé les recettes et les dépenses liées aux Jeux Olympiques d'hiver à Sotchi et les Jeux Olympiques de la Jeunesse à Nanjing.

L'exercice financier a également été remarquable à d'autres égards :

- Le total des revenus pour 2014 s'élève à 1,8 milliard d'USD. Ceci représente une augmentation significative de 13 % par rapport à 2010, année des Jeux Olympiques d'hiver à Vancouver, due au succès du programme de diffusion des Jeux Olympiques d'hiver de Sotchi ainsi que du programme de partenariat TOP VIII;
- Une part d'1,1 milliard d'USD a été distribuée aux comités d'organisation des Jeux Olympiques (COJO), Comités Nationaux Olympiques (CNO), à l'USOC et aux Fédérations Internationales (FI);
- 2014 enregistre un résultat net positif pour le CIO de 67 millions d'USD;
- Le total des actifs a diminué de 8 % par rapport à la fin de l'année précédente pour atteindre 3,2 milliards d'USD en raison du versement de fonds importants au COJO, aux CNO, à l'USOC et aux FI;
- Le montant de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et autres avoirs financiers s'élève à plus de 2,8 milliards d'USD et représente 87 % du total de nos actifs. Le passif est totalement couvert par les actifs courants, ce qui est la preuve de notre bonne situation financière;
- Les soldes des fonds, en pourcentage du bilan total, s'élèvent à 55 %. Grâce au résultat net positif atteint en 2014, les soldes des fonds du CIO se situent maintenant à 1,8 milliard d'USD;
- 2014 est en passe, du point de vue financier, d'atteindre l'objectif global, soit l'affectation d'une contribution équivalente à 90 % des revenus d'une période quadriennale au soutien du développement du sport à travers le monde.

Faits marquants pour l'exercice 2014

(suite)

État des activités

Les droits de retransmission télévisée de l'édition de Sochi 2014 comptabilisés durant l'année des Jeux (1,3 milliard d'USD) représentent 71 % du total des recettes 2014. Les recettes issues des droits liés au programme TOP et reçues durant l'année (0,3 milliard d'USD) représentent 17 % des recettes totales. D'autres droits et recettes (0,2 milliard d'USD) provenant des programmes de marketing des Jeux Olympiques, de la retransmission unilatérale et de la diffusion des Jeux Paralympiques composent les 12 % restants du total des revenus.

En 2014, le CIO a reversé 1,1 milliard d'USD au COJO, aux CNO, y compris le CNO des États-Unis (USOC), et aux Fédérations Internationales (FI). Ces revenus reversés prennent la forme de valeur en nature ou de liquidités provenant des droits de télévision, des droits du programme TOP et des recettes de billetterie.

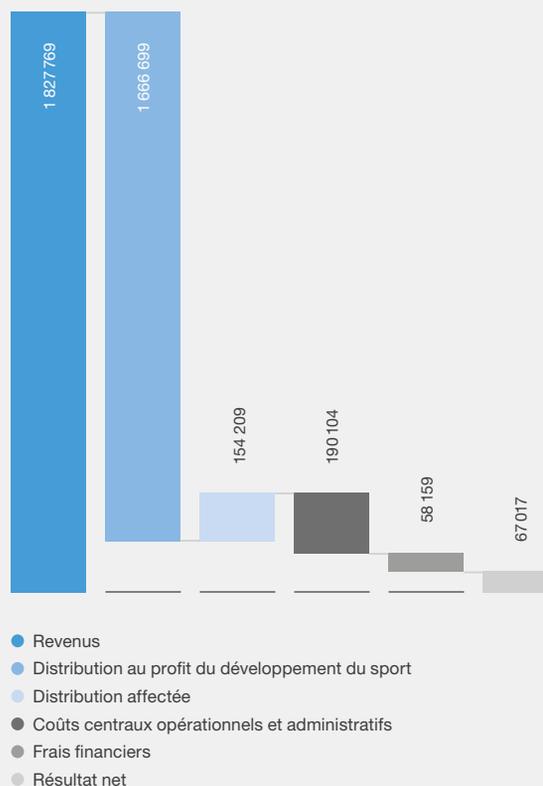
La contribution au COJO ainsi que les dépenses liées aux Jeux Olympiques sont déduites du total des revenus pour le calcul des parts destinées aux FI, aux CNO et au CIO. Ce mode de répartition des recettes fixé en 2012 avait été formulé lors du XIII^e Congrès olympique tenu en 2009 à Copenhague.

À titre d'aide directe pour assurer la tenue des Jeux en 2014, le CIO a dépensé 375 millions d'USD pour les Jeux Olympiques d'hiver à Sochi (326 millions d'USD) et les Jeux Olympiques de la Jeunesse d'été à Nanjing (49 millions d'USD). Ces aides ont couvert essentiellement le coût de la diffusion des Jeux, la coordination et les programmes de transfert des connaissances.

Le CIO a dépensé 155 millions d'USD supplémentaires pour soutenir directement le développement du sport à travers le monde. Ces allocations comprenaient des contributions à l'Agence Mondiale Antidopage, au Tribunal Arbitral du Sport, aux CNO, aux FI, à d'autres organisations et fédérations reconnues par le CIO, ainsi qu'à des organisations non gouvernementales.

Une partie des revenus du CIO est utilisée pour couvrir les frais administratifs et de fonctionnement généraux; cette part s'est élevée à 190 millions d'USD en 2014. Par ailleurs, le CIO a dépensé 39 millions d'USD pour le fonctionnement du Musée Olympique. Le Musée Olympique fait partie de la Fondation olympique pour la culture et le patrimoine et a pour mission de gérer le patrimoine olympique en présentant l'histoire du Mouvement olympique et son évolution au fil des ans.

État des activités cumulé pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2014 en milliers d'USD



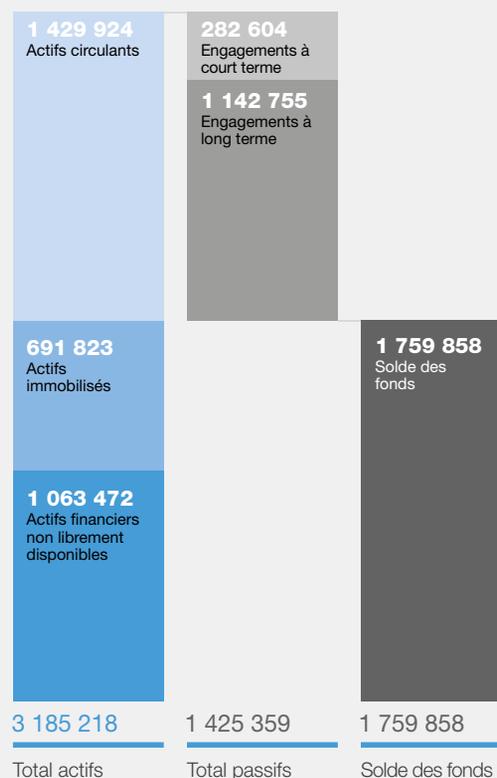
États de la situation financière

L'assise financière du CIO a diminué de 8 % par rapport à la fin de l'année précédente pour atteindre 3,2 milliards d'USD. Cette baisse est due au déblocage de fonds importants versés au COJO, aux CNO, à l'USOC et aux FI après le succès remporté par les Jeux Olympiques d'hiver à Sotchi.

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et autres avoirs financiers se sont montés à plus de 2,8 milliards d'USD, soit 87 % du total de nos actifs. Le passif est totalement couvert par les actifs courants, preuve que notre situation financière est bonne. Le passif du bilan fluctue au cours d'un cycle de quatre ans, lequel englobe une édition des Jeux d'été et une édition des Jeux d'hiver, séparées de deux ans. Les avances et recettes différées en lien avec les Jeux Olympiques viennent gonfler la position financière car elles sont présentées comme actifs non courants en 2014 par opposition à 2013. Les avances et recettes différées en 2014 concernent les Jeux Olympiques d'été en 2016 à Rio, tandis qu'en 2013, elles concernent les Jeux Olympiques d'hiver à Sotchi.

Les soldes des fonds, en pourcentage du bilan total, s'élèvent à 55 %. Grâce au résultat net positif atteint en 2014, les soldes des fonds du CIO se situent maintenant à 1,8 milliard d'USD. 77% de ces fonds sont des fonds non affectés qui correspondent aux sommes dont le CIO a besoin pour couvrir les dépenses et verser les contributions prévues durant les années non olympiques, ainsi que pour alimenter le fonds de réserve de la Fondation olympique. Quant aux fonds affectés, ils ont augmenté de 15 % par rapport à l'année précédente pour atteindre 399 millions d'USD. Ces fonds sont destinés au financement des programmes annuels d'assistance aux CNO gérés par la Solidarité Olympique.

État de la situation financière cumulée pour les exercices se terminant au 31 décembre 2014 en milliers d'USD



États financiers cumulés 2014

Rapport des auditeurs	121
État de la situation financière cumulée pour les exercices se terminant aux 31 décembre	122
État des activités cumulées pour les exercices se terminant aux 31 décembre	123
État cumulé du résultat global pour les exercices se terminant aux 31 décembre	124
Tableau de financement cumulé pour les exercices se terminant aux 31 décembre	125
État du mouvement des fonds cumulés pour les exercices se terminant aux 31 décembre	126
Notes aux états financiers cumulés	127

Rapport des auditeurs

Rapport de l'organe de révision sur les états financiers cumulés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes cumulés ci-joints du Comité International Olympique, comprenant l'état de la situation financière, l'état des activités, l'état du résultat global, le tableau de financement, l'état du mouvement des fonds et les notes (pages 122 – 164) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

Responsabilité de la commission exécutive

La responsabilité de l'établissement des comptes cumulés, conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS), aux dispositions légales et à la Charte olympique, incombe à la commission exécutive. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes cumulés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la commission exécutive est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes cumulés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses ainsi qu'aux International Standards on Auditing. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes cumulés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en oeuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes cumulés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes cumulés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes cumulés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes cumulés dans

leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes cumulés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les International Financial Reporting Standards (IFRS) et sont conformes à la loi suisse et à la Charte olympique.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 69b al. 3 CC en relation avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 69b al. 3 CC en relation avec l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes cumulés, défini selon les prescriptions de la commission exécutive.

Nous recommandons d'approuver les comptes cumulés qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA



Michael Foley
Expert-réviseur
Réviseur responsable



Pierre-Alain Dévaud
Expert-réviseur

Lausanne, le 8 juin 2015

État de la situation financière cumulée

pour les exercices se terminant aux 31 décembre (en milliers de dollars US)

	Notes	2014	2013
ACTIFS			
LIBREMENT DISPONIBLES			
Actifs circulants			
Liquidités	4	261 205	574 305
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	5	1 073 686	357 703
Débiteurs et autres actifs circulants	7	95 033	354 184
Dépenses différées relatives aux Jeux Olympiques	11	–	160 654
		<u>1 429 924</u>	<u>1 446 846</u>
Actifs immobilisés			
Actifs financiers	5	355 285	375 620
Participations dans des entreprises associées	6	11 415	12 896
Immobilisations corporelles	8	242 912	242 271
Dépenses différées relatives aux Jeux Olympiques	11	82 211	35 887
Actif net du plan de prévoyance	13	–	3 370
		<u>691 823</u>	<u>670 044</u>
NON LIBREMENT DISPONIBLES			
Actifs financiers non librement disponibles	9	1 063 472	1 331 149
Total actifs		<u>3 185 218</u>	<u>3 448 039</u>
PASSIFS ET SOLDE DES FONDS			
Engagements à court terme			
Créanciers et charges à payer	10	232 861	139 115
Avances relatives aux Jeux Olympiques	11	–	758 408
Revenus différés relatifs aux Jeux Olympiques	11	–	142 017
Fonds réservés	12	49 743	27 787
		<u>282 604</u>	<u>1 067 327</u>
Engagements à long terme			
Avances relatives aux Jeux Olympiques	11	1 064 123	577 656
Revenus différés relatifs aux Jeux Olympiques	11	34 866	18 974
Fonds réservés	12	23 228	38 026
Engagements de prévoyance nets	13	20 390	–
Autres engagements à long terme		148	265
		<u>1 142 755</u>	<u>634 921</u>
Solde des fonds			
Non affectés		1 346 474	1 358 027
Affectés		399 323	346 481
Différence de conversion cumulée		29 081	41 282
Couverture de flux de trésorerie		(15 020)	–
		<u>1 759 858</u>	<u>1 745 791</u>
Total passifs et solde des fonds		<u>3 185 218</u>	<u>3 448 039</u>

Les notes figurant aux pages 127 à 164 font partie intégrante des états financiers.

État des activités cumulées

pour les exercices se terminant aux 31 décembre (en milliers de dollars US)

	Notes	Non affectés	2014 Affectés (note 2j)	Total	2013 Total
REVENUS					
Droits de télévision	14	1 292 560	-	1 292 560	-
Droits de marketing du programme TOP		309 009	-	309 009	141 464
Autres droits	15	123 154	-	123 154	5 535
Autres revenus	16	103 046	-	103 046	12 589
		1 827 769	-	1 827 769	159 588
DÉPENSES					
Dépenses relatives aux Jeux Olympiques, contributions et projets spéciaux					
Dépenses relatives aux Jeux Olympiques	17	(325 718)	-	(325 718)	-
Dépenses relatives aux Jeux Olympiques de la Jeunesse	18	(49 603)	-	(49 603)	(15 544)
Bourses et contributions		(7 117)	-	(7 117)	(4 295)
Fonds réservés pour allocation	12	(40 000)	-	(40 000)	-
Programme de la Solidarité Olympique	19	-	(96 330)	(96 330)	(94 617)
Projets spéciaux		(11 655)	-	(11 655)	(14 051)
		(434 093)	(96 330)	(530 423)	(128 507)
Distribution de revenus aux COJO, CNO, USOC et FI					
Distribution de revenus	20	(852 514)	154 209	(698 304)	(4 108)
Marketing du programme TOP	20	(283 762)	-	(283 762)	(116 666)
		(1 136 276)	154 209	(982 066)	(120 774)
Coûts centraux opérationnels et administratifs	21	(185 067)	(5 037)	(190 104)	(153 496)
Excédent de revenus (dépenses) avant revenus financiers					
Charges financières, nettes	22	72 333	52 842	125 176	(243 189)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	6	(57 979)	-	(57 979)	(3 665)
		(180)	-	(180)	743
Excédent de revenus (dépenses)		14 175	52 842	67 017	(246 111)

État cumulé du résultat global

pour les exercices se terminant aux 31 décembre (en milliers de dollars US)

	2014	2013
Excédent de revenus / (dépenses)	67 017	(246 111)
Autres éléments du résultat global :		
Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés dans l'état des activités		
Réévaluation d'engagements postérieurs à l'emploi	(25 728)	9 270
Autres éléments du résultat global qui sont susceptibles d'être reclassés dans l'état des activités		
Couverture de flux de trésorerie	(15 020)	-
Différence de conversion	(12 201)	3 879
Autres éléments du résultat global pour l'année	(52 949)	13 149
Résultat global total pour l'année	14 067	(232 962)

Tableau de financement cumulé

pour les exercices se terminant aux 31 décembre (en milliers de dollars US)

	2014	2013
Activités opérationnelles		
Excédent de revenus (dépenses)	67 017	(246 111)
Ajustements pour :		
Excédent des revenus liés aux droits de télévision sur les distributions	(594 256)	-
Allocations aux fonds réservés	40 000	-
Reconnaissance des revenus et charges différés liés aux Jeux Olympiques, net	18 637	-
Charges financières, nettes	57 979	3 665
Amortissements	34 147	12 369
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	180	(743)
Différences de change	(25 700)	(24 775)
	<u>(401 997)</u>	<u>(255 595)</u>
Variations des :		
Revenus et dépenses relatifs aux Jeux Olympiques, net	(30 432)	(27 304)
Débiteurs et autres actifs circulants	150 605	(17 064)
Créanciers et charges à payer	(11 025)	32 099
	<u>109 149</u>	<u>(12 270)</u>
Encaissement et répartition des droits de télévision		
Encaissements d'avances relatives aux Jeux Olympiques	980 967	835 281
Versement d'avances relatives aux Jeux Olympiques	(349 422)	(79 586)
Augmentation de la créance contre les COJO	(236 273)	(58 415)
Utilisation des fonds réservés	(32 842)	(28 782)
(Augmentation) / diminution des acomptes sur droits de télévision détenus en fiducie	331 332	(245 643)
	<u>693 762</u>	<u>422 855</u>
Intérêts reçus	49 056	38 335
Intérêts payés	(1)	(7)
	<u>49 055</u>	<u>38 328</u>
Liquidités nettes générées par les activités opérationnelles	<u>449 969</u>	<u>193 319</u>
Activités d'investissement		
Acquisition et ventes d'immobilisations corporelles	(48 176)	(57 634)
Acquisition d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	(1 414 146)	(1 191 841)
Vente d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	699 618	842 705
Vente de participation dans une entreprise associée	-	1 452
Liquidités nettes utilisées pour les activités d'investissement	<u>(762 704)</u>	<u>(405 318)</u>
Augmentation / (diminution) des liquidités	<u>(312 734)</u>	<u>(211 999)</u>
Mouvement des liquidités		
Au début de l'exercice	574 305	785 924
Augmentation / (diminution)	(312 734)	(211 999)
Effets des modifications des cours de change	(366)	380
À la fin de l'exercice	<u>261 205</u>	<u>574 305</u>

Les notes figurant aux pages 127 à 164 font partie intégrante des états financiers.

État du mouvement des fonds cumulés

pour les exercices se terminant aux 31 décembre (en milliers de dollars US)

	Fonds non affectés	Fonds affectés	Différences de conversion cumulées	Couverture de flux de trésorerie	Total
Solde au 1^{er} janvier 2013	1 495 754	445 596	37 403	–	1 978 753
Excédent de revenus / (dépenses) reconnu dans l'état des activités	(146 996)	(99 115)	–	–	(246 111)
Autres éléments du résultat global pour l'année	9 270	–	3 879	–	13 149
Bénéfice / (perte) global pour l'année					(232 962)
Solde au 31 décembre 2013	1 358 027	346 481	41 282	–	1 745 791
Excédent de revenus / (dépenses) reconnu dans l'état des activités	14 175	52 842	–	–	67 017
Autres éléments du résultat global pour l'année	(25 728)	–	(12 201)	(15 020)	(52 949)
Bénéfice / (perte) global pour l'année					14 067
Solde au 31 décembre 2014	1 346 474	399 323	29 081	(15 020)	1 759 858

Notes aux états financiers cumulés

1. Activité

Le Comité International Olympique (CIO), domicilié à Lausanne, Suisse, est une organisation internationale non gouvernementale à but non lucratif, en la forme d'une association dotée de la personnalité juridique. La mission du CIO est de diriger le Mouvement olympique en conformité avec la Charte olympique. Le Mouvement olympique comprend les organisations, athlètes et autres personnes qui ont accepté d'être guidés par la Charte olympique, y compris, en plus du CIO, les Fédérations Internationales (FI), les Comités Nationaux Olympiques (CNO) incluant le Comité Olympique des Etats-Unis d'Amérique (USOC) et les comités d'organisation des Jeux Olympiques (COJO).

Les revenus du Mouvement olympique sont en grande partie générés par des redevances sur les droits de télévision relatifs aux Jeux Olympiques, mais aussi par l'exploitation commerciale du symbole olympique et des emblèmes olympiques.

Outre les activités du CIO, ces états financiers cumulés comprennent les activités des organisations et programmes suivants :

- La Fondation olympique pour la culture et le patrimoine (MO), une fondation régie par les règles du Code civil suisse. Le CIO lui a confié la tâche de dépeindre l'histoire et le développement du Mouvement olympique au fil des années et d'associer plus étroitement le Mouvement olympique avec l'art et la culture, aussi bien à l'attention des spécialistes que pour le public en général.
- La Fondation olympique (FO), une fondation régie par les règles du Code civil suisse. Le CIO lui a confié la tâche de soutenir les activités du Mouvement olympique dans les domaines de la culture, de l'éducation et du sport.
- La Solidarité Olympique (SO), un programme développé conjointement par le CIO et les Comités Nationaux Olympiques (CNO). Son but est de fournir assistance aux CNO officiellement reconnus, plus particulièrement les plus démunis, pour qu'ils puissent accomplir leur mission et faire connaître les idéaux du Mouvement olympique.

- IOC Television and Marketing Services SA (IOCTMS), une société dont la FO détient 100% des parts, gère le programme international de parrainage du CIO, les diverses activités marketing ainsi que les activités liées aux droits télévisuels et autres médias.
- Le programme TOP (The Olympic Partners), le programme international de parrainage du CIO géré par IOCTMS.
- Olympic Broadcasting Services SA (OBS SA), une société qui fournit tous les services relatifs à l'établissement et à la gestion de la fonction "diffuseur hôte" des Jeux Olympiques et dont la FO détient 99% des parts.
- Olympic Broadcasting Services SL (OBS SL), une société qui fournit des services à OBS SA et détenue à 100% par cette dernière.

Les activités du MO, de la FO, de la SO, de IOCTMS, du programme TOP, de OBS SA et de OBS SL ont été cumulées avec celles du CIO (ensemble, le CIO ou le Groupe) étant donné que ce dernier détient la majorité des droits de vote ou le contrôle du conseil de chaque organisation et programme.

2. Résumé des principes comptables essentiels

a) Base de préparation

Les états financiers cumulés sont établis sur la base des normes internationales d'information financière (IFRS) et en conformité avec ces dernières. Les principes comptables essentiels sont décrits ci-dessous et ont été invariablement appliqués au cours des périodes présentées, sauf indication contraire. Les états financiers sont préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat et des instruments financiers dérivés, lesquels sont présentés à leur juste valeur. Les transactions et les soldes entre les organisations et programmes inclus dans les états financiers cumulés ont été éliminés.

La préparation des états financiers en conformité avec les normes internationales d'information financière (IFRS) suppose le recours à des estimations comptables et nécessite d'exercer un jugement dans le cadre de l'application des principes comptables. En particulier, des hypothèses significatives sont utilisées pour la détermination des obligations inhérentes au plan de prévoyance en primauté de prestations (note 13).

Ces états financiers cumulés ont été approuvés par la commission exécutive du CIO le 8 juin 2015.

Les chiffres produits dans ces états financiers cumulés sont présentés en USD en raison du caractère international des activités du CIO, et du fait que les revenus sont majoritairement libellés dans cette monnaie.

Les droits de télévision sont collectés en USD, EUR, JPY, GBP, CAD et AUD. La redistribution de ces mêmes droits est effectuée en USD et EUR.

Les actifs non librement disponibles représentent des avances perçues sur les droits de télévision. Ces fonds sont placés en actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat ou détenus en fiducie (trust).

Certains montants comparatifs de l'état de la situation financière ont été retraités à des fins de comparaison.

Amendements aux normes publiées entrant en vigueur en 2014

Les normes, mises à jour et interprétations applicables en 2014 n'ont pas eu d'impact significatif sur les états financiers du CIO. Le CIO n'a pas adopté par anticipation d'autre norme, mise à jour ou interprétation.

Normes, modifications et interprétations non encore entrées en vigueur et qui n'ont pas été adoptées par anticipation

Un certain nombre de nouvelles normes et amendements de normes et interprétations sont applicables pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014, et n'ont pas été appliqués dans la préparation de ces états financiers cumulés. Aucun de ces changements ne devrait avoir d'effet significatif sur les états financiers combinés du Groupe, à l'exception de celui qui suit :

IFRS 9, « Instruments financiers », traite du classement, de l'évaluation et de la comptabilisation des actifs et passifs financiers. La version complète d'IFRS 9 a été publiée en juillet 2014. Elle remplace les dispositions d'IAS 39 relatives au classement et à l'évaluation des instruments financiers. IFRS 9 conserve mais simplifie le modèle d'évaluation mixte et établit trois catégories primaires d'évaluations des actifs financiers : ceux évalués au coût amorti, ceux évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (OCI) et ceux évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats. La base du classement dépend du modèle économique que l'entité suit pour la gestion de ses instruments financiers ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier. Il est requis que les investissements en instruments de capitaux propres soient évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats avec l'option irrévocable, à l'émission, de présenter les variations de la juste valeur dans les autres éléments du résultat global qui ne seront pas recyclés. Il y a désormais un nouveau modèle relatif aux pertes de crédit attendues remplaçant le modèle de perte de valeur selon IAS 39. Pour les passifs financiers, il n'y a pas eu de changement lié à la classification et à l'évaluation, excepté pour la comptabilisation des fluctuations du risque de crédit de l'entité dans les autres éléments du résultat global, pour les passifs évalués à la juste valeur par le biais du

compte de résultat. IFRS 9 assouplit les exigences d'efficacité de couverture en remplaçant les tests d'efficacité de couverture. Cela requiert une relation économique entre l'objet couvert et l'instrument de couverture et le ratio de couverture doit être le même que celui utilisé réellement par le management à des fins de gestion des risques. La documentation est toujours requise mais est différente de celle actuellement préparée sous IAS 39. La norme est applicable pour les périodes comptables débutant dès le 1er Janvier 2018. Une adoption anticipée est autorisée. Le groupe évalue actuellement l'impact total d'IFRS 9.

IFRS 15, « Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients » traite de la reconnaissance des revenus et établit les principes de présentation de l'information à fournir aux utilisateurs des états financiers quant à la nature, au montant, à la date et au degré d'incertitude des revenus et des flux de trésorerie résultant des contrats conclus avec les clients. Le revenu est reconnu lorsque le client obtient le contrôle d'une marchandise ou d'un service et a donc ainsi, la possibilité d'en diriger l'utilisation et d'en tirer les bénéfices. La norme remplace IAS 18 « Produits des activités ordinaires » et IAS 11 « Contrats de construction » ainsi que ses interprétations relatives. La norme est applicable pour les périodes comptables débutant dès le 1er Janvier 2017. Une adoption anticipée est autorisée. Le groupe évalue actuellement l'impact total d'IFRS 15.

b) Conversion des monnaies étrangères

Sociétés du Groupe

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (« la monnaie fonctionnelle »).

Les états des activités de toutes les entités du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis en USD aux taux de change moyens de l'année et les états de situation financière aux taux de clôture au 31 décembre. Les différences de conversion en résultant sont comptabilisées dans l'état du mouvement des fonds cumulés.

Les principaux taux de change utilisés sont les suivants :

		2014	2013	2014	2013
1 USD contre		Taux de clôture		Taux moyens	
Franc suisse	CHF	0.9943	0.8929	0.9198	0.9244
Euro	EUR	0.8266	0.7275	0.7586	0.7522
Dollar canadien	CAD	1.1621	1.0622	1.1087	1.0346
Livre sterling	GBP	0.6421	0.6040	0.6083	0.6385

Transactions et soldes

Les revenus et dépenses en monnaies étrangères sont comptabilisés aux taux de change en vigueur à la date des transactions. Les gains et les pertes générés par le règlement de ces transactions et par la conversion des actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères, sont comptabilisés dans l'état des activités. Les éléments non monétaires libellés en monnaies étrangères, qui sont évalués au coût historique, sont convertis en utilisant le taux de change en vigueur à la date de la transaction.

2. Base de présentation et résumé des principes comptables essentiels (suite)

c) Consolidation

Filiales

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités structurées) que le Groupe contrôle. Le Groupe contrôle une entité lorsqu'il est exposé à, ou qu'il a les droits sur, des rendements variables issus de sa participation dans la société et lorsqu'il est en mesure d'influencer ces rendements à travers le pouvoir qu'il exerce sur la société. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition de filiales par le Groupe. Le coût d'une acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des passifs encourus et des instruments de capitaux propres émis par le Groupe. Le coût d'acquisition inclut la juste valeur de tout actif ou passif résultant d'un accord de contrepartie éventuelle. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus. Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Pour chaque acquisition, le Groupe enregistre tout intérêt non contrôlant sur l'entreprise acquise soit à la juste valeur soit à la valeur proportionnelle des actifs nets des intérêts non contrôlants.

L'excédent de contrepartie transférée, le montant de tout intérêt non contrôlant sur l'entreprise acquise ainsi que la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise par rapport à la juste valeur des actifs nets identifiables acquis évalués à la juste valeur sont comptabilisés en tant que goodwill. Lorsque ce montant est inférieur à la juste valeur des actifs nets acquis dans la filiale acquise, lors d'acquisition à des conditions avantageuses, l'écart est comptabilisé directement dans l'état des activités.

Les transactions intragroupes, les soldes et les profits non réalisés sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés. Les pertes non réalisées sont également éliminées. Quand cela était nécessaire, les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles du Groupe.

Transactions et intérêt non contrôlant

Le Groupe comptabilise les transactions avec ses intérêts non contrôlants comme des transactions avec ses actionnaires. Concernant les acquisitions d'intérêt non contrôlant, la différence entre le montant payé et la part acquise de la valeur nette comptable de la filiale est comptabilisée en capitaux propres. En cas de cessions à des intérêts non contrôlant, les gains et pertes sont également comptabilisés en capitaux propres.

Lorsque le Groupe perd le contrôle ou son influence notable, il réévalue toute participation conservée dans l'ancienne filiale à sa juste valeur, et comptabilise toute différence par rapport à la valeur comptable dans le compte de résultat. La juste valeur représente la valeur comptable initiale à des fins de comptabilisation subséquente de la participation conservée en tant qu'entreprise associée, de coentreprise ou d'actif financier. De plus, tous les montants reconnus précédemment dans les autres éléments du résultat global relatifs à cette participation sont comptabilisés comme si le Groupe avait directement sorti les actifs et les passifs correspondants. Ceci pourrait conduire à la reclassification de montants précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global dans le compte de résultat.

Lorsque le pourcentage de détention dans une entreprise associée est réduit mais que l'influence notable est conservée, seule une part proportionnelle des montants précédemment reconnus dans les autres éléments du résultat global, si approprié, est reclassée dans le compte de résultat.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont toutes les entités dont le Groupe ne détient pas le contrôle, mais sur lesquelles il exerce une influence notable qui s'accompagne généralement d'une participation comprise entre 20% et 50% des droits de vote. Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et initialement comptabilisées à leur coût. La participation du Groupe dans les entreprises associées comprend le goodwill (net de tout cumul de pertes de valeur) identifié lors de l'acquisition.

La quote-part du Groupe dans le résultat des entreprises associées postérieurement à l'acquisition est comptabilisée dans l'état des activités et sa quote-part dans les variations des autres éléments du résultat global est comptabilisée dans l'état du résultat global. La valeur comptable de la participation est ajustée du montant cumulé

des variations postérieures à l'acquisition. Lorsque la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée est supérieure ou égale à sa participation dans l'entreprise associée, y compris toute créance non garantie, le Groupe ne comptabilise pas de pertes supplémentaires, sauf s'il encourt un engagement ou une obligation ou effectue des paiements au nom de l'entreprise associée.

Les gains non réalisés sur les transactions entre le Groupe et ses entreprises associées sont éliminés en proportion de la participation du Groupe dans les entreprises associées. Les pertes non réalisées sont également éliminées, à moins qu'en cas d'actif cédé, la transaction n'indique une perte de valeur. Les méthodes comptables des entreprises associées ont été modifiées lorsque c'était nécessaire afin de les aligner sur celles adoptées par le Groupe.

Les gains et les pertes de dilution dans les entreprises associées sont comptabilisés au compte de résultat.

d) Liquidités

Les liquidités incluent les comptes de trésorerie et les dépôts bancaires exigibles ainsi que les autres placements liquides ayant une échéance initiale inférieure ou égale à trois mois.

e) Actifs financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes : actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat et prêts et créances. La classification est liée à l'objet pour lequel l'actif financier a été acquis. La direction décide de la classification des actifs financiers au moment de leur comptabilisation et réévalue cette désignation à chaque date d'arrêt des comptes.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Un actif financier est ainsi défini s'il est acquis en vue d'être vendu à court terme ou s'il est ainsi qualifié par la direction. Les instruments dérivés sont également inclus dans cette catégorie. Les actifs de cette

catégorie sont considérés comme actifs circulants si leur cession est prévue dans les 12 mois suivant la date de clôture de l'exercice.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés ayant des conditions de paiement fixes et évaluables, qui ne sont pas cotés sur un marché public. Ils sont inclus dans les actifs circulants sauf si leur échéance se situe plus de 12 mois après la date de clôture de l'exercice. Dans ce dernier cas, ils sont classés parmi les actifs immobilisés.

Les acquisitions et cessions de placements sont enregistrées à la date de leur règlement. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et les coûts d'acquisition sont enregistrés dans l'état des activités. Ils sont par la suite maintenus à leur juste valeur. Les placements ne sont plus comptabilisés à compter de la date à laquelle le droit de percevoir des fonds qui leur est attaché a expiré ou a été cédé, ou lorsque le CIO a transféré quasiment tous les droits et risques qui leur sont attachés. Les prêts et créances sont reconnus au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les gains et les pertes provenant des réévaluations des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, y compris les intérêts et les dividendes, sont présentés dans l'état des activités parmi les revenus financiers, nets, au cours de la période concernée.

f) Dépenses et revenus différés

Les revenus et les dépenses relatifs aux Jeux Olympiques et Jeux Olympiques de la Jeunesse (les Jeux) qui n'ont pas encore eu lieu sont différés et reconnus dans l'état des activités lors de l'achèvement complet des Jeux, y compris certaines dépenses relatives à des projets qui profitent à plusieurs éditions. Les revenus et les dépenses encourus en relation avec le programme TOP sont différés pour les éléments se rapportant aux futurs programmes TOP quadriennaux. De plus, certaines sommes relatives aux contributions reçues et payables aux COJO sous forme de valeur en nature en vertu du programme TOP sont différées et reconnues dans l'année des Jeux Olympiques.

2. Base de présentation et résumé des principes comptables essentiels (suite)

g) Immobilisations corporelles

Les immeubles, les installations et aménagements immobiliers, les meubles, les équipements ainsi que les systèmes d'information et les matériels de radio-télédiffusion sont comptabilisés au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés. Le matériel de radio-télédiffusion est amorti en fonction de son utilisation effective au cours des Jeux Olympiques d'hiver et des Jeux de l'Olympiade une année sur deux.

Les amortissements des autres catégories d'immobilisations corporelles sont calculés selon la méthode linéaire et basés sur la durée de vie estimée utile des immobilisations définie comme suit :

Immeubles	50 ans
Installations immobilières	25 ans
Aménagements immobiliers, meubles et équipements	de 4 à 10 ans
Systèmes d'information	de 4 à 5 ans
Collections	25 ans

Les terrains sont comptabilisés au coût d'acquisition et ne font pas l'objet d'amortissement.

Les nouvelles installations et les rénovations importantes, notamment en ce qui concerne le matériel de radio-télédiffusion, sont capitalisées; l'entretien, les réparations et les remplacements mineurs sont comptabilisés dans l'état des activités au moment où ils interviennent. La charge d'amortissement relative au matériel de radio-télédiffusion est incluse dans les dépenses relatives aux Jeux Olympiques.

h) Perte de valeur d'actifs non financiers

Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsque, en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leur valeur comptable est mise en doute. Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure. Aux fins de

l'évaluation d'une perte de valeur, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie, qui représentent le niveau le moins élevé générant des flux de trésorerie indépendants. Pour les actifs non financiers (autres que les goodwill) ayant subi une perte de valeur, la reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire.

i) Obligations du fonds de prévoyance

Le Groupe finance plusieurs plans de prévoyance pour les employés du CIO, du MO, de la FO et de IOCTMS. Ces plans sont de type cash-balance plan, assimilés à des plans en primauté de prestations pour le traitement selon la norme comptable. Les actifs de ces plans de prévoyance sont détenus dans un fonds séparé et indépendant des actifs du Groupe. Par ailleurs, le Groupe verse des contributions à des plans de prévoyance pour OBS SL.

Les passifs ou actifs enregistrés au bilan au titre des régimes à prestations définies correspondent à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, après déduction de la juste valeur des actifs du régime. L'obligation au titre des prestations définies est évaluée annuellement par un actuaire indépendant en utilisant la méthode du coût unitaire projeté. La valeur actualisée des engagements de prévoyance définis est déterminée par l'actualisation des sorties de flux de trésorerie futures estimées en utilisant les taux d'intérêts d'obligations émises par des entités de première catégorie libellés dans la monnaie dans laquelle les prestations seront payées et, dont l'échéance est cohérente avec la durée des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

Les écarts actuariels provenant des écarts entre les estimations et la réalité et de l'évolution des hypothèses actuarielles sont reconnus en Autres éléments du résultat global durant la période pendant laquelle ils sont générés.

Les coûts des services passés sont immédiatement enregistrés dans l'état des activités.

j) Fonds affectés

Les fonds affectés au financement du programme annuel de la Solidarité Olympique sont présentés sous les fonds affectés dans les états financiers cumulés. Le solde de ces fonds comprend l'allocation budgétaire inutilisée pour le financement du programme quadriennal 2013-2016.

k) Reconnaissance des revenus

Droits de télévision

Les redevances sur les droits de télévision pour la diffusion des Jeux Olympiques et des Jeux Olympiques de la Jeunesse sont reconnues lors de l'achèvement complet des Jeux Olympiques. Les acomptes reçus par le CIO avant cette date sont différés puisqu'ils pourraient être remboursables en tout temps, entièrement ou en partie, aux chaînes de télévision jusqu'à l'achèvement des Jeux, au cas où l'une ou plusieurs des conditions stipulées dans les contrats devraient se réaliser. Les intérêts sur les acomptes reçus sont au bénéfice du CIO et sont comptabilisés comme revenus d'intérêt lorsqu'ils se réalisent.

Les revenus bruts des redevances sur les droits de télévision sont répartis entre le CIO, les COJO, les FI, les CNO et la SO sur décision de la commission exécutive du CIO après achèvement complet des JO.

Droits du programme TOP

Les revenus des droits du programme TOP sont reçus en partie en espèces, auquel cas ils sont comptabilisés dans la période où le paiement est dû. L'autre partie de ces revenus est reçue sous forme de biens ou de services (valeur en nature). La valeur en nature est reconnue sur une base linéaire pendant la période du contrat pour l'USOC, les CNO et le CIO, et durant l'année des Jeux de l'Olympiade ou des Jeux Olympiques d'hiver pour les COJO. Les revenus perçus sous forme de valeur en nature sont comptabilisés sur la base de la juste valeur sous-jacente. Celle-ci correspond au prix du marché estimé que l'on peut obtenir entre parties bien informées consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normales.

Les produits des droits du programme TOP, déduction faite des frais de gestion, sont répartis entre le CIO, les COJO et les CNO sur la base d'une formule standard convenue entre les parties. Cette répartition est enregistrée selon la politique mentionnée ci-dessus relative à la reconnaissance des droits du programme TOP.

Autres droits

Les autres droits comprennent les revenus provenant de l'exploitation commerciale du symbole olympique et des emblèmes olympiques. Ces revenus représentent la part du Groupe relative aux programmes de marketing des COJO et des revenus provenant du parrainage, des licences et d'autres accords avec des fournisseurs. Les revenus qui sont liés aux Jeux Olympiques sont différés jusqu'à l'année des Jeux, alors que les autres revenus sont comptabilisés durant la période au cours de laquelle le paiement est dû. Une partie de ces revenus est perçue sous forme de biens ou de services (valeur en nature).

l) Revenus financiers

Les intérêts créanciers sont reconnus sur la base de leur rendement effectif et les revenus de dividendes sont reconnus lorsque le droit de recevoir le paiement est établi.

m) Impôts sur le bénéfice

Le CIO, la FO et le MO sont exemptés de paiement d'impôts sur le bénéfice. Les impôts sur le bénéfice enregistré par IOCTMS, OBS SA et OBS SL aux 31 décembre 2014 et 2013 sont compris dans la rubrique "coûts centraux opérationnels et administratifs" pour un montant de USD 1.747 million en 2014 et de 0.444 million en 2013.

2. Base de présentation et résumé des principes comptables essentiels (suite)

n) Comptabilisation des instruments financiers dérivés et des opérations de couverture

Les instruments financiers dérivés sont initialement reconnus à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat et sont subséquemment réévalués à leur juste valeur. La méthode de reconnaissance du gain ou de la perte dépend du fait que l'instrument financier dérivé soit déterminé comme étant un instrument de couverture et si tel est le cas, de la nature de l'élément couvert.

Tout changement de la juste valeur d'instruments financiers dérivés non considérés comme des instruments de couverture est immédiatement constaté dans l'état des activités.

Le Groupe désigne certains instruments financiers dérivés comme instruments de couverture d'un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou d'une transaction prévue hautement probable (couverture des flux de trésorerie).

Certaines transactions d'instruments financiers procurent une couverture économique adéquate selon les principes de gestion des risques du Groupe ; toutefois, elles ne sont pas qualifiées de couverture en vertu des règles spécifiques de la norme IAS 39. Par conséquent, l'instrument de couverture et l'élément couvert sont comptabilisés de façon indépendante comme s'il n'y avait pas de relation de couverture.

Au début de la transaction, le Groupe documente la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que les objectifs du management en matière de risque et la stratégie concernant les diverses opérations de couverture. Le Groupe documente également ses évaluations, à la fois au début de l'opération de couverture et sur une base continue afin de savoir si les instruments financiers dérivés utilisés dans les opérations de couverture sont hautement efficaces pour compenser les variations des flux de trésorerie des éléments couverts.

La juste valeur intégrale d'un instrument financier dérivé est classé comme un actif ou passif à long terme lorsque l'élément couvert résiduel est supérieur à 12 mois et comme un actif ou passif à court-terme lorsque la durée de vie résiduelle jusqu'à l'échéance est inférieure à 12 mois. Les dérivés détenus à des fins de négoce sont comptabilisés comme actifs ou passifs à court terme.

Couverture de flux de trésorerie

La partie efficace des variations de la juste valeur des instruments dérivés désignés comme instrument de couverture de flux de trésorerie est constatée dans les autres éléments du résultat global. Le gain ou la perte relative à la partie inefficace est immédiatement comptabilisée dans le compte de résultat dans revenus financiers, nets. Les montants accumulés dans les capitaux propres sont transférés au compte de résultat sur la période pendant laquelle l'élément couvert affecte le compte de résultat (par exemple, lorsque la transaction prévue et faisant l'objet de la couverture a lieu). Lorsqu'un instrument de couverture arrive à échéance ou est cédé, ou lorsqu'il ne remplit plus les critères d'application de la comptabilité de couverture, le profit ou la perte cumulé(e) constaté(e) en capitaux propres est maintenu(e) en capitaux propres et repris(e) en résultat lorsque la transaction prévue affecte le compte de résultat. Lorsque la réalisation de l'opération prévue n'est plus probable, le gain ou la perte accumulé(e) dans les fonds propres est immédiatement transféré(e) au compte de résultat.

3. Gestion du risque financier

a) Facteurs de risque financier

Les activités du Groupe l'exposent à tout un éventail de risques financiers, parmi lesquels les fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt. Son programme global de gestion des risques vise à minimiser les éventuels effets défavorables sur ses activités. Pour couvrir certains risques, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des options sur devises, des swaps de taux d'intérêt, des swaptions et des contrats à terme.

La gestion du risque est effectuée par le service de trésorerie du CIO dans le cadre des limites fixées par le comité de gestion financière du CIO et selon les politiques approuvées par la commission exécutive du CIO.

Risque de change

Le Groupe est exposé au risque de change principalement parce que la plupart de ses revenus sont générés en diverses monnaies, notamment en USD, EUR, GBP, AUD, CAD et JPY, alors que ses coûts centraux administratifs et opérationnels sont essentiellement libellés en francs suisses. Des options sur devises et des contrats à terme sont utilisés pour réduire l'exposition au risque. Dès 2014, une partie du portefeuille en JPY du CIO a été désignée comme instrument de couverture afin de couvrir les futurs paiements de contribution effectué par le CIO (couverture de flux de trésorerie). La contribution sera versée par le Groupe entre 2016 et 2020. La part effective de la perte de change liée aux JPY a été reconnue dans les autres éléments du résultat global pour un total de USD 15.0 millions.

Au 31 décembre 2014, si l'EUR s'était déprécié/apprécie de 10% face au dollar US, toutes autres variables étant par ailleurs constantes, l'excédent de revenus (dépendances) de l'exercice aurait été inférieur/supérieur de USD 59.0 millions (2013 : USD 61.3 millions).

Au 31 décembre 2014, si le CHF s'était déprécié/apprécie de 10% face au dollar US, toutes autres variables étant par ailleurs constantes, l'excédent de revenus (dépendances) de l'exercice aurait été inférieur/supérieur de USD 9.4 millions (2013 : USD 10.4 millions).

Au 31 décembre 2014, si le AUD s'était déprécié/apprécie de 10% face au dollar US, toutes autres variables étant par ailleurs constantes, l'excédent de revenus (dépendances) de l'exercice aurait été inférieur/supérieur de USD 12.3 millions (2013 : USD 10.3 millions).

Au 31 décembre 2014, si le JPY s'était déprécié/apprécie de 10% face au dollar US, toutes autres variables étant par ailleurs constantes, l'excédent de revenus (dépendances) de l'exercice aurait été inférieur/supérieur de USD 0.3 millions (2013 : de USD 17.7 million) et, suite à l'opération de couverture de flux de trésorerie mentionnée ci-dessus, le solde des fonds à la fin de l'année aurait été détérioré / (amélioré) de USD 15.3 millions (2013 : USD 0.0).

Au 31 décembre 2014, si le GBP s'était déprécié/apprécie de 10% face au dollar US, toutes autres variables étant par ailleurs constantes, l'excédent de revenus (dépendances) de l'exercice aurait été inférieur/supérieur de USD 8.5 millions (2013 : USD 5.6 millions).

Au 31 décembre 2014, si le CAD s'était déprécié/apprécie de 10% face au dollar US, toutes autres variables étant par ailleurs constantes, l'excédent de revenus (dépendances) de l'exercice aurait été inférieur/supérieur de USD 9.3 millions.

Risque de taux d'intérêt

Le Groupe est exposé au risque de taux d'intérêt par l'impact de variation des taux sur les actifs portant intérêts. Ce risque est en partie géré par l'utilisation d'instruments financiers dérivés, tels que des swaps de taux d'intérêt et des swaptions.

Au 31 décembre 2014, si les taux d'intérêt avaient été supérieurs/inférieurs de 1%, toutes autres variables étant par ailleurs constantes, l'excédent de revenus de l'exercice aurait été inférieur/supérieur de USD 36.1 millions (2013 : USD 25.5 millions), principalement en raison de variations de juste valeur des obligations incluses dans les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Risque de crédit

La plupart des revenus du Groupe sont générés par les redevances sur les droits de télévision et autres droits. Le Groupe estime que toutes les sommes dues en vertu de ces droits sont recouvrables dans leur totalité. Le Groupe a pour politique de limiter son exposition au risque de crédit et d'investissement. Les liquidités sont placées auprès d'importantes banques suisses; c'est également avec ces dernières que sont conclus les instruments dérivés et les contrats de dépôt. Les titres d'investissement comprennent des notes émises par d'importantes sociétés et entités gouvernementales de même que des parts de fonds de placement émises par d'importantes banques.

3. Gestion du risque financier (suite)

a) Facteurs de risque financier (suite)

Risque de marché

Le Groupe est soumis aux risques de marché en raison de ses actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat autres que les instruments du marché monétaire. Ce risque est géré par le Groupe au moyen des procédures de gestion des risques financiers décrites ci-dessous.

Au 31 décembre 2014, si les indices des marchés actions avaient été supérieurs/inférieurs de 10%, toutes autres variables étant par ailleurs constantes, l'excédent de revenus (dépenses) de l'exercice aurait été inférieur/supérieur de USD 33.5 millions (2013 : USD 32.1 millions), principalement du fait des variations de juste valeur des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Risque de trésorerie

Le service de trésorerie du CIO contrôle et gère les liquidités du Groupe et prépare régulièrement des prévisions concernant la position future de ses liquidités. Ces prévisions tiennent compte de clauses contractuelles pour les entrées et sorties de fonds en vertu des accords portant sur les droits de diffusion et du programme TOP, du financement des obligations contractuelles du CIO envers les autres organisations du Mouvement olympique et des frais de fonctionnement des programmes et des entités du Groupe.

L'excédent de liquidités du Groupe est investi dans le portefeuille de la Fondation olympique (note 3B).

Le tableau ci-après ventile par échéance les engagements financiers non dérivés et les passifs financiers dérivés nets en fonction de la période restant à courir entre la date du bilan et la date d'échéance contractuelle. Les montants figurant dans le tableau correspondent à la valeur non actualisée des flux de trésorerie contractuels.

Au 31 décembre 2014 USD 000	Moins d'un an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	Plus de 5 ans
Créanciers	191 546	-	-	-
Fonds réservés	49 743	23 228	-	-
Solde au 31 décembre	241 289	23 228	-	-
Au 31 décembre 2013 USD 000	Moins d'un an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	Plus de 5 ans
Créanciers	111 583	-	-	-
Fonds réservés	27 787	27 611	10 415	-
Solde au 31 décembre	139 370	27 611	10 415	-

b) Procédures de gestion des risques financiers

Principes et objectifs généraux

Le Comité International Olympique reçoit des fonds et les distribue aux différentes composantes du Mouvement olympique. La commission des finances et la commission exécutive souhaitent adopter des principes et procédures régissant la gestion de ces fonds ainsi que le niveau de risque lié au marché et au crédit qui peut être supporté, ainsi que les rapports à soumettre.

Les procédures décrites ci-après doivent être respectées dans le cadre de la gestion des fonds sous le contrôle du CIO. Ces fonds sont répartis selon cinq portefeuilles séparés, ci-après dénommés le portefeuille du Comité International Olympique, le portefeuille de la Fondation olympique, le portefeuille de la Solidarité Olympique, le portefeuille du programme TOP et le portefeuille d'OBS.

Le portefeuille du Comité International Olympique détient des fonds non librement disponibles issus de la vente des droits de retransmission télévisuelle. Il détient également la trésorerie à court terme du CIO, ainsi que les comptes sur lesquels les dépenses de fonctionnement ainsi que les paiements du CIO sont prélevés.

Le portefeuille de la Fondation olympique est la principale réserve de fonds du CIO. Son objectif est d'assurer les dépenses de fonctionnement du CIO pendant la durée d'une Olympiade en cas d'annulation des Jeux.

Le portefeuille de la Solidarité Olympique détient les fonds devant être distribués par la SO.

Le portefeuille du programme TOP et le portefeuille d'OBS sont utilisés pour la gestion des liquidités de ces entités.

Les objectifs de ces procédures sont de décrire, pour chaque portefeuille, (a) l'objet du portefeuille concerné, ses objectifs de rendement et son niveau de risque, (b) le type de placement autorisé ainsi que les limites par catégorie d'instruments financiers utilisés, (c) les limites maximales d'exposition au risque de marché par portefeuille, par échéance et par mesure de valeur en risque, (d) les limites de prêts à accorder en fonction des classements de risques de crédit et (e) les rapports financiers obligatoires.

Responsabilités

La commission des finances est chargée de recommander des politiques à la commission exécutive, qui les approuve. Les portefeuilles sont gérés par le trésorier et supervisés par le comité de gestion des investissements financiers et de la trésorerie ainsi que par la commission des finances. Les membres du comité de gestion des investissements financiers et de la trésorerie sont : le président du CIO, le président de la commission des finances, le directeur général du CIO, le directeur des finances du CIO et le trésorier.

La commission exécutive approuve la stratégie d'investissement pour les portefeuilles du Comité International Olympique, de la Fondation olympique, du programme TOP et d'OBS sur la recommandation de la commission des finances, puis exerce une supervision générale de sa mise en oeuvre. L'exécution de stratégies d'investissement approuvées relève de la responsabilité du comité de gestion des investissements financiers et de la trésorerie. La stratégie d'investissement du portefeuille de la Solidarité Olympique est soumise à l'approbation préalable de la commission de la Solidarité Olympique. Le trésorier est chargé de faire respecter les limites et d'appliquer les stratégies approuvées.

3. Gestion du risque financier (suite)

b) Procédures de gestion des risques financiers (suite)

Portefeuille du Comité International Olympique

Le portefeuille du CIO comprend des fonds non librement disponibles provenant essentiellement de la vente des droits de diffusion qui pourraient dans certaines circonstances devoir être remboursés en devises étrangères, dans un délai incertain. Le reste du portefeuille est utilisé pour couvrir les frais de fonctionnement, généralement en francs suisses, et autres dépenses.

La nature incertaine et à court terme des créances sur le portefeuille du CIO implique que ce dernier doit présenter un profil de risque modéré avec comme objectif principal la préservation du capital.

Les placements de fonds non librement disponibles (à savoir les avances sur les droits de télévision) devraient être libellés dans la même monnaie que celle des fonds reçus par le CIO. La durée de ces placements correspondra approximativement aux dates des cérémonies d'ouverture des Jeux Olympiques couverts par les droits de diffusion respectifs.

Les types de placements autorisés comprennent :

- Des instruments du marché monétaire, des emprunts et obligations
- Des billets de trésorerie (ECP)
- Les opérations de change au comptant et à terme
- Des produits structurés dont le capital est garanti à 100%
- Des options sur devises
- Des swaps de taux d'intérêts, des dérivés tels que options, FRA's, ou swaptions
- Des fonds du marché monétaire

Tous les autres types d'investissements requièrent l'approbation préalable du comité de gestion des investissements financiers et de la trésorerie et/ou de la commission des finances.

Pour ce qui est des titres à revenu fixe, les limites suivantes doivent être appliquées :

- Les valeurs doivent être notées "A" ou plus selon le système de notation composite Bloomberg (Bloomberg Composite Rating). Si une note tombe au-dessous de A durant la durée de vie de l'obligation, une analyse plus approfondie devra être entreprise et le cas sera soumis à la prochaine réunion du comité de gestion des investissements financiers;
- Les proportions suivantes s'appliqueront : Obligations cotées AAA et AA : 60 – 100%, Obligations cotées A : 0 – 40%. Les obligations non notées ne sont pas autorisées ;
- L'échéance des placements à revenu fixe librement disponibles ne doit pas dépasser quatre années, et la "value at risk" (valeur à risque) à 90 jours doit rester inférieur à 9 % de la valeur de marché ;
- L'exposition totale envers une entité ne doit pas dépasser 6% de la valeur de marché du total du portefeuille d'obligations ;
- Des titres structurés, maximum 20% de la valeur de marché du portefeuille obligataire.

Pour les billets de trésorerie (ECP) :

- Les ECP sont comptabilisés en tant qu'instruments du marché monétaire
- Les valeurs doivent être cotées à court terme "A-3" ou plus par Standard & Poor's
- La date d'échéance ne doit pas excéder 12 mois

Pour les instruments financiers dérivés :

Les ventes d'options sont autorisées dans le but d'améliorer le rendement et sont toujours couvertes dans le portefeuille par un actif sous-jacent. Les contrats du type « forward » sur les monnaies sont toujours couverts par un actif sous-jacent dans le portefeuille. Les opérations de prêts de titres ne sont pas autorisées.

Portefeuille de la Fondation olympique

La Fondation olympique a été chargée par le CIO de soutenir les activités du Mouvement olympique. Le portefeuille de la Fondation olympique devra comprendre suffisamment d'investissements réalisables avec une perte minimum, afin de couvrir les besoins de trésorerie du CIO dans l'éventualité de l'annulation d'une future édition des Jeux Olympiques.

Le portefeuille a une orientation à long terme et un objectif de rendement absolu. L'univers des placements est vaste et par conséquent la propension au risque dans le cadre de ce portefeuille sera plus élevée que dans le cadre du portefeuille du CIO.

Les mandats externes pour certains investissements spécifiques sont autorisés.

Les types de placement autorisés comprennent :

- Des instruments de marché monétaire, des emprunts et obligations
- Des billets de trésorerie (ECP)
- Les actions ordinaires et les Exchange-Traded Funds (ETFs)
- Les fonds de placement alternatifs ou hedge funds investis dans les titres décrits ci-dessus
- Fonds de dette et actions de marchés émergents
- Fonds de fonds
- Les fonds de placement immobiliers ou les investissements directs dans l'immobilier
- Investissements dans les matières premières
- Produits structurés à capital garanti à 100%
- Les opérations de change au comptant et à terme
- Options sur devises étrangères et taux d'intérêt

Pour ce qui est des placements à taux fixe, les limites suivantes sont applicables :

- Notations – Les obligations d'entités supranationales, des entreprises, des États et provinces doivent avoir une notation minimale "B" (jusqu'à 5% de la valeur marché du portefeuille d'obligations), "A" (jusqu'à 40%) et "AA et au-dessus" (au moins 55%); les obligations non notées ne sont pas autorisées ;
- L'échéance des produits de placement à taux fixe ne doit pas excéder 10 ans, et la "value at risk" à 90 jours doit rester inférieure à 9% de la valeur de marché ;

- L'exposition totale à une entité ne doit pas excéder 6% de la valeur totale de marché du portefeuille obligataire ;
- Les produits structurés avec protection du capital ne devraient pas dépasser 20% de la valeur du portefeuille obligataire sur le marché.

Pour les billets de trésorerie (ECP) :

- Les ECP sont comptabilisés en tant qu'instruments du marché monétaire
- Les valeurs doivent être cotées à court terme "A-3" ou plus par Standard & Poor
- La date d'échéance ne doit pas excéder 12 mois

Pour les placements en actions, les limites suivantes s'appliquent :

- L'exposition envers une seule entité ne doit pas dépasser 6% de la valeur de marché du portefeuille d'actions. L'exposition envers un fonds d'action ou un fonds de fonds ne doit pas dépasser 12% de la valeur de marché totale du portefeuille d'actions ;
- Les actions sur marchés émergents ne doivent pas dépasser 20% de la valeur de marché du portefeuille d'actions.
- La part du portefeuille investie en actions (y compris hedge funds et fonds de fonds) ne peut excéder 30% de la valeur totale du portefeuille

Pour les investissements dans les matières premières, les limites suivantes s'appliquent :

- Les placements doivent être limités à 10% de la valeur de marché totale du portefeuille.

Pour les investissements immobiliers, les limites suivantes s'appliquent :

- Les investissements directs dans l'immobilier (construction) ainsi que les investissements dans des fonds immobiliers seront limités à 10% de la valeur du portefeuille global sur le marché.

Les ventes d'options sont autorisées dans le but d'améliorer le rendement et sont toujours couvertes par un actif sous-jacent dans le portefeuille. Les contrats du type « forward » sur les monnaies sont toujours couverts par un actif sous-jacent dans le portefeuille. Les opérations de prêts de titres ne sont pas autorisées.

Tous les autres types d'investissements nécessitent l'approbation préalable du comité de gestion des investissements financiers et de la trésorerie et/ou de la commission des finances.

3. Gestion du risque financier (suite)

b) Procédures de gestion des risques financiers (suite)

Répartition par monnaie

Les placements de la Fondation olympique peuvent être effectués dans toute monnaie convertible. Cependant, les limites suivantes doivent être maintenues et respectées :

- 40 à 60% des placements doivent être en USD
- 20 à 40% des placements doivent être en EUR
- 10 à 25% des placements doivent être en CHF
- Les autres limites sont : AUD (0-10%), GBP (0-5%), Autres devises (0-10%)

Banques dépositaires

Les actifs de la Fondation olympique doivent être répartis entre plusieurs banques à des fins de diversification. Aucune d'entre elles ne doit détenir plus de 70% du total du portefeuille.

Portefeuille de la Solidarité Olympique

La stratégie consiste à gérer les allocations versées par le CIO tous les deux ans et à coupler les investissements avec les sorties d'argent prévues. La nature du portefeuille devrait comporter un risque faible, l'objectif principal étant la préservation du capital. Le portefeuille sera orienté sur le court terme et aura un objectif de rendement absolu.

1. Fonds opérationnel de la Solidarité Olympique

Les types de placements autorisés comprennent :

- Des instruments du marché monétaire, des emprunts et obligations
- Des billets de trésorerie (ECP)

Pour ce qui est des placements à taux fixe, les limites suivantes sont applicables :

- Notation – Le *Bloomberg Composite Rating* sera utilisé et les proportions suivantes s'appliqueront :

Obligations AAA et AA	70–100%
Obligations A	0–30%

Si une obligation est soudainement déclassée en dessous de A, le département financier du CIO informera la Solidarité Olympique afin de procéder à une analyse approfondie pour réévaluer le niveau de risque.

L'échéance des produits de placement à taux fixe ne doit pas excéder 5 ans et la « value at risk » à 90 jours doit rester inférieure à 6% de la valeur de marché.

L'exposition totale à une entité ne doit pas excéder 6% de la valeur totale de marche du portefeuille obligataire, fonds excédentaire inclus.

Pour les billets de trésorerie (ECP) :

- Les ECP sont comptabilisés en tant qu'instruments du marché monétaire
- Les valeurs doivent être cotées à court terme "A-3" ou plus par Standard & Poor's
- La date d'échéance ne doit pas excéder 12 mois

2. Fonds excédentaire de la Solidarité Olympique

Après les Jeux de Londres en 2012, un fonds de réserve a été créé. Le but de ce fonds est de couvrir de potentielles plus faibles allocations du CIO.

Le fonds peut être investi dans tous les types de produits détaillés dans la section 1 et, jusqu'à concurrence de maximum 50% du fonds excédentaire, dans les instruments suivants :

- Les actions ordinaires et les *Exchange-Traded Funds* (ETFs)
- Fonds de dette et actions de marchés émergents
- Les fonds de placement alternatifs ou *hedge funds* investis dans les titres décrits ci-dessus

Tous les investissements seront réalisés dans des actifs libellés en USD. La monnaie de présentation du portefeuille de la Solidarité est l'USD.

Tous les autres types d'investissement nécessitent l'approbation préalable de la commission de la Solidarité Olympique.

Portefeuilles du programme TOP

Au même titre que la Solidarité Olympique, le programme TOP détient un portefeuille opérationnel et un fonds excédentaire.

Le fonds excédentaire du programme TOP a été mis en place en 2009 avec les profits marketing du programme TOP VI. Son but est de couvrir les éventuels déficits des programmes TOP VIII et TOP IX. Dans le cas, où aucun déficit n'interviendrait, les investissements seront étendus aux programmes futurs.

Étant donné que le modèle d'affaires du programme TOP est similaire à celui de la Solidarité Olympique, par analogie, les mêmes politiques d'investissement s'appliquent. Toutefois, les investissements du programme TOP peuvent être effectués dans différentes devises.

Tous les autres types d'investissement nécessitent l'approbation préalable de la commission du marketing.

Indices de référence

Chaque catégorie de placements inclus dans les portefeuilles du CIO a un indice de référence identifié. Ces indices sont utilisés pour comparer le rendement total réalisé des portefeuilles du CIO, de la FO, de la SO, du TOP et d'OBS avec un indice passif correspondant.

Rapports

Des rapports sur les portefeuilles de placement doivent être présentés à la commission des finances du CIO tous les semestres et au comité de gestion des investissements financiers et de la trésorerie tous les trimestres. De plus, un rapport succinct (tableau de bord) est émis tous les mois et envoyé à la direction. Ce rapport s'assure du respect des procédures. Tout écart est mis en évidence et fait l'objet d'un suivi et d'une décision finale par la direction.

Non-respect des procédures et mise à jour

Des exceptions peuvent être approuvées dans le cas où des conditions inhabituelles du marché nécessiteraient une action immédiate et où il ne serait pas possible de réunir la commission des finances à temps. Si une action proposée entraîne un dépassement de la limite autorisée, un accord doit être obtenu au moins du directeur des finances du CIO et d'un autre membre du comité de gestion des investissements financiers et de la trésorerie, dont un doit être le président du CIO ou le président de la commission des finances, avant de procéder à l'exécution de l'ordre sur le marché. À la réunion suivante du comité de gestion des investissements financiers et de la trésorerie, la/les transaction(s) effectuée(s) doit (doivent) être présentée(s) pour ratification.

Au cours de l'année 2014, le tableau de bord mensuel n'a pas révélé d'exception avec les procédures de gestion des risques.

Au cours de l'année 2013, la section trésorerie s'est efforcée de réduire le dépassement des obligations en ratings « A ». Cependant, au 31 décembre 2013, le tableau de bord a tout de même relevé de légers dépassements des limites autorisées sur les ratings « A » des obligations dans le portefeuille du CIO et de la Fondation olympique. En effet, la dégradation des ratings des émetteurs souverains et des valeurs financières a modifié la répartition dans les portefeuilles. Cette situation a été avalisée par le comité de gestion des investissements financiers et de la trésorerie.

Les procédures seront révisées tous les deux ans. La mise à jour sera le résultat d'une réévaluation des objectifs des portefeuilles, des profils de risque, des investissements et devises autorisés et de la répartition des avoirs.

La dernière révision date de décembre 2014 et a été approuvée par la commission des finances le 4 décembre 2014.

3. Gestion du risque financier (suite)

c) Estimation de la juste valeur

Le tableau suivant présente une analyse des instruments financiers évalués à la juste valeur, par méthode d'évaluation. Les différents niveaux ont été définis de la manière suivante :

- Niveau 1—Prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques
- Niveau 2—Données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix), soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix)
- Niveau 3—Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables)

Le tableau ci-dessous représente la répartition des actifs financiers à la juste valeur par niveau de risque au 31 décembre 2014.

USD 000	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat				
Dépôts bancaires	194 729	–	–	194 729
Fonds du marché monétaire	185 365	–	–	185 365
Obligations	1 528 932	–	–	1 528 932
Actions	99 527	–	12 955	112 482
Fonds alternatifs	–	222 712	–	222 712
Titres immobiliers	14 561	–	–	14 561
Instruments liés à des matières premières	14 653	–	–	14 653
Instruments financiers dérivés	–	132	–	132
Total des actifs	2 037 767	222 844	12 955	2 273 566

Le tableau ci-dessous représente la répartition des actifs financiers à la juste valeur par niveau de risque au 31 décembre 2013.

USD 000	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat				
Dépôts bancaires	51 241	–	–	51 241
Fonds du marché monétaire	94 214	–	–	94 214
Obligations	1 148 242	–	–	1 148 242
Actions	95 082	–	11 625	106 707
Fonds alternatifs	–	213 846	–	213 846
Titres immobiliers	10 613	–	–	10 613
Instruments liés à des matières premières	16 779	–	–	16 779
Produits structurés	–	3 780	–	3 780
Instruments financiers dérivés	–	(1 668)	–	(1 668)
Total des actifs	1 416 171	215 958	11 625	1 643 754

La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est basée sur les cotations au jour de clôture du bilan. Un marché est considéré comme actif si les cotations sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, de négociants, de courtiers, de groupes industriels, d'un évaluateur ou d'une agence de réglementation et que ces cotations sont basées sur des transactions régulières. La cotation utilisée pour les actifs financiers du Groupe est le dernier cours coté. Ces instruments sont classés en niveau 1. Les instruments de niveau 1 comprennent principalement des actions, des obligations, des instruments liés à des matières premières et des dépôts bancaires classés comme actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif (par exemple, les dérivés de gré à gré) est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Ces différentes méthodes maximisent l'utilisation de données de marché observables, si disponibles, et se fondent peu sur les estimations propres du Groupe. Si tous les éléments requis au calcul de la juste valeur de l'instrument sont observables, cet instrument est classé en niveau 2.

Si un ou plusieurs des principaux éléments de calcul ne sont pas basés sur des données de marché observables, l'instrument est classé en niveau 3.

Le tableau ci-dessous présente les changements intervenus dans le niveau 3 pour l'année 2014.

USD 000	Actions	Total
Balance d'ouverture	11 625	11 625
Achats d'instruments de niveau 3	2 945	2 945
Ventes d'instruments de niveau 3	-	-
Gains et pertes reconnus au compte de résultat	(1 615)	(1 615)
Balance de clôture	12 955	12 955
Gains et pertes totaux de la période inclus dans le compte de résultat des actifs détenus à la fin de la période	(1 615)	(1 615)

Le tableau ci-dessous présente les changements intervenus dans le niveau 3 pour l'année 2013.

USD 000	Actions	Total
Balance d'ouverture	10 680	10 680
Achats d'instruments de niveau 3	2 930	2 930
Ventes d'instruments de niveau 3	(1 000)	(1 000)
Gains et pertes reconnus au compte de résultat	(985)	(985)
Balance de clôture	11 625	11 625
Gains et pertes totaux de la période inclus dans le compte de résultat des actifs détenus à la fin de la période	(985)	(985)

4. Liquidités

	2014 USD 000	2013 USD 000
Trésorerie	229 354	330 378
Dépôts bancaires		
en USD	1 650	138 500
en EUR	6 001	100 155
en NOK	5 569	–
en GBP	–	3 311
en AUD	18 631	1 961
Total liquidités	<u>261 205</u>	<u>574 305</u>

5. Actifs financiers

a) Mouvements des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

	2014 USD 000	2013 USD 000
Exercice se terminant le 31 décembre		
Valeur comptable nette à l'ouverture	1 643 754	1 307 136
Acquisitions	1 414 146	1 191 841
Cessions	(699 618)	(842 705)
Gains (pertes) sur vente d'actifs financiers (note 22)	(910)	(7)
Différences de change	(102 556)	(18 588)
Augmentation / (Diminution) de la valeur de marché (note 22)	18 750	6 077
Valeur comptable nette à la clôture	<u>2 273 566</u>	<u>1 643 754</u>
Au 31 décembre		
Dont actifs circulants	1 073 686	357 703
Dont actifs immobilisés (note 5c)	179 195	329 021
Non librement disponibles (note 9)	1 020 685	957 030
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	<u>2 273 566</u>	<u>1 643 754</u>

b) Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat par portefeuille et catégorie, incluant les actifs financiers non librement disponibles présentés en note 9

	2014 USD 000	2013 USD 000
a) Comité International Olympique		
Dépôts bancaires	134 729	31 241
Fonds du marché monétaire	163 739	4 094
Obligations	714 424	451 664
Produits structurés	–	3 780
Instruments financiers dérivés	(142)	(1 291)
	<u>1 012 751</u>	<u>489 488</u>
b) Fondation olympique		
Fonds de marché monétaire	9 685	22 964
Obligations	569 507	515 554
Actions	112 482	106 707
Fonds alternatifs	137 996	142 610
Titres immobiliers	14 561	10 613
Instruments liés à des matières premières	13 537	15 421
Instruments financiers dérivés	274	(377)
	<u>858 042</u>	<u>813 492</u>
c) Solidarité Olympique		
Dépôts bancaires	60 000	20 000
Fonds du marché monétaire	11 941	67 156
Obligations	216 304	148 842
Instruments financiers dérivés	84 117	70 629
	<u>372 362</u>	<u>306 627</u>
d) Programme TOP		
Obligations	28 697	32 182
Fonds alternatifs	599	607
Instruments liés à des matières premières	1 116	1 358
	<u>30 412</u>	<u>34 147</u>
Total des portefeuilles	<u>2 273 566</u>	<u>1 643 754</u>
Total par catégorie		
Dépôts bancaires	194 729	51 241
Fonds de marché monétaire	185 365	94 214
Obligations	1 528 932	1 148 242
Actions	112 482	106 707
Fonds alternatifs	222 712	213 846
Titres immobiliers	14 561	10 613
Instruments liés à des matières premières	14 653	16 779
Produits structurés	–	3 780
Instruments financiers dérivés	132	(1 668)
	<u>2 273 566</u>	<u>1 643 754</u>

5. Actifs financiers (suite)

c) Immobilisations financières

	2014 USD 000	2013 USD 000
Montants à recevoir des comités d'organisation des Jeux Olympiques		
Rio	151 608	40 000
PyeongChang	2 712	-
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat (note 5a)	179 195	329 021
Prêt aux entreprises associées	4 276	3 501
Autres actifs financiers	17 494	3 098
Total immobilisations financières	<u>355 285</u>	<u>375 620</u>

Les créances contre les COJO sont garanties par leurs gouvernements respectifs, lesquels ont la notation S&P suivante : gouvernement brésilien (Rio) BBB - et gouvernement coréen (PyeongChang) A+.

d) Actifs financiers par catégorie

	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat USD 000	Débiteurs et prêts USD 000	Total USD 000
Actifs au bilan au 31 décembre 2014			
Actifs librement disponibles			
Actifs circulants			
Liquidités	–	261 205	261 205
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	1 073 686	–	1 073 686
Débiteurs et autres actifs circulants	–	95 033	95 033
Actifs immobilisés			
Actifs financiers	179 195	176 090	355 285
Actifs non librement disponibles			
Actifs financiers non librement disponibles (note 9)	1 020 685	42 787	1 063 472
Total	<u>2 273 566</u>	<u>575 115</u>	<u>2 848 681</u>
Actifs au bilan au 31 décembre 2013			
Actifs librement disponibles			
Actifs circulants			
Liquidités	–	574 305	574 305
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	357 703	–	357 703
Débiteurs et autres actifs circulants	–	354 184	354 184
Actifs immobilisés			
Actifs financiers	329 021	46 599	375 620
Actifs non librement disponibles			
Actifs financiers non librement disponibles (note 9)	957 030	374 119	1 331 149
Total	<u>1 643 754</u>	<u>1 349 207</u>	<u>2 992 961</u>

La valeur comptable de chaque catégorie d'actifs financiers présentée ci-dessus est équivalente à la juste valeur, sauf indication contraire dans les notes y relatives.

6. Participations dans des entreprises associées

La quote-part du Groupe dans les résultats et dans les actifs (goodwill compris) et passifs agrégés de ses principales entreprises associées, dont aucune n'est cotée, est indiquée ci-après :

	Actifs	Passifs	Produits	Résultat
2013	39 699	27 055	7 912	743
2014	34 681	23 253	1 329	(180)

Réconciliation de l'information financière agrégée présentée à la valeur comptable de ses participations dans les entreprises associées :

	2014	2013
	USD 000	USD 000
Au 1 ^{er} janvier	45 425	58 516
Acquisition / (Cession) d'entreprises associées	-	(8 400)
Résultat de la période	(718)	2 502
Dividendes payés	-	(7 901)
Différences de conversion	(4 579)	708
Actifs nets à la clôture	40 127	45 425
Participations dans des entreprises associées	11 415	12 896
Valeur comptable	11 415	12 896

Les investissements du Groupe dans les entreprises associées sont constitués de diverses entités actives dans la gestion et le développement de l'immobilier en Suisse.

7. Débiteurs et autres actifs circulants

	2014 USD 000	2013 USD 000
Créances à recevoir des comités des Jeux Olympiques		
Sotchi	–	213 177
Rio	147	32 206
PyeongChang	12 255	6 669
Nanjing	3 792	9
Autres comités d'organisation	66	61
Avances aux Fédérations Internationales	–	30 000
Revenus de droits à recevoir	15 771	16 811
Impôt anticipé et TVA à récupérer	17 792	12 942
Autres débiteurs	15 020	10 032
Produits à recevoir	11 640	–
Intérêts courus	10 518	13 175
Charges payées d'avance et avances	6 285	12 218
Souvenirs olympiques et trophées	1 747	6 883
Total débiteurs et autres actifs circulants	<u>95 033</u>	<u>354 184</u>

Au 31 décembre 2014, des créances de USD 5.5 millions étaient échues, sur lesquelles USD 1.4 million ont été provisionnées. Au 31 décembre 2013, des créances de USD 6.3 millions étaient échues, sur lesquelles USD 1.4 million avaient été provisionnées.

8. Immobilisations corporelles

	Bâtiments et installations USD 000	Aménagements immobiliers, mobilier et équipement USD 000	Systèmes d'information USD 000	Matériels de radio-télédiffusion USD 000	Collections USD 000	Construction en cours USD 000	Total USD 000
Au 1^{er} janvier 2013							
Coût	130 834	50 663	58 542	58 001	35 420	19 093	352 553
Amortissements cumulés	(39 871)	(36 824)	(30 219)	(47 231)	(4 830)	–	(158 975)
Valeur comptable nette	90 963	13 839	28 323	10 770	30 590	19 093	193 578
Exercice clos le 31 décembre 2013							
Valeur comptable nette à l'ouverture	90 963	13 839	28 323	10 770	30 590	19 093	193 578
Différences de change	1 511	202	38	–	–	1 677	3 428
Acquisitions / Cessions nettes	1 643	4 260	12 223	990	4 529	33 989	57 634
Transferts	–	–	–	–	–	–	–
Amortissements	(2 360)	(2 915)	(5 629)	–	(1 465)	–	(12 369)
Valeur comptable nette à la clôture	91 757	15 386	34 955	11 760	33 654	54 759	242 271
Au 31 décembre 2013							
Coût	134 823	55 042	70 946	58 991	39 949	54 759	414 510
Amortissements cumulés	(43 066)	(39 656)	(35 991)	(47 231)	(6 295)	–	(172 239)
Valeur comptable nette	91 757	15 386	34 955	11 760	33 654	54 759	242 271
Exercice clos le 31 décembre 2014							
Valeur comptable nette à l'ouverture	91 757	15 386	34 955	11 760	33 654	54 759	242 271
Différences de change	(9 131)	(1 978)	(207)	–	(1)	(2 071)	(13 388)
Acquisitions / Cessions nettes	3 312	2 315	8 229	2 415	2 959	28 947	48 176
Transferts	39 686	22 967	283	–	11	(62 948)	–
Amortissements	(8 299)	(7 214)	(4 126)	(12 885)	(1 622)	–	(34 147)
Valeur comptable nette à la clôture	117 325	31 475	39 134	1 290	35 002	18 687	242 912
Au 31 décembre 2014							
Coût	135 212	49 641	78 476	61 406	42 919	18 687	386 340
Amortissements cumulés	(17 887)	(18 165)	(39 342)	(60 116)	(7 917)	–	(143 427)
Valeur comptable nette	117 325	31 475	39 134	1 290	35 002	18 687	242 912

La charge d'amortissement de USD 34.1 millions (USD 12.3 millions en 2013) a été comptabilisée dans les coûts centraux opérationnels et administratifs pour USD 19.6 millions (USD 9.5 millions en 2013), dans les dépenses relatives aux Jeux Olympiques d'hiver pour USD 12.4 millions (USD 0 en 2013), dans les dépenses relatives aux Jeux Olympiques de la Jeunesse pour USD 0.5 millions (USD 0 en 2013). Le solde de USD 1.6 millions a été comptabilisé dans les dépenses différées relatives aux Jeux Olympiques (USD 2.8 millions en 2013).

9. Actifs non librement disponibles

	2014 USD 000	2013 USD 000
Au 31 décembre		
Actifs non librement disponibles à la juste valeur par le biais du compte de résultat (note 5a)	1 020 685	957 030
Acomptes sur droits de télévision détenus en fiducie	42 787	374 119
Total des actifs non librement disponibles	<u>1 063 472</u>	<u>1 331 149</u>
Au 31 décembre		
Dont actifs circulants	–	758 408
Dont actifs immobilisés	1 063 472	572 741
Total des actifs non librement disponibles	<u>1 063 472</u>	<u>1 331 149</u>

Au 31 décembre 2014, les acomptes sur les droits de télévision détenus en fiducie sont concentrés sur une seule contrepartie dont la notation de S&P, comme en 2013, est de A-.

10. Créanciers et charges à payer

	2014 USD 000	2013 USD 000
Montants à payer aux comités d'organisation des Jeux Olympiques		
Sotchi	36 902	8 658
Rio	10 566	16
PyeongChang	2 526	2 749
Nanjing	29	–
Revenus de droits à redistribuer	3 422	9 230
Autres créanciers	137 576	90 930
Charges à payer	41 840	27 532
Total créanciers et charges à payer	<u>232 861</u>	<u>139 115</u>

11. Avances relatives aux Jeux Olympiques, revenus et dépenses différés

a) Avances sur droits TV

	2014			2013		
	Total avances sur droits TV USD 000	Déduction des droits TV répartis à l'USOC USD 000	Avances, nettes USD 000	Total avances sur droits TV USD 000	Déduction des droits TV répartis à l'USOC USD 000	Avances, nettes USD 000
Jeux Olympiques d'hiver 2014	–	–	–	807 814	(49 406)	758 408
Jeux de l'Olympiade 2016	962 439	(7 816)	954 623	560 832	(7 816)	553 016
Jeux Olympiques d'hiver 2018	14 020	(1 211)	12 809	9 869	(1 211)	8 658
Jeux de l'Olympiade 2020	25 518	(1 823)	23 695	17 080	(1 823)	15 257
Jeux Olympiques et Jeux Olympiques de la Jeunesse futurs	82 750	(9 754)	72 996	725	–	725
Total	1 084 727	(20 604)	1 064 123	1 396 320	(60 256)	1 336 064
Part à court terme	–	–	–	807 814	(49 406)	758 408
Part à long terme	1 084 727	(20 604)	1 064 123	588 506	(10 850)	577 656
Total	1 084 727	(20 604)	1 064 123	1 396 320	(60 256)	1 336 064

b) Revenus différés

	2014 USD 000	2013 USD 000
Jeux Olympiques d'hiver 2014	–	139 353
Jeux de l'Olympiade 2016	34 641	18 824
Jeux Olympiques et Jeux Olympiques de la Jeunesse futurs	225	2 814
Total	34 866	160 991
Part à court terme	–	142 017
Part à long terme	34 866	18 974
Total	34 866	160 991

c) Charges différées

	2014 USD 000	2013 USD 000
Jeux Olympiques d'hiver 2014	–	153 667
Jeux de l'Olympiade 2016	54 933	25 831
Jeux Olympiques d'hiver 2018	17 225	5 416
Jeux de l'Olympiade 2020	5 332	3 734
Jeux Olympiques et Jeux Olympiques de la Jeunesse futurs	4 721	7 893
Total	82 211	196 541
Part à court terme	–	160 654
Part à long terme	82 211	35 887
Total	82 211	196 541

12. Fonds réservés

Ce compte représente des provisions basées sur l'obligation tripartite d'assistance financière auprès des organisations du Mouvement olympique. Les opérations enregistrées en 2014 et 2013 sont les suivantes :

	2014 USD 000	2013 USD 000
Exercice clos le 31 décembre		
Solde au 1 ^{er} janvier	65 813	94 595
Fonds réservés pour allocation aux organisations du Mouvement olympique	40 000	–
Allocation à et fonds dépensés pour le compte de l'Agence Mondiale Antidopage	(13 491)	(13 227)
Allocation au Conseil International d'Arbitrage en matière de Sport	(8 275)	(8 016)
Programme de développement des Fédérations Internationales	(2 713)	(2 720)
Assistance financière aux autres organisations du Mouvement olympique	(8 363)	(4 819)
Solde au 31 décembre	<u>72 971</u>	<u>65 813</u>
Au 31 décembre		
Dont part à court terme	49 743	27 787
Dont part à long terme	23 228	38 026
Solde au 31 décembre	<u>72 971</u>	<u>65 813</u>

13. Plan de prévoyance à primauté de prestations

Le fonds de prévoyance du CIO couvre la quasi-totalité des employés. Le plan a été évalué par des actuaires indépendants, suivant la méthode du coût unitaire projeté au 31 décembre 2014.

La situation du plan de prévoyance et les montants inclus dans l'état de la situation financière aux 31 décembre 2014 et 2013 se présentent comme suit :

	2014 USD 000	2013 USD 000
Engagements de prévoyance futurs	131 437	101 559
Juste valeur des actifs du plan	(111 047)	(104 929)
Engagement / (actif) net reconnu dans l'état de la situation financière	<u>20 390</u>	<u>(3 370)</u>

Le mouvement des engagements de prévoyance se présente comme suit :

	Engagements de prévoyance définis USD 000	Juste valeur des actifs du plan USD 000	Total USD 000
Au 1 ^{er} janvier 2014	101 559	(104 929)	(3 370)
Coût des services rendus sur l'exercice	6 648	-	6 648
Charge / (produit) d'intérêt	2 218	(2 292)	(74)
Charge enregistrée dans l'état des activités	<u>8 866</u>	<u>(2 292)</u>	<u>6 574</u>
Réévaluations :			
Rendements des actifs du plan, excluant les montants inclus dans la charge / (produit) d'intérêt	-	(6 549)	(6 549)
Perte / (gain) actuariel	32 277	-	32 277
Montant reconnu dans les autres éléments du résultat global	<u>32 277</u>	<u>(6 549)</u>	<u>25 728</u>
Différences de change :	(13 614)	12 062	(1 552)
Contributions :			
de l'employeur	-	(6 990)	(6 990)
des employés	4 084	(4 084)	-
Prestations versées	(1 735)	1 735	-
Au 31 décembre 2014	<u>131 437</u>	<u>(111 047)</u>	<u>20 390</u>

	Engagements de prévoyance définis USD 000	Juste valeur des actifs du plan USD 000	Total USD 000
Au 1 ^{er} janvier 2013	102 165	(93 348)	8 817
Coût des services rendus sur l'exercice	3 211	–	3 211
Charge / (produit) d'intérêt	1 940	(1 849)	91
Charge enregistrée dans l'état des activités	5 150	(1 849)	3 302
Réévaluations :			
Rendements des actifs du plan, excluant les montants inclus dans la charge / (produit) d'intérêt	–	(1 752)	(1 752)
Perte / (gain) actuariel	(7 517)	–	(7 517)
Montant reconnu dans les autres éléments du résultat global	(7 517)	(1 752)	(9 270)
Différences de change :	2 466	(2 667)	(201)
Contributions :			
de l'employeur	–	(6 018)	(6 018)
des employés	3 450	(3 450)	–
Prestations versées	(4 155)	4 155	–
Au 31 décembre 2013	101 559	(104 929)	(3 370)

Le rendement effectif des actifs du plan se traduit par un gain de USD 8.2 millions en 2014 et de USD 3.6 millions en 2013.

Les hypothèses utilisées pour les calculs actuariels sont les suivantes :

	2014	2013
Taux d'actualisation utilisé pour déterminer les valeurs actualisées	1.00%	2.25%
Taux annuel de croissance des salaires futurs	1.75%	1.75%
Taux estimé de croissance des prestations futures de prévoyance	0.00%	0.00%
Taux estimé de rendement à long terme des actifs du plan	1.00%	2.25%
Table de mortalité	LPP2010_G	LPP2010_G

À titre indicatif de la sensibilité des hypothèses ci-dessus, une diminution du taux d'escompte de 0.5% par année, toutes choses étant égales par ailleurs, impliquerait une augmentation de l'engagement de retraite de USD 11.8 millions. Une modification des autres hypothèses publiées ci-dessus n'a pas d'impact significatif sur l'engagement en retraite.

13. Plan de prévoyance à primauté de prestations

(suite)

L'allocation d'actifs du plan est au 31 décembre :

	2014 USD 000	2013 USD 000
Liquidités	25 113	24 172
Actions	21 989	20 465
Obligations	43 875	41 387
Immobilier	12 961	12 100
Autres	7 110	6 805
	<u>111 047</u>	<u>104 929</u>

Les contributions estimées au fonds de prévoyance pour l'année 2015 s'élèvent à USD 5.6 millions (2014 : 6.4 millions).

L'échéance moyenne pondérée des engagements de prévoyance définis est de 16.7 ans.

L'analyse de la maturité attendue des versements des prestations de retraite non actualisées pour les dix prochaines années est la suivante :

Au 31 décembre 2014	USD 000
2015	4 217
2016	4 276
2017	4 254
2018	4 131
2019	4 115
2020–2024	22 564

14. Revenus des droits de télévision

	2014 USD 000	2013 USD 000
Source de revenus des droits pour les Jeux Olympiques par continent		
Amérique	848 959	–
Europe	293 324	–
Afrique	2 250	–
Asie	138 717	–
Océanie	6 546	–
	<u>1 289 796</u>	<u>–</u>
Revenus des droits de télévision pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse	2 764	–
Total revenus des droits de télévision	<u>1 292 560</u>	<u>–</u>

15. Autres droits

	2014 USD 000	2013 USD 000
Redevances :		
Programme marketing du COJO	112 656	10
Fournisseurs (valeur en nature)	6 537	2 591
Licences	2 990	1 058
Autres	972	1 875
Total autres droits	<u>123 154</u>	<u>5 535</u>

16. Autres revenus

	2014 USD 000	2013 USD 000
Revenus diffusion unilatérale et Jeux Paralympiques	84 681	–
Contribution de l'USOC aux Jeux Olympiques d'hiver	5 000	–
Autres revenus	13 365	12 589
Total autres revenus	<u>103 046</u>	<u>12 589</u>

17. Dépenses relatives aux Jeux Olympiques

	2014 USD 000	2013 USD 000
Dépenses liées aux XXII^{es} Jeux Olympiques d'hiver		
Coûts de diffusion	254 544	-
Coûts de candidature, commissions d'évaluation et de coordination	7 221	-
Coûts de la technologie	5 186	-
Opérations CIO	11 135	-
Contributions aux CNO, comprenant bourses de transport, équipements et athlètes	8 623	-
Frais divers des Fédérations Internationales	15 697	-
Contribution au programme antidopage	755	-
Programme du transfert des connaissances (TOK)	2 161	-
Club olympique	3 404	-
Programme Marketing	8 493	-
Prime d'assurance pour annulation des Jeux	7 565	-
Autres coûts	933	-
Total des dépenses liées aux XXII^{es} Jeux Olympiques d'hiver	325 718	-

Les coûts de diffusion comprennent les dépenses d'équipement, de production et de télécommunication prises en charge par le Groupe pour la diffusion en direct des signaux télévisuels et radiophoniques des Jeux Olympiques :

	2014 USD 000	2013 USD 000
Coûts de diffusion :		
Matériel de diffusion et construction	99 609	-
Amortissement du matériel de diffusion	12 423	-
Salaires et charges sociales	46 268	-
Main-d'oeuvre opérationnelle Jeux	30 733	-
Logistique	36 980	-
Production	9 965	-
Télécommunications	13 672	-
Administration et autres dépenses	4 894	-
Total coûts de diffusion	254 544	-

18. Dépenses relatives aux Jeux Olympiques de la Jeunesse

	2014 USD 000	2013 USD 000
Dépenses liées aux Jeux Olympiques de la Jeunesse		
Coûts de diffusion	11 682	–
Coûts de candidature, commissions d'évaluation et de coordination	3 003	–
Coûts de la technologie	1 539	–
Opérations CIO	31 647	–
Autres coûts	1 734	–
Contribution aux COJOJ	–	15 544
Total des dépenses liées aux Jeux Olympiques de la Jeunesse	<u>49 603</u>	<u>15 544</u>

19. Programme de la Solidarité Olympique

	2014 USD 000	2013 USD 000
Programme des années précédentes	(1 529)	(4 016)
Programme de l'année en cours		
Programmes continentaux :	49 610	48 344
Programmes mondiaux de la Solidarité Olympique :		
Bourses olympiques pour athlètes	4 282	6 866
Subventions pour les sports d'équipe	2 363	2 500
Subventions continentales pour athlètes	5 031	2 810
Jeux Olympiques de la Jeunesse—Subventions pour athlètes	4 683	3 182
Stages techniques pour entraîneurs	2 852	2 381
Bourses olympiques pour entraîneurs	2 043	2 006
Développement de la structure sportive nationale	1 622	1 315
Développement de l'administration des CNO	8 801	8 652
Cours nationaux pour dirigeants sportifs	1 201	929
Formation internationale en management du sport	846	831
Echanges CNO	316	241
Médecine du sport	782	389
Durabilité environnementale dans le sport	226	274
Femme et sport	225	210
Sport pour tous	1 184	874
Éducation olympique, culture et héritage	1 989	1 725
	38 446	35 185
Programmes complémentaires et autres	9 803	15 104
Total des programmes de l'année en cours	97 859	98 633
Total des programmes de la Solidarité Olympique	96 330	94 617

20. Distribution des revenus

En application de la recommandation faite durant le XIII^e Congrès olympique à Copenhague en 2009, les revenus distribuables incluent maintenant les revenus en liquide et en nature des droits de télévision, des droits du programme TOP et une partie des revenus issus des redevances. La part des revenus distribuée aux COJO, à l'USOC et les coûts relatifs aux Jeux Olympiques sont déduits du revenu afin de calculer la part égale attribuable aux Fédérations Internationales, aux Comités Nationaux Olympiques et au Comité International Olympique.

Les montants reconnus dans l'état des activités sont les suivants :

	2014			2013		
	Revenus USD 000	TOP Programme USD 000	Total USD 000	Revenus USD 000	TOP Programme USD 000	Total USD 000
Allocations :						
Comité d'organisation de Rio	–	43 544	43 544	–	32 742	32 742
Comité d'organisation de Sotchi	400 628	150 698	551 326	–	16 534	16 534
Comité d'organisation de Londres	–	–	–	–	149	149
	400 628	194 242	594 870	–	49 425	49 425
USOC	98 813	45 288	144 101	–	32 139	32 139
Fédérations Internationales	196 055	–	196 055	4 108	–	4 108
Comités Nationaux Olympiques	154 209	32 543	186 752	–	33 400	33 400
Part des Fédérations et de la Solidarité sur la prime d'assurance d'annulation des Jeux	2 809	–	2 809	–	–	–
Autres coûts	–	11 689	11 689	–	1 702	1 702
	451 886	89 520	541 406	4 108	67 241	71 349
Part des revenus des Comités Nationaux Olympiques réservée dans les fonds affectés	(154 209)	–	(154 209)	–	–	–
Distribution de revenus aux COJO, aux FI et à l'USOC	698 304	283 762	982 066	4 108	116 666	120 774

Pour les XXII^{es} Jeux Olympiques d'hiver, l'allocation globale des revenus au Mouvement olympique, incluant les montants payés ou à payer avant 2014, a été effectuée de la façon suivante :

	USD 000
Revenus nets distribuables après déductions des contributions au SOCOG, à USOC et des coûts relatifs aux Jeux	597 471
Allocation aux :	
Fédérations Internationales	199 157
Comités Nationaux Olympiques	199 157
Comité International Olympique	199 157
Total	597 471

21. Coûts centraux administratifs et opérationnels

	2014 USD 000	2013 USD 000
Salaires et charges sociales	89 647	74 446
Presse, publications et relations publiques	3 522	2 446
Services extérieurs	25 754	23 757
Frais de session, commission et mission	15 364	13 576
Frais de transport, voyage et résidence	8 145	7 466
Entretien, fournitures et autres charges	26 289	21 788
Impôts et taxes	1 747	444
Amortissements	19 635	9 573
Total des coûts centraux administratifs et opérationnels	<u>190 104</u>	<u>153 496</u>
	2014 USD 000	2013 USD 000
Salaires et charges sociales :		
Salaires	73 236	62 631
Charges sociales	9 836	8 513
Coûts de prévoyance des plans à primauté des prestations (note 13)	6 574	3 302
Total frais de personnel	<u>89 647</u>	<u>74 446</u>

22. Revenus financiers, nets

	2014 USD 000	2013 USD 000
Revenus d'intérêts et dividendes	37 416	33 635
Charges d'intérêts	(1)	(7)
Gains (perte) de juste valeur sur actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat (note 5a)	18 750	6 077
Gains (pertes) sur vente d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat (note 5a)	(910)	(7)
Gains (pertes) sur transactions en monnaies étrangères, nets	(113 236)	(43 363)
Total des revenus financiers, net	<u>(57 979)</u>	<u>(3 665)</u>

23. Transactions avec des parties liées

Identification des parties liées

Les membres du CIO sont des personnes physiques. Le nombre de membres du CIO ne peut excéder le total de 115. Au 31 décembre 2014, le CIO compte 102 membres, 35 membres honoraires, 1 membre d'honneur et 1 président d'honneur. Du point de vue du Groupe, les personnes suivantes sont considérées comme parties liées : le Président, les membres de la commission exécutive et les membres de la direction opérationnelle.

Transactions avec les parties liées

Les membres du CIO, le président du CIO et les membres de la commission exécutive du CIO sont des bénévoles et ne sont pas rémunérés. Néanmoins, le CIO couvre tous les frais liés à l'exercice de leur fonction, en particulier voyage et hôtel, ainsi qu'une indemnité de USD 450 par jour de réunion. Les membres du CIO sont en droit de réclamer un montant annuel fixe de USD 6 000 pour couvrir leurs dépenses administratives personnelles dans le cadre de leur fonction au CIO. Ces dépenses sont incluses dans l'état des activités sous la rubrique frais de session, commission et mission.

De plus, le CIO couvre les frais du président (frais de séjour et assurances) qui se sont élevés à USD 302 milliers en 2014 et USD 57 milliers depuis le début de la présidence, fin 2013, et sont incluses dans l'état des activités sous la rubrique frais de transport, voyage et résidence.

Sont considérés comme étant les membres de la direction opérationnelle du CIO, le Président, le directeur général et tous les directeurs du CIO. Ainsi, comme mentionné ci-dessus, le président n'est pas rémunéré. Les salaires et avantages à court terme des autres membres de la direction opérationnelle représentent USD 8 281 milliers en 2014 et USD 7 867 milliers en 2013. Les versements en vue d'avantages postérieurs à l'emploi se montent à USD 1 071 milliers en 2014 et USD 925 milliers en 2013.

24. Stratégie de gestion des fonds

Le solde des fonds comprend les fonds affectés qui sont gérés séparément en vue du financement du programme de la Solidarité Olympique. Les fonds non affectés sont détenus en vue du financement du portefeuille de la Fondation olympique ainsi que du fonds de roulement du CIO.

Comité International Olympique, Château de Vidy, 1007 Lausanne, Suisse
Tél. +41 (0)21 621 6111 www.olympic.org

© Cet ouvrage ne peut être reproduit même partiellement et sous quelque forme que ce soit sans autorisation écrite du Comité International Olympique (CIO). Tous droits de reproduction, traduction et d'adaptation réservés pour tous pays.

Conception et réalisation : Thomas and Trotman Design

Photographies : CIO et Getty Images®. Couverture CIO / Ezra Shaw; page 5 CIO / Alexander Hassenstein; page 8 CNO / UKR, CNO / BRU; pages 8, 42, 72, 74, 76, 80 CIO / Mine Kasapoglu; page 9 CNO / ESP, CIO / Xinhua / Ju Huanzong; pages 12, 38, 72, 73 CIO / John Huet; pages 14, 17, 19, 35, 39, 82, 89, 103 CIO / Ian Jones; page 23 CNO / MGL; page 26 CIO / Cheng Guo; page 27 UCI, CIO / Xinhua / Meng Yongmin, CIO / Xi Yang, CIO / Min Cheng; page 28 WBF, ISA / Ben Reed, UIM; page 36 Coca-Cola; pages 36, 37, 47 CIO / Jason Evans; page 37 DOW; page 38 OMEGA; page 39 CIO / Ian Jones; pages 40, 90 CIO / Richard Juilliant; pages 46, 93 CIO / Arnaud Meylan; pages 69, 90 CNO / BRA; pages 78, 79, 81, 104 CIO / Ubaldo Rutar; page 79 CIO / Xi Yang; pages 79, 80 CIO / Xinhua / Zhao Peng; page 83 CNO / TRI; page 93 CIO / Xinhua / Chen Cheng; page 94 CIO / Christophe Moratal, CIO / Catherine Leutenegger; page 105 CIO / Xiang Li; page 107 CIO / Lothar Rübelt.

Impression : Pureprint Group, une société neutre en carbone, souscrit à la norme ISO 14001 : 2004 Système de gestion de l'environnement et est enregistrée EMAS, Système de gestion et de vérification environnemental.

® Toutes les marques commerciales sont reconnues comme étant la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Imprimé sur papier certifié FSC®.

COMITÉ INTERNATIONAL OLYMPIQUE
CHÂTEAU DE VIDY, 1007 LAUSANNE, SUISSE

www.olympic.org

